



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à 19 h, le conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 11 septembre 2024 :

Étaient présents : Mme. Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Komites (pouvoir donné à M. Paris), M. Martial (pouvoir donné à M. Bouigue), M. Romero-Michel (pouvoir donné à Mme Rocca), Mme Taïeb (pouvoir donné à Mme Slama).

Était absente, à l'appel : Mme Rota.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2024-158) (22) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Chers collègues, mesdames et messieurs, je suis ravie de vous retrouver en cette période de rentrée particulièrement dense. J'espère que vous avez passé un bel été. Nous sortons tout juste de ce que beaucoup aiment à appeler la parenthèse enchantée des Jeux olympiques.

Problème de micro.

Je vous souhaite cette rentrée particulièrement joyeuse. Elle est dense, mais sereine. J'espérais que vous aviez passé un bel été. Je vous disais que nous sortions tout juste de ce que beaucoup aiment à appeler la parenthèse enchantée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Nous avons vécu plusieurs semaines d'union et de liesse populaire uniques dans l'histoire d'une nation. Beaucoup ne croyaient pas aux jeux populaires que Paris a offerts aux Parisiennes et Parisiens, qui ont vu leur ville se transformer, s'embellir. Paris s'en est trouvé sublimé.

Le 12^e a vécu au rythme des compétitions de l'Arena, du passage de la flamme et des compétitions et animations de la place du Cadran solaire avec notre site des festivités.

Le souvenir laissé aux habitants et aux habitantes est indélébile. Cet héritage mémoriel n'est pas une parenthèse. Le sentiment d'appartenance commune, ravivé par la ferveur collective des JOP, en a fait l'un de ces temps de l'Histoire qui renforcent une nation, de ces temps qui nous rappellent que nous vivons dans un beau pays dont nous devons être fiers.

J'ai recueilli remerciements et compliments. Mais je n'oublie pas non plus qu'à l'échelle très locale, ces compétitions se sont accompagnées d'un lot de désagréments que peut générer un événement d'une telle ampleur et qu'il ne faut pas non plus minimiser, notamment pour les commerçants et commerçants que nous avons eu à cœur d'accompagner. Pour autant, l'héritage qui sera laissé par ces Jeux sera sans commune mesure. Nous pouvons collectivement d'ores et déjà en être fiers.

J'en profite pour remercier l'ensemble des équipes mobilisées, les élus aussi, alors que nous avons dû organiser des élections législatives non prévues. Vous avez su être au rendez-vous et donner le meilleur de vous-même. Merci. Pensons désormais à la suite, l'héritage matériel d'abord à Paris et dans le 12^e arrondissement avec une Seine de plus en plus baignable. Nous attendons pour l'été prochain notre baignade en Seine. Immatériel aussi et durable grâce à des dispositifs développés par les services de la Ville : Paris sportif, Sport senior, éducation par le sport, etc. Il nous faut aussi mentionner le grand succès de la zone de festivités que nous devons prendre comme la manifestation d'une aspiration de la population à partager ensemble des temps festifs dans un espace ouvert et adapté. Nous devons pérenniser l'esprit de ces festivités dans la durée. Nous devons aussi capitaliser sur ces Jeux. Nous devons poursuivre tout le travail engagé pour soutenir les associations sportives, encourager et favoriser la pratique sportive. Nous avons ensemble vu, lors du forum des Associations, l'ensemble des clubs qui attendent de nous un accompagnement. Nous devons maintenir une exigence élevée sur la question relative à l'inclusivité, pour ne pas invisibiliser le handicap, mais bien le porter au cœur de notre société.

Vos vœux et questions orales nous laisseront l'opportunité d'avoir ces échanges au cours de la séance. Je vous remercie de nous en avoir donné l'occasion.

Encore bravo, toujours merci d'avoir transformé notre belle capitale et notre 12^e en une ville qui a mis l'accueil avec un grand A à l'honneur avec le sourire, et rendu des moments joyeux et inoubliables. Nos athlètes et para-athlètes nous ont fait rêver, vibrer, ont su jouer avec nos émotions entre joie et déception. Cet événement planétaire a rendu la fête belle et commune. Merci.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Je vous souhaite donc une très belle rentrée, satisfaction dans nos réalisations de cette année et ensemble, continuons à protéger notre belle démocratie.
Ce conseil va débuter comme il se doit par la lecture faite par Anouchka Comushian de la présence des élus de ce conseil. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Merci, Madame la Maire, et bonsoir à toutes et à tous. »

Il est procédé à l'appel des présents.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci, Madame Comushian, et merci à la régie pour le son. J'espère que cela va aller mieux. Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre. »

Délibération n°12-2024_014 : Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 juin 2024.

Personnes présentes à la séance du mardi 18 juin 2024 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 17 septembre 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 juin 2024. Avez-vous des questions ou des suggestions ? Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement**.

« Cette inscription est totalement un prétexte. J'ai été surpris de constater qu'il y avait un ordre du jour complémentaire. Nous avons obtenu des délibérations moins de 5 jours francs en amont et il n'y a pas de procédure d'urgence. J'émettais donc un point de vigilance sur la légalité possible de nos délibérations, en tout cas sur celles de l'ordre du jour complémentaire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je me doutais, Monsieur Seingier, que vous alliez intervenir à ce propos. Effectivement, je crois que c'est la première fois depuis que nous nous accordons le fait de le faire. J'avais moi-même non autorisé cet ordre du jour complémentaire. Néanmoins, vous avez été informés que le conseil de Paris a été décalé. Je vous ai informés que nous maintenions – nous en avons échangé ensemble – la date du 17 septembre, afin que cela arrange l'ensemble des agendas de tous les élus autour de ce conseil. Néanmoins, je l'ai rappelé : il y a eu les législatives, les Jeux olympiques. Lorsqu'il y a une telle attente des délibérations qui sont arrivées très tardivement, je crois qu'elles étaient au nombre de 5, nous avons dû faire un ordre du jour complémentaire. Cela reste une



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

exception. J'ai effectivement pris sur moi pour que nos agents – qui ont beaucoup donné et qui donnent encore beaucoup en cette rentrée – ne soient pas mobilisés plus que de raison. Mais je vous promets que s'il n'y a pas d'autres circonstances exceptionnelles telles que celles-ci, cela ne se renouvellera pas.

Est-ce que ma réponse vous convient, Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement.

« Nous en prenons acte, mais le risque juridique existe. Je craignais que ce soient des désorganisations au niveau de la haute fonction publique parisienne, de la Direction des finances, ce qui aurait pu désorganiser les services. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je crois qu'en termes de désorganisation, nous vivons une époque un petit peu transitoire. Je mets aux voix ce procès-verbal de la séance du mardi 18 juin. »

Personnes présentes à la séance du mardi 18 juin 2024 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 17 septembre 2024.

Mme Atlan-Tapiero, Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel (pouvoir donné à Mme Rocca), M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 22 | |
| Nombre de votants : 22 dont 3 pouvoirs | |
| Pour : 22 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-159)

Arrivée de Mme Taïeb (pouvoir donné à Mme Slama), après le vote du Procès-Verbal 122024-014.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Communication sur la rentrée scolaire.

Cette rentrée scolaire hors normes, pilotée par un ministère démissionnaire, est apparue comme le carrefour d'inquiétudes renouvelées ou d'interrogations légitimes de la part de toutes les composantes de la communauté éducative, tant sur les conditions matérielles de rentrée que sur l'application des réformes annoncées.

Dans ce contexte particulier, en cohérence et en continuité avec son ambition et sa politique éducatives au plus près des besoins, Paris entend demeurer un pôle de stabilité et de référence qui fait de la réussite éducative son exigence première. C'est au quotidien l'engagement des élu.es et des équipes de tous les services de la Ville et de la Mairie du 12^e qui travaillent main dans la main avec les personnels éducatifs et les familles. École par école, collège par collège, cette vision de l'intérêt général éducatif local se nourrit des dialogues partenariaux qui se mettent en place d'année en année pour chaque projet, chaque innovation, chaque rénovation. Que toutes les parties prenantes soient ici remerciées, qui vont cette année encore pouvoir décliner avec nous leur attachement sincère et créatif au service public d'éducation.

Des écoles en dynamique et en transformation

- Une hausse des effectifs dans le premier degré.

Comme chaque année, les constats de rentrée en matière d'effectifs sont stratégiques et révélateurs des dynamiques réelles de la démographie scolaire. Force est de constater que les conditions de cette rentrée dans le 12^e témoignent d'un renversement de tendance.

En cette rentrée 2024, dans le premier degré, 7091 enfants sont inscrits dans les 40 écoles publiques du 12^e arrondissement (6884 à la rentrée 2023). Ils sont 2805 élèves en maternelle (2715 à la rentrée 2023) et 4286 élèves en élémentaire (4169 à la rentrée 2023). Ces chiffres seront consolidés à l'automne, mais on constate donc dans le 12^e une hausse des effectifs (+ 3,3 % en maternelle et + 2,8 % en élémentaire).

Pour préparer la rentrée 2024 et accompagner nos écoles en dynamique, notre équipe municipale a mené l'an dernier un dialogue très exigeant avec l'Éducation nationale : cela a permis de faire reculer l'Académie de Paris sur un certain nombre de fermetures de classe préfigurées, mais totalement injustifiées. Au total, notre arrondissement a donc fait l'objet des mesures académiques de carte scolaire suivantes : 5 fermetures de classe (EE Brèche-aux-Loups, EE Pommard, EE Gerty-Archimède, EE 56 Picpus, EM D'Artagnan) et 5 ouvertures de classe (EM 47 Picpus, EM Jean-Bouton, EM Meuniers, EM Lachambeaudie, EM Pommard).

Une situation moins dégradée que pour d'autres arrondissements, du fait de la démographie scolaire locale comme de la très grande mobilisation éducative dans le 12^e de janvier à juin, mais qui reste pourtant fragile. En effet la baisse des moyens alloués à l'Académie de Paris par le Ministère n'est pas à la hauteur de l'enjeu éducatif global dans la capitale, qui subit cette année encore une importante suppression de postes : 125 dans le premier degré.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

À ce jour, nous restons insatisfaits et vigilants sur des demandes non abouties, car nous identifions côté mairie des tensions dans les effectifs sur plusieurs territoires, dans les maternelles D'Artagnan et Brèche-aux-Loups, mais également Bercy – classée en priorité éducative CAPPE – où les inscriptions ont dû être stoppées début juin faute de place.

Plus globalement, nous maintenons notre demande d'une augmentation du nombre de postes d'enseignant.es dans l'Académie de Paris qui permette de limiter les effectifs par classe dans tous les arrondissements (en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire où des poches de grande difficulté scolaire existent aussi – *a fortiori* avec une révision de la carte de l'éducation prioritaire laissée à l'abandon), d'abonder les brigades de remplacement pour assurer la continuité des apprentissages et d'organiser efficacement la formation initiale et continue des enseignant.es.

Dans les collèges publics du 12^e, les chiffres des inscriptions à la rentrée 2024 font eux apparaître une quasi-stabilité des effectifs : 3095 élèves (contre 3116 en 2023). Les chiffres des effectifs par établissement seront consolidés à l'automne dans le cadre de l'enquête lourde académique.

Côté Mairie du 12^e, notre vigilance porte d'abord sur les choix et les effets de la politique académique d'ouverture de divisions pour cette rentrée. Ceux-ci doivent devenir lisibles et transparents pour chaque communauté éducative locale. Il faut aussi éviter les dérogations administratives pour manque de place dans le secteur. Et il est impératif de conserver des effectifs moyens par classe non surchargés, notamment dans les collèges qui reçoivent en 6^e des élèves d'écoles élémentaires classées en priorité éducative (CAPPE).

Notre inquiétude porte ensuite sur les dynamiques de ségrégation sociale et de séparatisme scolaire qui s'amplifient à Paris et dans notre arrondissement, comme l'ont révélé à l'hiver 2024 les études et projections de Julien Grenet (CNRS / École d'économie de Paris / Institut des politiques publiques). Une autre politique pour la mixité sociale scolaire dans tous les collèges parisiens, publics comme privés, est urgente. Des leviers ont été identifiés pour rompre avec ce modèle ségrégatif actuel qui nuit à la réussite éducative des collégiens parisiens et nourrit l'anxiété scolaire des familles.

Mais, pour ce faire, des décisions politiques urgentes et courageuses doivent être prises au niveau national. Notre équipe municipale mettra quant à elle cette année encore toute son énergie dans la défense et la promotion du service public d'éducation. En soutenant et en visibilisant notamment toutes les dynamiques et réussites pédagogiques des collèges publics du 12^e arrondissement de Paris.

• Travaux de l'été 2024 : près de 4 millions d'euros pour transformer et rénover nos écoles et collèges.

« L'éducation n'est pas un coût, c'est un investissement » : tel est notre fil rouge à Paris. Chaque année, la Ville de Paris et la Mairie du 12^e réaffirment leur priorité pour les écoles et collèges publics en fléchant des budgets considérables pour la rénovation et l'innovation bâtementaire afin d'améliorer le bien-être scolaire et périscolaire des jeunes Parisiens. Les travaux lourds



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

entrepris chaque été, comme ceux réalisés pendant toutes les petites vacances scolaires, témoignent de cette exigence : créations de plusieurs cours Oasis par an ; rénovation et plan acoustique pour les réfectoires de cantine, réfection des toilettes autour d'un nouveau référentiel santé et sécurité, création de salles de science PMR, rénovation énergétique pour la transition écologique et le confort thermique, travail autour des espaces multisports, mise en accessibilité avec équité territoriale, déploiement d'un numérique pédagogique renforcé sur projets, équipements innovants pour les classes ULIS, attention particulière pour les locaux sociaux, etc. Notre ambition est forte, à la hauteur de notre combat pour la réussite éducative de tou.te.s.

À l'été 2024, près de 4 millions d'euros de travaux ont été réalisés dans les écoles et collèges du 12^e arrondissement de Paris.

Pour les écoles, ce sont 27 opérations de travaux pour 2 millions € avec notamment : la modernisation du SSI dans le groupe scolaire 56 Picpus, les nouvelles cours Oasis dans les EE 57 Reuilly, EM 56 Picpus et EE Diderot, la modernisation des sanitaires à l'EM Lachambeaudie, la modernisation du centre de loisirs et la création du bureau du REV à l'EE Bignon, la remise en peinture des circulations et des salles de classe à l'EE 57 Reuilly A. Cet été a également été marqué par le début d'une importante opération de travaux de confort thermique au sein de l'école maternelle Traversière qui se poursuivra sur les prochaines vacances jusqu'à l'été 2025 pour un montant total de 1,5 million d'euros.

Dans les collèges, 14 opérations de travaux pour 2,4 millions € ont été conduites avec, par exemple, la rénovation des sanitaires du collège Oeben, la première phase des travaux de mise en accessibilité du collège Guy Flavien, le lancement du ravalement de la façade du collège Germaine Tillion, l'aménagement de la salle de SVT du collège Jules Verne et la poursuite de l'opération de restructuration globale au collège Verlaine (isolation de la cage d'escalier et travaux d'accessibilité - création de rampes d'accès, pose de lave-main accessible et repères au sol).

Accompagner et soutenir financièrement les familles

- Des fournitures scolaires gratuites pour tous les élèves de CP

Dès les premiers jours de classe, tous les élèves entrant en CP dans une école publique parisienne ont reçu un kit de fournitures scolaires gratuites. Une mesure mise en place pour soutenir financièrement les familles et contribuer à l'égalité des chances.

13 000 élèves parisiens sont concernés en cette rentrée 2024. La deuxième édition des Dialogues Parisiens lancée à l'automne 2023 avait pour thème : « Comment bien grandir à Paris ». Parmi les propositions issues de cette discussion figurait le soutien au pouvoir d'achat des familles. La distribution d'un kit scolaire pour les élèves entrant en classe de CP est un résultat concret de cette grande concertation.

Le contenu de ce kit de fournitures a été conçu avec la communauté éducative et pensé pour être le plus durable possible. L'objectif ? Décharger un peu les familles du poids, tant financier que logistique, des achats essentiels de rentrée.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Cela vient en complément des 5 millions d'euros investis chaque année par la Ville pour l'achat de fournitures scolaires mises à disposition dans les écoles : manuels, cahiers, jeux, papeterie et autres matériels créatifs. Ce budget, en hausse de 6% cette année, augmentera de 5% à nouveau l'an prochain pour accompagner les enseignant.e.s face à l'inflation.

- Transports en commun gratuits et tarifs de cantine inchangés

Cette année encore, le remboursement à 100% du forfait imagine R et de l'abonnement Vélib' pour les jeunes Parisiens sont des mesures pour aider financièrement les familles parisiennes.

En cette rentrée scolaire, il y a une autre bonne nouvelle pour les parents : malgré l'inflation et la hausse des prix des denrées alimentaires, la facture de cantine n'augmentera pas.

Sans aucun renoncement quant à son Plan d'Alimentation durable 2022-2027 visant à promouvoir une restauration collective de qualité qui préserve le climat et la biodiversité, la Ville de Paris – et, pour notre arrondissement, la Caisse des écoles du 12^e – propose dans les restaurants scolaires des écoles et collèges publics une alimentation équilibrée, saine et à tarification sociale inchangée depuis 10 ans, allant de 0,13 € à 7 € selon une grille de 10 tarifs.

Dans le 12^e, le tarif moyen facturé aux familles s'établit en 2023 à 3,44 €. Et 23% des familles bénéficient des tarifs les plus bas, entre 0,13 € et 1,62 €.

Dans le 12^e, la part d'alimentation durable et issue de l'agriculture biologique dans les menus est en progression constante depuis 2014. En 2023, la part d'alimentation durable s'élève à 84,5 %, dont 77,3 % de bio. Une telle réussite est rendue possible grâce à l'action conjointe des grands professionnels de notre Caisse des écoles et de la Ville de Paris qui augmente chaque année sa subvention : + 2,9 % en 2024. Le montant de cette subvention 2024 versée par la Ville de Paris s'établit à 7 300 000 €.

Avec la recherche constante de nouveaux produits et fournisseurs, l'objectif est de tendre vers le 100 % durable d'ici 2027.

- Un nouveau service numérique pour les familles

Paris Familles est le nouveau portail pour inscrire ses enfants aux activités périscolaires : il s'agit d'un service numérique multi-activités qui permet aux familles d'inscrire leur enfant sur l'ensemble des activités périscolaires (temps du midi, temps d'activités périscolaires, temps du soir, centre de loisirs du mercredi) et aux activités culturelles (conservatoires, ateliers beaux-arts).

L'objectif ? Simplifier les démarches des parents parisiens. Ce portail *Paris Familles* plus complet, qui fonctionne avec un compte de connexion *Mon Paris*, va permettre un accès à de plus en plus de fonctionnalités, depuis un ordinateur ou un smartphone.

Été olympique et rentrée paralympique : l'enthousiasme et l'héritage des JOP Paris 2024



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

L'été 2024 a été exceptionnel et de très nombreux enfants parisiens ont pu bénéficier de l'offre liée aux Jeux olympiques et paralympiques : places pour les épreuves, passage de la flamme, initiations et ateliers, rencontres avec des sportifs, découverte des stades et arénas.

Un nombre important d'activités variées en lien avec les JOP ont été proposées aux enfants des centres de loisirs estivaux du 12^e. Des enfants du centre Wattignies ont par exemple assisté à la demi-finale féminine de volleyball ; ceux des centres Bignon, Baudelaire, Brèche-aux-Loups et Marsoulan ont été mobilisés pour le passage de la flamme paralympique ; un groupe d'enfants du 27 Reuilly s'est rendu au rugby fauteuil ; les centres Lamoricière et Marsoulan ont visité l'exposition « Olympisme » au Palais de la Porte Dorée, etc.

La zone de festivités du 12^e, sur l'esplanade du Cadran solaire, a également accueilli des groupes d'enfants de nos écoles maternelles et élémentaires, avec des activités variées telles que la création d'une bande dessinée géante, de silhouettes sportives, et la confection de porte-clefs olympiques.

Sur l'espace nature et découverte (END) des Tourelles au Bois de Vincennes, un univers imaginaire autour des Jeux olympiques et de la nature a été créé, intitulé « La Flamme de la Nature », pour embarquer joyeusement nos jeunes dans les « Douze travaux de la Nature » en relevant des défis sportifs, intellectuels, sensoriels, émotionnels et artistiques, tout en mettant en pratique leurs talents de jardiniers et de protecteurs de la nature.

Un grand événement fédérateur a été organisé en juillet au gymnase Léo Lagrange pour 12 centres maternels et élémentaires du 12^e autour d'ateliers sur les sports ancestraux et les sports actuels, avec des jeux de plateaux autour de la culture sportive.

Pour le premier jour des centres de loisirs de l'année scolaire, le mercredi 4 septembre, 970 enfants parisiens accompagnés de leurs Responsables éducatifs Ville (REV) et animateurs ont assisté à des matchs de tennis fauteuil à Roland-Garros. Pour le 12^e, ce sont les élèves des centres de loisirs élémentaires 56 Picpus, Brèche-aux-Loups et Baudelaire qui ont pu profiter de ce temps fort des jeux paralympiques. Côté collégiens, trois classes du collège Germaine Tillion ont pu se rendre pendant la semaine de rentrée au Stade de France pour assister aux épreuves de cécifoot.

Pendant cet été exceptionnel, la Ville de Paris a maintenu, voire renforcé, son offre à destination des familles puisque 318 centres de loisirs ont été ouverts en juillet et 263 en août, un nombre d'ouvertures supérieur par rapport aux années 2022 et 2023. La Ville de Paris a également souhaité maintenir son volume d'offre de séjours (Vacances Arc-en-Ciel, mini-séjours, séjours Action collégiens et TAC) avec 8600 places, mais selon un calendrier adapté (aucun départ sur la période des JO du 26 juillet au 11 août).

Dans le 12^e arrondissement, avec 22 points d'accueil en juillet et 19 en août, la fréquentation des centres de loisirs a été aussi soutenue que les années « ordinaires », avec un enthousiasme renouvelé pour le centre de loisirs bilingue de la maternelle 45 Picpus, le centre de loisirs petite enfance à la maternelle Meuniers et le centre de loisirs à parité (CLAP) de Gerty-Archimède dont vous trouverez une présentation dans notre journal municipal de rentrée. L'accueil des



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

adolescents a aussi été maintenu au programme, en juillet au collège Courteline et en août au 10 Lamoricière.

L'héritage des JOP Paris 2024, qui sera multisectoriel, a notamment vocation à renforcer le sport scolaire et à faire de la pratique sportive multiforme un accélérateur de bien-être, de santé, d'inclusion et de lien social pour les jeunes Parisiens.

La Mairie du 12^e et les équipes de la CASPE 11-12 entendent prolonger les enthousiasmes sportifs collectifs et les nouvelles vocations surgis de cette édition olympique. Parmi les nouveautés de cette rentrée 2024 qui iront en ce sens : le réaménagement complet du TEP du groupe scolaire Picpus pour renforcer le « savoir rouler à vélo » dans ce centre ressource doté d'un professeur de la Ville de Paris (PVP) référent ; la promotion du para-sport avec la poursuite des initiations cécifoot dans le cadre d'ateliers périscolaires dédiés ; la valorisation de la nouvelle section sportive handball au collège Germaine Tillion.

Afin de poursuivre son action de développement de la pratique sportive dès le plus jeune âge au-delà des JOP, la CASPE 11/12 a créé deux nouveaux centres ressources dédiés aux nouvelles disciplines olympiques en 2024 : le street hockey et le skateboard. Les centres ressources skateboard et hockey ont été développés au centre Piver dans le 11^e qui a accueilli et continuera d'accueillir des enfants du 12^e arrondissement.

L'école et la ville adaptées aux nouveaux enjeux écologiques et pédagogiques

- Plus que des cours, une démarche Oasis

Les cours de récréation des écoles parisiennes sont progressivement transformées avec la démarche "Oasis" autour d'un triple objectif : créer des espaces mieux végétalisés et rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien, partagés par tous et propices à de nouveaux jeux et apprentissages. Elles sont désormais au nombre de 165 dans la capitale.

Quatre nouvelles cours Oasis sont sorties de terre cet été dans le 12^e arrondissement : à la maternelle 56 Picpus, à l'élémentaire Diderot et dans les deux élémentaires 57 Reuilly.

Toutes les opérations de création de cours Oasis dans le 12^e ont donné lieu à une co-construction de projets originaux, propres à chaque école, avec l'ensemble de la communauté éducative, dont font pleinement partie les parents. Les enfants ont également été associés à la définition des besoins et des envies. Les travaux d'ampleur s'étalent sur plusieurs périodes de vacances scolaires et les élèves sont dans la mesure du possible associés à toutes les opérations de végétalisation et de plantation d'arbres.

À travers des cours et la végétalisation, les cours Oasis participent à la création d'îlots de fraîcheur, pour les écoles, mais aussi dans les quartiers. Les cours rénovées proposent de nouveaux espaces de biodiversité, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des fontaines, des espaces potagers. Au-delà des enjeux climatiques, les aspects ludiques et de découverte sont aussi essentiels, et dans chaque cour aménagée il y a désormais des créations sur mesure de mobiliers en bois.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

La Mairie du 12^e arrondissement poursuit son action volontariste en matière de rénovation innovante des cours d'école : 2 nouvelles cours Oasis seront créées pendant l'année scolaire (maternelle Pommard et élémentaire Wattignies) et 4 nouvelles cours Oasis sortiront de terre à l'été 2025, pour lesquelles les réunions de concertation ont déjà commencé au printemps ou démarrent cet automne : les deux élémentaires Bizot/Daumesnil, la maternelle Jean Bouton et la maternelle d'Artagnan.

À ce jour, 13 cours Oasis ont été créées dans le 12^e et 9 autres sont d'ores et déjà programmées jusqu'en 2026. Ces espaces créés « sur mesure » pour de nouvelles expériences éducatives à ciel ouvert sont plébiscités par les équipes enseignantes et d'animation.

À la demande de la Mairie du 12^e, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Paris va réaliser en septembre-octobre 2024 un diagnostic de toutes les cours de récréation n'ayant pas fait l'objet de travaux récents ou de transformation dans le cadre de la démarche Oasis. Dans le cadre de cette mission, les équipes du CAUE seront amenées à réaliser des observations sur des temps de récréation et à mener des entretiens avec les équipes éducatives. L'objectif de ce diagnostic est d'identifier les besoins et les potentialités.

Des cours de récréation dans le cadre de la poursuite de la démarche Oasis lancée par la Ville de Paris et la Mairie du 12^e. Les éléments recueillis nous permettront d'envisager les prochaines phases d'aménagement des cours selon les besoins et les contraintes identifiés. Certains aménagements légers pourraient être réalisés dans un premier temps et d'autres interventions plus importantes seront à programmer dans le cadre de la prochaine mandature.

- **Des « Rues aux enfants », nouveaux cœurs de quartiers**

Paris compte désormais plus de 200 « Rues aux enfants » qui sont autant de nouvelles portions d'espace public libéré et réaménagé pour eux, leur famille et l'ensemble des riverains. Ces piétonnalisations de voies, avec ou sans dispositif de fermeture, ont pour objectif de sécuriser le trajet des enfants jusqu'à leur établissement (de la crèche au collège) et de lutter contre la pollution.

Les élèves et enfants du 12^e peuvent désormais bénéficier de 11 « Rues aux enfants », avec de nouveaux aménagements rue des Jardiniers dont les travaux ont débuté en août 2024. Deux autres projets ont d'ores et déjà été annoncés qui seront menés d'ici la fin de la mandature : rue de Gravelle et avenue Vincent d'Indy.

L'aménagement final de la rue Armand Rousseau aura lieu prochainement dans le cadre des travaux « Embellir vos quartiers » Vallée de Fécamp, Bel-Air Nord et Bel-Air Sud.

Le succès des « Rues aux enfants » réaménagées dans tout Paris, comme celui de celles qui existent déjà dans notre arrondissement, confirme l'utilité de la démarche et de l'investissement avec végétalisation, transformation des sols, marquages ludiques et mobiliers urbains spécifiques. La Ville de Paris a décidé d'organiser pour la première fois en cette rentrée une « fête des rues aux enfants » le samedi 28 septembre 2024. L'idée de cet événement est de célébrer ces nouveaux espaces qui s'inscrivent désormais dans le paysage parisien comme des lieux de



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

rencontre au cœur des quartiers et d'inviter les habitantes et habitants à s'en s'emparer dans l'esprit des « fêtes des voisins ».

- De nouveaux lieux pour apprendre autrement

L'Académie des langues propose depuis décembre 2023 des semaines d'immersion en langue anglaise à des classes d'écoles élémentaires et de collèges. Dans les espaces clairs et aérés de l'école de la rue Cambon (Paris Centre), les élèves réalisent des activités captivantes autour de la musique, des arts plastiques, de la cuisine, de la danse, du chant. Jeux, visites de musées et de sites culturels, sessions d'activités physiques et sportives figurent aussi au programme de leur semaine, le tout dans un contexte exclusivement anglophone. Initié par la Ville de Paris et le rectorat de Paris, l'établissement a pour particularité d'être codirigé par un directeur de l'Éducation nationale et une directrice des Affaires scolaires de la Ville.

Et toutes les activités sont élaborées en collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animateurs. Le personnel anglophone veille à une immersion linguistique et culturelle totale des élèves. Ce bain linguistique continu, tant pendant les activités que pendant les pauses, vise à développer des compétences dans une langue étrangère.

En une semaine, l'ambition n'est pas de pratiquer un anglais courant, mais plutôt de transmettre le goût pour la langue, de susciter l'envie de parler en surmontant les appréhensions. Plusieurs classes du 12e vont pouvoir profiter en 2024-2025 de ces séjours linguistiques "au coin de la rue" comme cela a déjà été le cas l'an dernier.

Un autre "établissement de demain" va devenir une ressource pour les élèves de Paris et du 12e qui seront invités à venir participer à des ateliers de réflexion sur la démocratie : il s'agit du Théâtre de la Concorde, nouveau lieu démocratique et culturel pour tous. En 2024, l'Espace Cardin (8e) devient un lieu de débat, de réflexion, de contradictions et de création, où art et démocratie sont intimement liés. À l'image de ses « grandes sœurs » que sont l'Académie du Climat, la Fabrique de la Solidarité, QJ ou l'Académie des Langues, le Théâtre de la Concorde a pour ambition de « transmettre, apprendre, débattre, former et comprendre ». Grande université populaire de la démocratie ouverte à toutes et tous, elle sera aussi un lieu d'accueil et d'inspiration pour les familles et les personnels enseignants parisiens.

Au cours de l'année 2023-2024, le collège Guy Flavien a participé à la 1ère édition de l'Assemblée citoyenne des enfants. La Maire de Paris Anne Hidalgo et Dominique Versini ont lancé en novembre 2023 cette nouvelle instance de participation permettant aux enfants de réfléchir, dialoguer et s'exprimer sur les questions qui les concernent dans la ville, et de formuler des propositions soumises au Conseil de Paris. 107 collégiens et collégiennes des 10e, 11e, 12e et 17e arrondissements ont composé cette première promotion. Ils ont travaillé tout au long de l'année sur la thématique de l'environnement puis ont présenté un vœu, qui a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris. Dans le 12e, une classe de 6e du collège Guy Flavien a participé à cette Assemblée. Le collège a produit un podcast sur ce projet qui est diffusé sur la nouvelle radio en ligne de l'établissement. Une double action pédagogique et citoyenne qui a permis de créer d'autres formes d'apprentissages, de solidarité et d'inclusion pour des collégiens fiers d'être



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

élèves-citoyens. Une expérience que d'autres classes du 12^e ont vocation à vivre dans les mois et années à venir. Un appel à candidatures pour la promotion 2024-2025 est lancé jusqu'au 20 septembre 2024.

Ambition Animation : qualité et continuité du service public

Pendant l'année scolaire 2023-2024, le dialogue social mené par la Ville de Paris avec les organisations syndicales dans le secteur de l'éducation et de l'animation a débouché sur une quinzaine de mesures importantes et nécessaires pour tous les personnels, notamment sur les revalorisations salariales, l'accélération des promotions, la titularisation des contractuels (plus de 1000 animateurs), la création d'équipes de remplacement en cas d'absences et l'augmentation du budget de formation (+ 33 %).

La qualité et la continuité du service public de l'animation restent notre priorité, celui-ci devant régulièrement évoluer pour répondre aux besoins précis des territoires et aux nouvelles missions.

Le remplacement des absences d'ASEM, d'ATE ou d'animateurs au sein des écoles est un sujet qui préoccupe régulièrement et légitimement les communautés éducatives et sur lequel nous agissons depuis longtemps. Cette action se renforce encore dans le cadre de l'Arsenal de l'animation.

De nouvelles brigades de remplacement courte durée (moins d'un mois) viennent d'être créées qui vont compléter les brigades déjà existantes. Pour la CASPE 11/12, cela représente 14 postes ouverts pour les ASEM et ATE, ainsi que 9 postes d'animateurs et animatrices.

Concernant le remplacement des absences de longue durée (congrés longue maladie, inaptitudes ou reconversions), les brigades représentent quant à elles 10 % des effectifs.

Cette mise en œuvre intervient concomitamment au déploiement dans toutes les CASPE d'une application numérique, appelée « Instant'Anim », visant à faciliter les remplacements de dernière minute. Elle permettra aux REV de déclarer les absences et aux animateurs de partager leurs disponibilités pour des remplacements.

La DASCO et la Mairie du 12^e évalueront régulièrement comment faire évoluer ces dispositifs, dans leur fonctionnement et dans leur dimensionnement.

En matière de service public de l'animation, notre ambition est forte et globale, articulant toutes les dimensions : la pédagogie, les ressources humaines et les territoires. Toutes les actions qui seront prolongées ou engagées pendant cette année 2024-2025 répondront donc à trois exigences : innover dans les pratiques pour créer des alliances éducatives avec les enseignants et les familles ; attirer et fidéliser sur les métiers de l'animation ; décliner les projets en fonction des besoins et des opportunités du territoire. La première édition de la « Fête du périscolaire » organisée conjointement par la CASPE 11/12 et la Mairie du 12^e à l'Espace Reuilly le 5 juin 2024, a rencontré un grand succès. Arts vivants, danses, chants, fabrications artistiques et manuelles : les enfants et leurs animateurs ont réalisé des spectacles et des expositions débordants de créativité



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

et d'énergie, marquant l'aboutissement de plusieurs mois de préparation sur les temps d'activités périscolaires et témoignant de la grande professionnalité et de l'engagement sans faille de nos équipes d'animation.

Parentalité tout-terrain : un 3e forum en 2025

La parentalité est au cœur de notre Projet éducatif de territoire (PEDT) et de nombreuses actions se déploient au long cours chaque année en direction des familles. En janvier 2023 nous inaugurons un nouveau format pour renforcer la déclinaison de ce volet dans le 12e : les « Forums de la parentalité », dont la 1ère édition qui avait pour thème les addictions a accueilli à l'Espace Reuilly plusieurs centaines de participants et de nombreux professionnels. La deuxième édition de ce forum s'est tenue le samedi 20 janvier 2024 sur le thème de la santé mentale avec des focus sur les problématiques du harcèlement, des troubles des apprentissages et des épisodes dépressifs.

Ces forums réunissent des professionnels de santé, de l'accompagnement social et du soutien à la parentalité dans l'objectif d'apporter aux parents des réponses, un soutien et des orientations selon leur situation.

Forte du succès de ces deux premières éditions, la Mairie du 12e, appuyée par les services de la Ville (DSOL, DSP et DJS), travaille déjà à l'organisation du 3e forum qui portera sur la santé sexuelle des jeunes au sens large. Il s'agira de traiter à la fois l'angle comportemental et affectif du sujet (consentement, égalité filles-garçons, prévention des violences sexistes et sexuelles, orientation sexuelle et identité de genre, prévention de la prostitution des mineurs) et l'angle médical (accès à la contraception, IVG, IST/VIH). Ce forum qui aura lieu le samedi 8 février 2025 au sein de la Mairie du 12e souhaite s'adresser tant aux parents qu'aux adolescents.

La santé et le bien-être de tous les enfants

- **La santé dans l'assiette : des enfants-acteurs**

De plus en plus de familles sont en situation de précarité alimentaire en France, à Paris et dans notre arrondissement (14 %, c'est le taux de pauvreté dans le 12e selon l'INSEE). Et cela a des répercussions évidentes et importantes sur la santé des enfants et leur réussite scolaire. C'est pourquoi toutes les actions de la Ville de Paris et spécifiquement de la Caisse des écoles du 12e (qui sert 1,27 million de repas par an) ont un fil rouge : lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine et durable.

Il s'agit d'abord d'offrir une « assiette » de grande qualité nutritionnelle accessible à tous (voir *supra* p.3), mais il est aussi important d'investir - et de s'investir – sur le segment de l'éducation alimentaire. C'est pourquoi notre Caisse des écoles propose chaque année différents ateliers.

Les ateliers « Petit-déjeuner équilibré » sont mis en place à la demande des équipes éducatives et en 2023-2024 ce sont 19 ateliers pour 22 classes et 470 élèves qui ont été préparés et animés



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

par la diététicienne-nutritionniste, responsable du service nutrition/hygiène de la Caisse. Cela s'adresse aux écoles maternelles et élémentaires comme aux collèges.

Les quatre classes de 6e du collège Paul Verlaine ont souhaité en bénéficier dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement (CESCE).

Pour l'année 2024-2025, la Caisse des écoles souhaite aller plus loin en touchant l'ensemble d'une génération : elle propose donc aux enseignants l'atelier « Petit-déjeuner équilibré » pour toutes les classes de CE1 et un atelier « Visite de cuisine » pour toutes celles de CP.

D'autres ateliers sont également organisés dans le cadre de l'accompagnement Climat Cantines : l'association Bio Consom'acteurs est intervenue dans trois écoles de l'arrondissement (Bercy, 253 ter Daumesnil et Michel Bizot) afin de sensibiliser les enfants à l'alimentation bio, durable et équitable. 17 classes et 366 élèves ont pu profiter de ces séances. C'est l'école Gerty Archimède qui en bénéficiera au premier trimestre 2024-2025.

La composition régulière des « menus à thème » par les élèves participe aussi de ce volet éducatif : ils sont sollicités et accompagnés à plusieurs reprises dans l'année : pour le Festival du Mieux Manger, pour la journée internationale des légumineuses, pour les découvertes Saveurs d'ailleurs, etc.

Bien manger pour mieux grandir, c'est sur tous les temps. C'est pourquoi la Caisse des écoles du 12e propose désormais 100 % de fruits bio au goûter (qui correspond à 10 % de l'apport nutritionnel journalier) avec la mise en place d'un produit laitier (100 % bio lui aussi) autre que la boisson yaourt ou fromage blanc nature, fromage en portion. C'était l'une des attentes des familles exprimées dans le cadre de la Commission de restauration, ouverte chaque année à tous les représentants de parents élus.

C'est aussi parce que la Caisse des écoles du 12e entend faire des élèves des enfants-acteurs de leur alimentation et de leur santé, qu'elle a décidé de généraliser en 2024-2025 le multichoix sur les composantes périphériques (entrées, produits laitiers, desserts) dans tous les restaurants élémentaires. Cette diversité permet à l'enfant de composer son menu à sa convenance tout en respectant l'équilibre alimentaire du repas.

L'expérimentation lancée en mars 2024 en élémentaire après la généralisation pour tous les collégiens confirme l'adhésion et les bénéfices : l'enfant choisit ce qu'il mange donc il le mange, avec *in fine* plus de plaisir, plus de satiété et moins de gaspillage alimentaire.

Ce déploiement, qui devrait s'achever en mars 2025, sera précédé d'une communication et d'une présentation aux enfants, aux personnels de la Caisse des écoles et de la CASPE ainsi qu'à la direction de l'école. Un accompagnement sera assuré sur site les trois premiers jours de la mise en place.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

- Au plus près des besoins particuliers

Chaque année, nous mettons en place de nouveaux moyens et des projets innovants pour donner sens et surtout réalité à notre démarche d'éducation inclusive dans le 12e. Et c'est une joie immense quand notre ambition rencontre celle des habitant.e.s de l'arrondissement ! C'est tout le message – citoyen et solidaire – du dépôt puis du vote du projet « Offrons des écoles plus sereines aux écolier-es du 12e » lors du Budget Participatif 2023, pour un montant de 805 000 €. Cela va être un formidable accélérateur d'investissement et de pratiques au plus près des besoins des élèves et des équipes qui les accompagnent. Il est en effet primordial de repenser les salles de classe et les espaces scolaires dédiés aux élèves en situation de handicap.

Nous devons créer des espaces adaptés aux élèves qui ont des difficultés à traiter les stimulations sensorielles. Et il est aussi indispensable de permettre leur mutualisation avec les autres élèves afin de favoriser de nouvelles interactions sociales et le vivre ensemble. Trois établissements ouvriront la voie : les écoles élémentaires Lamoricière et Gerty Archimède ainsi que le collège Jean-François Oeben.

Vous pourrez retrouver plus d'informations sur notre « priorité inclusion » dans le 12e dans le dossier thématique du journal municipal de septembre 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je vais désormais passer la parole à Isabelle Rocca pour une communication sur la rentrée scolaire. Madame Rocca, je vous en prie. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Effectivement, c'est un passage obligé. Vous le savez, dans cette communication de rentrée, c'est aussi un passage important. Chaque année, nous essayons de mettre des focus sur des éléments thématiques récurrents, et c'est ce par quoi je commencerai, mais également de mettre un focus sur des choses qu'il nous semble important de partager avec vous élus, et puis au-delà avec les membres des communautés éducatives. Parce que vous le savez, cette communication de rentrée, vous en avez modestement la primeur. Mais ensuite, elle est partagée avec l'ensemble des acteurs, familles, parents, enseignants, directions d'écoles et d'établissements ainsi qu'avec nos personnels d'animation, mais aussi avec nos partenaires dans le champ éducatif.

Dans cette rentrée scolaire hors normes, pilotée par un ministère démissionnaire, les choses sont apparues comme le carrefour d'inquiétudes renouvelées, mais aussi d'inquiétudes légitimes récentes ou au long cours de la part de toutes les composantes de la communauté éducative, tant sur les conditions matérielles de préparation de cette rentrée que sur l'application des réformes annoncées pour l'année scolaire qui s'ouvre.

Dans ce contexte particulier, en cohérence et en continuité avec notre ambition parisienne et notre politique éducative que nous souhaitons au plus près des besoins, Paris et la Mairie du 12^e



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

entendent demeurer un pôle de stabilité et de référence qui fait de la réussite éducative son exigence première. C'est au quotidien l'engagement des élus et des équipes de tous les services de la ville et évidemment de la Mairie du 12^e qui travaillent main dans la main avec les personnels éducatifs et les familles. École par école, collège par collège, cette vision de l'intérêt général éducatif local se nourrit aussi et surtout des dialogues partenariaux que nous mettons en place d'année en année pour chaque projet, chaque innovation, chaque rénovation.

Permettez-moi en ouverture de cette communication, ce que je n'ai finalement jamais fait et que je souhaitais faire aujourd'hui, de remercier toutes les parties prenantes, qui vont pouvoir encore cette année - et vous aussi élus, chacun dans vos rôles quand vous siégez dans les conseils d'administration, les conseils d'école et dans toute autre instance - décliner avec nous, pour les enfants et les personnels, votre attachement sincère et créatif au service public d'éducation.

Comme je le disais, parmi les éléments récurrents sur lesquels nous souhaitons vous informer très tôt après la rentrée scolaire, il y a la question des effectifs et des travaux réalisés pendant l'été. Ce qui nous permet aujourd'hui effectivement de partager le constat que nos écoles dans le 12^e sont bien des écoles en dynamique et en transformation.

Quand je dis des écoles en dynamique, c'est parce que vous le savez, au niveau national comme au niveau parisien, nous avons une tendance à une baisse démographique qui fait d'ailleurs l'objet de toutes les attentions et de toutes les inquiétudes parce qu'elle est souvent synonyme de coûts budgétaires, de suppressions de postes. Or dans le 12^e, la tendance est inverse. L'année dernière dans cette configuration-là, nous nous réjouissions tous ensemble d'une relative stabilisation des effectifs en maternelle. Aujourd'hui, je peux vous dire que pour la rentrée 2024, dans le 1^{er} degré, nous avons une hausse des effectifs puisque nous avons 7 091 enfants inscrits dans nos écoles contre 6 884 à la rentrée dernière. Vous verrez le détail des chiffres dans la communication de rentrée, j'imagine que vous les avez déjà regardés attentivement. Ce qui veut dire + 3,3 % en maternelle dans le 12^e et + 2,8 en élémentaire. Ce qui est un signal important, ce qui nous confirme que nous avons eu raison, l'équipe municipale, de nous battre dès l'automne dernier et avec Madame la Maire, ainsi qu'avec l'ensemble, je pense, des élus de la majorité et aussi de l'opposition que nous avons pu retrouver auprès des équipes et des familles pour dire qu'il n'était pas envisageable d'avoir une flopée de fermetures en vue de cette rentrée scolaire.

Sans que je vous en redonne le détail, parce que vous l'avez aussi dans la communication, nous sommes l'un des arrondissements - parce que la démographie scolaire l'imposait aussi - qui a subi le moins de fermetures. Nous nous sommes battus dès le mois de janvier avec Emmanuel pour faire reculer l'Académie sur des fermetures absolument inenvisageables et inacceptables, parce que nous étions devant le rectorat avec les équipes et les représentants de parents élus pour les accompagner dans les audiences. Les élus du Conseil de Paris ont aussi porté la voix du 12^e arrondissement dans les différents CDEN.

Nous avons eu 5 fermetures de classes, certaines sur lesquelles nous avons pourtant mis une ligne rouge, certaines pour lesquelles effectivement, il y avait ponctuellement localement des effectifs qui le justifiaient. Mais nous avons aussi obtenu 5 ouvertures de classes, toutes en maternelle, au vu de ce que je viens de vous dire. Parce que cette hausse, plus de 3 %, en maternelle est quand même significative.

Il reste quand même un constat parisien, parce que le 12^e est aussi dans une perspective temps long, une perspective parisienne où il n'est pas possible que cette coupe budgétaire et ces suppressions de postes - 125 dans le premier degré pour cette rentrée - soient acceptables. La démographie scolaire n'est pas l'alpha et l'oméga, les élèves ne sont pas juste des chiffres. C'est



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

la raison pour laquelle c'est l'occasion, par solidarité et pour nos écoles aussi du 12^e, de dire que de par de petits effectifs, la sanctuarisation des moyens permet aussi la création de conditions d'apprentissage et d'enseignement importantes, la création de brigades de remplacement abondées. C'est ce qui fait la qualité du service public.

C'est aussi l'occasion de vous dire que nous restons extrêmement mobilisés parce qu'à ce jour, il y a des insatisfactions de notre part et des points de vigilance que je souhaite quand même partager précisément avec vous. Nous identifions côté mairie des tensions sur les effectifs sur plusieurs territoires de notre arrondissement, spécifiquement sur les maternelles d'Artagnan et de Brèche aux Loups, mais également sur Bercy, dont vous savez qu'elle est classée en priorité cap. Ce sont des maternelles où les inscriptions ont dû être stoppées dès le mois de juin parce que les effectifs étaient trop importants, nous contraignant à faire des dérogations administratives. Je vous tiendrais informés si besoin au fil de l'année de l'évolution de ce paysage de la démographie scolaire.

Dans les collèges du 12^e, les chiffres des inscriptions pour cette rentrée font apparaître une relative stabilité des effectifs : 3 095 contre 3 116. Nous n'avons pas plus de détails communiqués par l'Académie, nous en saurons plus à l'issue de la remise de l'enquête lourde académie, comme de tradition. Mais je le redis : nous restons particulièrement vigilants parce que dans le second degré au niveau des collèges, dans le cadre des visites de rentrée que nous avons pu faire avec Madame la Maire, il est vrai que les principaux de collèges nous ont exprimé aussi leur incompréhension sur la politique académique d'ouverture de division en 6^e, mais pas que, qui restait peu lisible pour eux, donc peu lisible pour leurs enseignants et pour les familles. Nous serons sans doute amenés dans l'année, en préparation des mesures qui seront celles de la rentrée prochaine, très tôt sans doute à l'automne et en janvier-février dans le cadre de cette enceinte, peut-être à échanger ensemble sur ce qui devrait être une ambition partagée pour une offre éducative dans le 12^e exigeante et ambitieuse.

Le dernier point que je souhaitais partager avec vous, mais qui me semble essentiel : vous le savez, on en a déjà parlé ici, c'est l'inquiétude que nous partageons sur les dynamiques de ségrégation sociale et de séparatisme, colère qui s'amplifie à Paris et dans notre arrondissement, même si la démographie scolaire se porte mieux. Il est vrai qu'à l'hiver 2014, les études et projections de Julien Grenet - directeur de recherche CNRS et qui travaille dans le cadre de l'OPMIRE pour nous éclairer sur ces dynamiques et ce qu'elles pourraient donner - ne sont pas rassurantes.

Pour le 12^e comme pour tout Paris, une autre politique de mixité sociale et scolaire dans les collèges parisiens publics comme privés d'ailleurs est urgente. Des leviers ont été identifiés, ils sont largement partagés, pour rompre avec ce modèle ségrégatif actuel et pour faire de la réussite éducative de tous les collégiens parisiens autre chose qu'un slogan, mais une vraie réalité et surtout rompre aussi avec l'angoisse scolaire des élèves et des familles. Mais pour ce faire, il faut des décisions politiques urgentes et courageuses qui doivent être prises évidemment au niveau national. Mais il est important de le rappeler. Je pense qu'en la matière, la solidarité de notre équipe municipale et sans doute de ce conseil peut être importante à rappeler dans des moments charnières qui sont notamment ceux des décisions qui pourraient être prises ou non par le futur ministère de l'Éducation nationale.

Le deuxième point vise à vous faire un rapide balayage sans rentrer dans les détails. Dans la communication de rentrée, quand je parlais d'écoles en dynamique et en transformation, à l'été nous entreprenons toujours des travaux importants. Cet été, notre fil rouge selon lequel l'éducation n'est pas un coût, mais un investissement est toujours là. 4 millions d'euros de travaux



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

ont été réalisés dans les écoles et collèges du 12^e, 27 opérations de travaux pour 2 millions d'euros dans le 1^{er} degré, 14 opérations de travaux pour 2,4 millions d'euros dans les collèges, avec là aussi des grands classiques qui vont de la rénovation bâtementaire, du confort thermique, de l'équipement de salles de sciences à l'équipement de nos centres de loisirs, de nos réfectoires, de nos toilettes scolaires. Et évidemment, la question de l'accessibilité. Je n'y reviens pas, parce que nous aurons peut-être tout à l'heure à en dire plus, avec une question orale qui nous a été présentée.

Le deuxième point important sur lequel la Maire de Paris, Anne Hidalgo et Patrick Bloche ont déjà bien communiqué, c'est notre volonté en cette rentrée d'accompagner et de soutenir financièrement les familles avec plusieurs leviers, dont une nouveauté pour cette rentrée : des fournitures scolaires gratuites pour tous les élèves de CP.

Comme vous le savez, dès les premiers jours de classe, ce sont tous les élèves entrant en CP dans une école publique parisienne qui ont reçu un kit de fournitures scolaires gratuites. Ce sont 13 000 élèves parisiens concernés. Le contenu de ce kit, vous le savez, a été travaillé ville et académie. C'est là aussi le signe, le symbole et le symptôme positif que nous travaillons et que la co-éducation fonctionne bien parfois, voire même souvent avec l'Académie. L'objectif est de décharger un peu les familles du poids tant financier que logistique des achats essentiels de rentrée.

Cela vient en complément des 5 millions d'euros investis chaque année par la ville pour l'achat des fournitures scolaires, les autres fournitures classiques : les manuels, les cahiers, les jeux, la papeterie, le matériel créatif que nos élèves ont au quotidien. Ce budget est d'ailleurs en hausse de 6 % cette année et augmentera de 5 % l'année prochaine pour accompagner les enseignantes aussi et les équipes dans les écoles face à l'inflation.

Je ne m'arrête pas longtemps, mais redire quand même que les transports en commun restent gratuits et les tarifs de cantine inchangés.

À Paris, les familles sont très privilégiées avec la tarification sociale qui reste inchangée depuis 10 ans. Je rappelle quand même que le tarif le plus bas est à 0,13 centime, même si notre horizon collectif doit être la gratuité de la restauration scolaire. À Paris, nous sommes précurseurs. Il est important de le redire. Dans le 12^e, le tarif moyen facturé aux familles s'établissait en 2023 à 3,44 euros. 23 % des familles, c'est-à-dire presque un quart des familles, bénéficient des tarifs les plus bas : entre 0,13 et 1,62 %. Notre présence aux côtés des familles les plus populaires est importante ainsi que notre engagement sans faille.

Sur cette question de l'alimentation, vous redire que nous n'augmentons pas les tarifs, mais que nous maintenons un très haut niveau d'exigence. Comme vous le savez, chaque année la part d'alimentation durable et issue de l'agriculture biologique augmente dans notre caisse des écoles. Nous pouvons en être très fiers collectivement, et remercier tous les personnels de la caisse des écoles qui se battent au quotidien pour cela. Parce que la part d'alimentation durable s'élève désormais à 84,5 %, dont 77,3% de bio. Cette réussite, comme je le disais, est due au très grand professionnalisme de notre caisse des écoles et de ses personnels, mais aussi à la contribution et à l'engagement de la ville de Paris qui augmente chaque année sa subvention. En 2024, elle augmente de 2,9 %, ce qui n'est pas rien avec un montant de plus de 7,3 millions d'euros.

Il y a un travail au long cours, mais il y a de bonnes nouvelles de rentrée, notamment aussi en soutien aux familles. C'est un nouveau service numérique pour les familles, Paris Famille, qui se met en place et qui vise à une simplification administrative du portail numérique. Là aussi, je ne



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

vais pas dans le détail parce que vous pourrez retrouver plus d'informations là-dessus. Ceci a vocation à offrir de plus en plus de fonctionnalités à l'ensemble des familles.

Ce sera évoqué dans le cadre d'un vœu porté par notre majorité : l'été 2024 pour nos enfants élèves a aussi été un été olympique. Nous avons eu une rentrée paralympique qui témoigne d'un très grand enthousiasme. Sur ce segment scolaire, périscolaire, l'héritage des JOP Paris 2024 est important. Cet été a été particulièrement exceptionnel et de nombreux enfants parisiens ont pu en profiter dans le cadre de leur participation dans nos centres d'accueil, de loisirs, avec des places pour les épreuves. Ils ont participé au passage de la flamme avec des initiations, des ateliers et des rencontres avec des sportifs, la découverte des stades et des arénas.

Dans la communication de rentrée, vous n'avez pas l'exhaustivité, mais un panel important de ce qu'ils ont pu expérimenter pour leur plus grand bonheur, avec une importance aussi de les faire assister à des épreuves de sport féminin et de para-sport. C'était important, parce que quand on a établi la cartographie des épreuves où nous souhaitons envoyer nos enfants, nous avons été particulièrement attentifs à tout cela.

Pour être rapide ce soir, je vais briser un peu mon enthousiasme rétrospectif sur cela pour ne pas vous faire la liste de tout ce à quoi ils ont pu aller. Mais vous dire que ce soit dans les centres de loisirs en ville ou sur nos espaces nature et découverte au Bois de Vincennes, ou au gymnase Léo Lagrange, de nombreux temps individuels trans centre de loisirs avec des centres maternels, des centres élémentaires, ce sont de grands moments, de grandes fêtes qui ont été organisées. Même la semaine de rentrée, certains ont pu aller à des manifestations de tennis, de cécifoot et de handi tennis, ce qui est particulièrement important.

Pendant cet été exceptionnel, il y avait une crainte des familles légitime que nous avons essayé de lever très tôt dans le printemps, et qui s'est confirmée. Nous avons non seulement accueilli autant d'enfants dans les centres de loisirs, mais nous en avons ouvert davantage à l'échelle parisienne : 318 en juillet et 263 en août. Non seulement nous avons pu accueillir autant d'enfants, mais nous n'avons rien lâché non plus de notre ambition pour les départs en séjour. Nous avons adapté, les services ont travaillé pour qu'autant d'enfants puissent partir dans tous les séjours habituels. Et là non plus, je ne vous refais pas tout le panel, parce qu'il n'y a pas que les vacances arc-en-ciel : il y a aussi les mini séjours, action collégiens, etc. Nous avons adapté les départs et les retours pour maintenir la même offre d'activités.

J'évoquais tout à l'heure la question de l'héritage des JOP. Oui, il sera multisectoriel. Ce sera peut-être évoqué tout à l'heure. Mais il a aussi vocation à se renforcer, à renforcer le sport scolaire et à faire de la pratique sportive multiforme un accélérateur global de bien-être, de santé, d'inclusion et de lien social pour les jeunes Parisiens et spécifiquement pour ce qui nous concerne dans le 12^e.

La Mairie du 12^e et les équipes de la CASP entendent effectivement et travaillent déjà à prolonger ces enthousiasmes sportifs collectifs qui ont émergé, mais aussi les nouvelles vocations individuelles de nos jeunes qui ont surgi de cette édition olympique. Et parmi les nouveautés de cette rentrée 2024 qui iront en ce sens, citons quand même le réaménagement complet du groupe scolaire Picpus pour renforcer la pratique sportive, ce fameux savoir rouler à vélo avec un centre ressources doté d'un professeur de la ville de Paris référent. La promotion aussi du para-sport avec la poursuite des initiations cécifoot dans le cadre d'ateliers périscolaires dédiés. Et puis la valorisation que nous allons faire, j'en suis sûre, collectivement de la nouvelle section sportive handball qui a ouvert au collège Germaine Tillion à cette rentrée.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

De la même façon, pour poursuivre cet héritage des JO, nous avons mis en place deux nouveaux centres ressources dédiés aux nouvelles disciplines olympiques 2024 : le street hockey et le skateboard. Notre CASP concerne deux arrondissements : 11 et 12. Ce sera hébergé dans le 11^e, mais beaucoup d'enfants du 12^e s'y rendront.

Le troisième point qui est maintenant un passage obligé, mais qu'il est important aussi d'évoquer ici, c'est la question de l'adaptation de nos écoles et de notre ville aux nouveaux enjeux écologiques et pédagogiques, en lien avec nos plus jeunes. Tous les ans depuis quelques années dans ce temps de rentrée, j'évoque avec vous la question des cours Oasis. Elles sont plébiscitées. Les derniers réfractaires finissent par les plébisciter aussi, et c'est bien normal.

Quand je dis « réfractaires », ce sont surtout des personnes qui ont des inquiétudes sur l'évolution des pratiques, mais qui s'aperçoivent que dans des pratiques professionnelles, elles sont aussi renouvelées, dynamisées, démultipliées avec cette offre de nouvelles cours dans le cadre de quelque chose qui n'est pas juste un espace, mais une démarche plus globale : cette démarche oasis.

À l'été 2024, ce sont 4 nouvelles cours Oasis qui sont sorties de terre dans le 12^e : à la maternelle du 56 Picpus, à l'élémentaire Diderot et dans les deux élémentaires 57 rue Reuilly. Je ne vous le redis pas, mais si vous êtes interpellés, vous le savez : des travaux de cours Oasis, cela commence l'été, cela se prolonge sur plusieurs petites vacances.

Vous dire aussi que pour cette année scolaire, deux nouvelles cours Oasis seront créées pendant l'année scolaire. C'est un petit peu nouveau. D'habitude, on commence à l'été et l'on attend l'été suivant pour en lancer une nouvelle. Mais de la même façon, notre ambition fait que nous voulons absolument accélérer. À l'automne, démarreront les travaux de la maternelle Pommard et de l'élémentaire Wattignies, et 4 nouvelles cours oasis sortiront encore de terre à l'été 2025, pour lesquelles d'ailleurs des réunions de concertation ont déjà commencé au printemps ou vont commencer dans les jours qui viennent. Sont concernées les élémentaires Daumesnil, la maternelle Jean Bouton et la maternelle d'Artagnan.

Je ne vous donne pas plus de détails sur cela. Toutes les cours qui n'auront pas déjà fait l'objet de travaux ou qui ne feront pas des travaux lourds d'ici la fin de la mandature seront toutefois auditées, mais au sens noble du terme, esprit service public évidemment à l'appui, par le CAUE pendant les mois de septembre et octobre. Pour savoir justement se projeter dans la suite et travailler avec les équipes.

Côté transformation et adaptation de la ville, la question évidemment aussi des rues aux enfants que vous connaissez bien, que vous arpentez et utilisez peut-être aussi régulièrement. Ce sont nos nouveaux cœurs de quartier. Paris en compte désormais plus de 200.

Nous avons commencé des travaux fin août rue des Jardiniers. Vous êtes peut-être passé devant. Deux autres projets ont d'ores et déjà été annoncés, qui seront menés d'ici la fin de la mandature : la rue de Gravelle et l'avenue Vincent-d'Indy. L'aménagement final de la rue Armand Rousseau aura lieu très prochainement dans le cadre des travaux « Embellir vos quartiers » : Vallée de Fécamp, Bel-Air Nord et Bel-Air Sud. Mais pour la plupart d'entre vous, vous étiez déjà dans toutes ces réunions publiques donc vous connaissez le détail de ces projets.

Le succès de ces rues aux enfants réaménagées dans tout Paris est tel que la nouveauté est que la Ville de Paris a décidé d'organiser pour la première fois en cette rentrée une fête des rues aux enfants le samedi 28 septembre 2024. Je vous invite tous à suivre cette programmation ambitieuse au niveau parisien, mais à vous y retrouver aussi dans cette tournée au niveau du 12^e. Le programme sera bientôt disponible.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Dans l'adaptation de la ville, il y a aussi de nouveaux lieux qui sont importants. Il y avait l'Académie des langues pour pouvoir offrir des séjours linguistiques de qualité en immersion anglophone, culturelle, linguistique, avec un personnel, je le redis, anglophone. Ce sont des jours linguistiques au coin de la rue, sans dépréciation aucune. L'année dernière, des élèves du 12^e avaient déjà été nombreux à en bénéficier. Ce sera encore le cas cette année, avec là aussi une volonté pour nous d'une montée en puissance.

Un autre « établissement de demain » va devenir une ressource pour les élèves de Paris et du 12^e, qui seront invités à venir participer à des ateliers de réflexion sur la démocratie. Il s'agit du théâtre de la Concorde. Ce nouveau démocratique et culturel pour tous était l'ancien espace Cardin qui est devenu en 2024 ce nouveau lieu de débats, de réflexions, de contradictions, de créations qui est ouvert à tous, mais qui sera aussi ouvert aux scolaires, aux enseignants et aux familles. Réjouissons-nous de cet esprit-là comme d'une grande université populaire de la démocratie ouverte. Ce sera vraisemblablement un lieu d'accueil et d'inspiration pour tous les Parisiens.

Parmi les ambitions que nous avons et qu'il était important de rappeler parce qu'il y a des nouveautés de rentrée, c'est l'ambition sur l'animation au sens large et global que nous avons, avec ce fil rouge là aussi de la qualité et de la continuité du service public.

Pendant l'année scolaire 2023-2024 - nous en avons parlé dans cette enceinte - des inquiétudes étaient nées. Le dialogue social mené par la Ville de Paris avec les organisations syndicales dans le secteur de l'éducation et de l'animation a toutefois débouché sur une quinzaine de mesures importantes et structurantes qui étaient nécessaires pour tous les personnels, tant sur les revalorisations salariales que sur l'accélération des promotions, sur la titularisation des contractuels. Rappelons quand même qu'il s'agit là de 1 000 animateurs. La création aussi de brigades de remplacement et l'augmentation importante et essentielle du budget de formation de nos personnels. Là aussi, c'est loin d'être anodin : plus de 33 % dans cette priorité-là.

Au niveau de la question toujours sensible des remplacements, c'est le cas pour les enseignants côté Éducation nationale, mais pour nos personnels aussi, c'est quelque chose au quotidien de stratégique. En cette rentrée, la nouveauté est que de nouvelles brigades de remplacement de courte durée pour les absences de moins d'un mois ont été créées, qui vont venir compléter les brigades déjà existantes, avec des postes qui s'ouvrent et concomitamment la mise en place d'une nouvelle application numérique déployée dans notre CASP, à l'ensemble des CASP parisiennes, appelée « Instant Anim », qui a vocation à faciliter les remplacements de dernière minute avec la mise en lien des absences et de nos animateurs partageant leurs disponibilités. Il s'agit là de quelque chose d'extrêmement important parce que dans ces 15 premiers jours, même si nous ne sommes pas encore au niveau du pic épidémique, les premiers retours que nous avons sont que cela fonctionne bien. Évidemment, loin de nous l'idée de faire un excès de satisfaction à ce stade. Nous suivrons pour savoir si le calibrage est suffisant et si l'outil a besoin d'être adapté. Sur l'autre sujet qui nous tient à cœur, qui est là aussi un fil rouge, c'est la parentalité tout terrain. Nous avons lancé en janvier 2023 un nouveau format, même si nous travaillons au long cours de façon perlée sur toutes nos actions ce sujet de la parentalité. Nous avons lancé le format du forum de la parentalité avec deux premières éditions, l'une sur les addictions, l'autre sur la santé mentale. Le succès de ces deux premières éditions nous a confortés dans notre souhait d'organiser une troisième édition qui aura lieu le samedi 8 février 2025, cette fois-ci non plus à l'Espace Reuilly, mais en mairie du 12^e, sur le thème de la santé sexuelle de nos jeunes au sens large.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

La santé et le bien-être de tous les enfants sont évidemment là aussi un fil rouge important. J'ai évoqué tout à l'heure le travail remarquable de notre caisse des écoles. C'est évidemment aussi la santé dans l'assiette, avec une préoccupation là aussi je suis sûre que nous partageons. Parce qu'à Paris, le combat contre la précarité alimentaire est au cœur de nos actions. Rappelons que 14 % des familles dans le 12^e sont en situation de précarité alimentaire. Parce que 14 %, c'est le taux de pauvreté dans notre arrondissement. Ceci a évidemment des répercussions importantes et évidentes sur la santé des enfants et donc sur leur réussite éducative.

Ce que j'évoquais tout à l'heure avec la qualité de l'assiette, la part de bio et de durable évidemment est l'un des leviers pour travailler la santé de nos enfants. La santé par l'assiette, mais pas uniquement : santé dans l'assiette le midi, au goûter. Vous le verrez, je ne vais pas donner le détail ici parce que c'est davantage précisé dans la communication de rentrée. Des innovations sur le temps du goûter ont été mises en place et expérimentées l'année dernière et se prolongent cette année. C'est rendre nos enfants acteurs de leur alimentation, à savoir qu'ils mangent mieux parce qu'ils choisissent ce qu'ils mangent. Ils sont à satiété, il y a moins de gaspillage. Ce sont des enfants citoyens, aussi. C'est pour cela que la nouveauté de cette rentrée de généraliser le multichoix dans les composantes périphériques en élémentaire était attendu par les familles, par les équipes de la caisse des écoles ainsi que par les équipes d'animation et enseignants. Ce déploiement aura lieu en cette rentrée et s'achèvera en mars 2025. Vous pourrez retrouver des informations plus précises sur les livrets de rentrée actualisés, enrichis toutes les années, qui seront qui sont d'ailleurs peut-être déjà publiés sur le site de la caisse des écoles. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous siègent au comité de gestion de la caisse des écoles. Nous en parlons souvent.

Il est important de partager ces documents et d'avoir des informations précises en réponse aux parents, parce que nous siégeons tous dans les conseils d'école. Je tiens pour cela à vous remercier de votre assiduité dans ces instances. Ceci est précieux pour les familles et pour l'ensemble des communautés éducatives.

J'ai un dernier point à évoquer. Vous le verrez dans le journal de rentrée : il y a un dossier évidemment qui n'aborde pas tous les sujets, mais qui met des focus importants. Ce journal municipal de rentrée fait un dossier sur la question de l'inclusion dans le 12^e, avec des sujets qui sont moins évoqués, mais qui sont tout aussi importants.

Au long cours, vous le savez, l'éducation inclusive est l'une de nos priorités avec des moyens supplémentaires d'année en année, des projets innovants. C'est une joie immense pour nous quand notre volonté politique rencontre la demande et l'enthousiasme des habitants. C'est d'ailleurs le message du dépôt, puis du vote au dernier budget participatif du projet offrant des écoles plus sereines aux écoliers du 12^e, avec un budget non anodin de plus de 800 000 euros.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce qu'en cette rentrée, c'est important. Nous allons mettre en place dans les écoles les travaux liés à ce budget participatif voté. Ce sera un formidable accélérateur d'investissement et de pratiques, au plus près là aussi des besoins des élèves et des équipes qui les accompagnent. Il est primordial de repenser les salles de classe, les espaces scolaires qui sont dédiés aux élèves en situation de handicap, de changer, de créer des espaces adaptés, de faire en sorte qu'il y ait la prise en compte du handicap moteur, mais aussi du handicap sensoriel et cognitif. Il est aussi indispensable que nous soyons innovants. J'espère que nous arriverons à l'être pour que ces espaces scolaires dédiés aux enfants en situation de handicap soient aussi mutualisés avec les autres élèves, pour faire que le lien social scolaire et le vivre ensemble prennent une autre dimension.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Sur cette ambition-là, avec ce budget participatif, nous allons commencer à travailler avec les équipes. Trois établissements ouvriront la voie dans cette année scolaire : les écoles élémentaires Lamoricière, Gerty Archimède et le collègue Jean-François Oeben.

C'est très frustrant, je sais que c'est toujours trop long ces communications de rentrée. Mais il est important de partager avec vous l'enthousiasme qui est le nôtre, ces marches que nous franchissons de mois en mois. Encore merci pour votre implication au long cours à tous et toutes à votre niveau, et notamment dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup, Madame Rocca, pour cette communication certes longue, mais très exhaustive de la rentrée que vous avez minutieusement préparée. Merci beaucoup. Il faut le rappeler : félicitons-nous collectivement aussi de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques dont ont bénéficié nos élèves, et dont nous aurons encore l'occasion de parler. Cela change aussi le regard sur l'inclusivité dans nos écoles. J'espère que ce sera un accélérateur. J'ai plusieurs inscrits sur cette communication. Je vais vous demander d'être particulièrement exhaustifs, mais également synthétiques sur vos prises de parole. Pour commencer, Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, **conseillère d'arrondissement.**

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, chère Madame Isabelle Rocca, nous ne voudrions être ni cyniques ni méchants. Pourtant, pour votre 5^{ème} communication de rentrée scolaire, nous aurions vraiment souhaité que vous déposiez enfin votre costume de représentante locale de la FCPE pour prendre la hauteur de l'élue que vous êtes.

Vous nous avez sorti toute la novlangue à laquelle on a l'habitude de s'attendre. Vous aviez tous les poncifs, la co-éducation, la ségrégation scolaire, la gratuité, le collectivisme, la novlangue, tout y était.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention cette communication que nous n'avons reçue qu'à 12h35 aujourd'hui. Il nous semble que par respect pour les bénévoles que nous sommes pour certains autour de cette table, nous aurions pu la recevoir dès hier soir. Ce n'était pas de trop.

En préambule de cette communication que nous avons évidemment écoutée, mais lue aussi avec intérêt, vous nous livrez une analyse politique qui semble méconnaître l'essentiel de la programmation d'une rentrée. Je ne vous ferai pas cette insulte, parce que je pense que vous le savez. Vous savez que cette rentrée scolaire, cette préparation se fait en février, puis par ajustements en juin, durant l'été et parfois même dans les tout premiers jours de la rentrée.

La municipalité n'est pas en charge de l'éducation nationale, mais les bâtiments et du périscolaire. Paris n'est pas un état dans l'état, mais pas une commune comme les autres.

Vous avez voulu nous présenter une communication assez dense. Vous vous êtes beaucoup appuyée sur l'action globale de Paris, ce qui noie un petit peu le travail qui est fait ici au niveau du terrain, et c'est fort dommage. Votre communication s'en serait trouvée enrichie de moins de longueurs.

Enfin, dans votre communication, vous vous enorgueillez d'un dialogue exigeant avec l'Éducation nationale concernant les ouvertures et les fermetures de classes. Vous avez écrit



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

« dialogue exigeant avec l'Éducation nationale pour faire reculer l'Académie. » Tout ceci montre à minima une satisfaction, voire une fanfaronnade, parce que vous savez que c'est le jeu qui s'exerce régulièrement au sein de ces instances, et notamment du CDEN.

S'agissant des effectifs que vous annoncez en hausse, vous n'avez évoqué à aucun moment l'état et l'impact des dérogations accordées. Il fut un temps où l'opposition participait aux commissions de dérogation, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Vous vous faites le chantre du partenariat et du dialogue. Pourtant sur les terrains, cette ode est parfois peu visible.

Vous parlez à l'envie de mixité scolaire et sociale, mais vous connaissez évidemment l'effet négatif d'une politique contraignante qui rend immédiatement flous les rangs du privé.

S'agissant des fournitures, du fameux kit de rentrée scolaire pour les CP, vous avez fait un constat erroné. Tout d'abord, les familles ont reçu très en amont les listes des fournitures scolaires. Ce qui fait que ces enfants-là - pour certains, voire pratiquement pour tous - ont les fournitures en double. Les familles reçoivent pour certaines une allocation de rentrée scolaire, et ce coût est sans doute élevé en termes de fournitures scolaires. Mais que n'agissez-vous pas sur les donneurs d'ordre ? C'est la première chose à faire : demander moins de fournitures.

Et puis vous qui parlez si souvent d'environnement, d'économie durable, il faudrait peut-être soutenir auprès des familles un plan d'action pour réutiliser le matériel d'une année sur l'autre : un cartable, une trousse. Vous présentez les choses de la façon suivante : la ville finance, mais in fine ce sont toujours les contribuables qui payent, une fois de plus.

S'agissant de l'héritage des JO, bien sûr il y a un héritage, profitons-en. C'est très bien. Toutefois, nous attendons toujours un vaste plan de mandature pour les sports qui pourrait englober également une rénovation et un entretien des équipements sans avoir à passer par les budgets participatifs pour y abonder. Il est vrai qu'en 23 ans de pouvoir, vous n'avez peut-être pas eu le temps.

Dans votre inventaire à la Prévert, vous vantez les rues aux enfants en occultant bien évidemment les problématiques qui se posent dans certains secteurs lorsque les enfants et leur famille ont déserté les lieux.

Enfin, vous nous présentez dans ce document des innovations. Or, je suis au regret de vous dire que ces innovations, vous nous en avez présenté certaines l'année dernière, puis l'année d'avant. On peut donc considérer que ce ne sont pas forcément des innovations.

Nous aurions aimé lire dans cette communication de rentrée scolaire une présentation de l'activité qui a été organisée pour les enseignants sur le temps des activités prises en charge par les professeurs de la ville de Paris. Sur ce volet, ces heures sont inscrites à deux budgets : celui de l'État et celui de la ville.

Vous en conviendrez Madame Rocca, comme tous les ans, le satisfaitisme est de votre côté et l'étonnement est du nôtre. Je crains que l'an prochain, rien ne change. À moins que vous ne décidiez de présenter les choses autrement. Nous vous remercions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Concernant les rues aux enfants, on m'en demande de plus en plus. Je vous rappelle qu'il y a eu une votation citoyenne avec une question 12^e où 70 % des votants et votantes nous ont demandé à développer de manière plus importante ces rues aux enfants, au-delà de la présence seulement des écoles.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Monsieur Margain, vous étiez également inscrit. Je vais vous demander de faire court. Vous aviez normalement 4 minutes à vous. Merci. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris .

« Je vais être très court. Je suis tout à fait favorable à ce que l'on pratique des tarifs très bas de cantine, des aides aux enfants. Toute cette politique en faveur de l'enfance me paraît très intéressante. Ce qui me gêne profondément, mais pour d'autres sujets et on en reparlera, c'est que l'on a un système en France qui s'appelle l'impôt sur le revenu. Il est censé corriger l'écart des plus riches par rapport aux plus pauvres et permettre aux plus pauvres de bénéficier par le biais de l'impôt de certaines prestations.

Or lorsqu'on fait des tarifs uniquement pour les enfants les plus pauvres, finalement on conduit les familles moyennes, très modestes - il suffit de gagner chacun 1 800 euros pour payer des impôts pour ne plus bénéficier des tarifs les plus bas – à subir un double effet : non seulement elles payent l'impôt, mais en plus elles n'ont pas le droit aux tarifs bas. Je trouve que fondamentalement, il est choquant d'avoir des tarifs aussi différents. Ils pourraient être un peu différents, mais pas autant. C'est d'autant plus choquant que tout le monde pourrait être égal. Vos enfants devraient arriver à l'école, quel que soit votre statut social - que vous ne soyez pas très argenté, un peu argenté ou même argenté – sans qu'il y ait une discrimination vis-à-vis du prix. C'est ce que je voudrais essayer de vous faire partager, mais ce débat ne vaut pas que pour le tarif cantine.

La deuxième chose, c'est toujours cette campagne public/privé. Les enfants du CP dans le privé n'ont pas le droit aux mêmes avantages. Or, ce ne sont pas les enfants qui choisissent les écoles. Je trouve cela un peu déshonorant, encore une fois. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Margain. En tant que présidente de la caisse des écoles, je vous rassure : il y a 10 tarifs à Paris. C'est totalement progressif : cela va de 0,13 euro à 7 euros. Ne vous inquiétez pas, les tranches sont effectivement très larges. Je crois que nous sommes l'une des rares collectivités à avoir autant de tranches : nous en avons 10.

Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement.

« Merci Madame la Maire. Je partage le premier sentiment de ma collègue Corinne sur le fait que nous avons un sentiment de gêne, puisque vous vous posez immédiatement en défenseur de la communauté éducative. Oralement, vous avez effectivement montré que vous n'avez pas le monopole de l'exigence éducative. Mais dans le texte qu'on nous a soumis, on a encore ce sentiment, ce qui est dommage. Puisque si l'on regarde le bilan, il y a quand même eu beaucoup de grèves l'année dernière dans le domaine de la petite enfance. Les revendications des grévistes concernaient autant des demandes qui touchaient l'État que vos compétences municipales.

Je pense qu'il faut tous rester humbles sur les questions d'éducation. Mon propos ne va tenir que sur vos compétences, c'est-à-dire effectivement comme ceci a été rappelé la question des bâtiments, des équipements publics. Votre communication en parle beaucoup. Il y a



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

effectivement des choses à saluer. Vous parliez de ceux qui critiquaient les cours Oasis, je fais partie de ceux qui ont évolué sur la question, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, sur les travaux effectivement qui étaient nécessaires. Vous évoquez les fournitures scolaires, je pense que c'est aussi une bonne chose. Par contre, il y a eu un petit loupé sur la communication puisque certains avaient déjà acheté leurs fournitures scolaires quand ils ont appris qu'il y avait ceci de mis en place. Il y a eu un petit loupé qui est dommageable, puisque des gens se sont retrouvés avec le double de fournitures scolaires.

Vous évoquiez aussi la restauration scolaire. Là aussi, je n'ai pas de critiques. En revanche, il y a une vraie carence dans votre communication sur le temps périscolaire. Vous en parlez à peine. Vous parlez de cette fête. Très bien, mais je pense que l'on pourrait avoir une réflexion sur l'amélioration des offres des activités périscolaires et sur le bilan de celles qui fonctionnent plus ou moins bien. Je trouve que c'est un véritable manque que je vous invite à améliorer pour l'année prochaine. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Pierrick Paris ? »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement.**

Mes chers collègues, merci Madame la Maire. Merci non seulement de me donner la parole, mais merci pour cette rentrée réussie dans le 12^e arrondissement. Je remercie évidemment également Isabelle Rocca pour tout le travail accompli ainsi que le cabinet et les services, notamment la CASP 11 12 qui ont mis beaucoup d'énergie.

La densité de cette communication démontre à la fois tout ce qui a été fait pour cette année scolaire 2024-2025, comme c'est le cas dans la traditionnelle communication de rentrée scolaire, mais surtout à quel point notre action s'inscrit sur le long terme. Je crois que c'est vraiment cela qu'Isabelle Rocca a démontré au cours de son intervention, avec une véritable vision de long terme pour l'avenir des générations futures. Pour l'égalité des chances, avec la gratuité des fournitures scolaires pour le CP, avec des tarifs de cantine scolaire inchangés, avec toujours un premier tarif à 13 centimes, avec le périscolaire, etc.

Également, pour que l'école soit pleinement partie prenante du défi de la bifurcation écologique qui nous concerne tous, que ce soit à travers les cours oasis, les rues aux écoles ou les rues aux enfants, etc.

Tout cela démontre que c'est possible à Paris, car Paris a toujours été précurseur. Paris a toujours eu un temps d'avance. Et non, Madame Atlan-Tapiero, Paris n'est pas une commune comme les autres. Nous démontrons, avec tout ce qui a été évoqué par Isabelle Rocca et avec tout ce qui sera évoqué par Patrick Bloche au conseil de Paris, que justement Paris peut montrer la voie, peut montrer que réinvestir dans la rénovation des locaux scolaires, c'est possible. Que progresser vers la gratuité intégrale à l'école, les fournitures scolaires, les cantines, le périscolaire, c'est possible. Que l'extension des repas à 1 euro dans les restaurants du CROUS, ce sur quoi Richard Bouigue reviendra tout à l'heure, c'est possible.

Cela me fait une transition vers les questions nationales, je fais une parenthèse rapide, c'est ce que nous portions lors des dernières élections législatives au sein du nouveau Front populaire, loin évidemment des divagations du RN pour qui les problèmes d'éducation comme les autres



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

se règlent à coups de mentons, sinon à coups de trique. Loin de la minorité présidentielle dont le prétendu choc des savoirs en cette rentrée montre déjà ses limites, tant intellectuelles sur le fond que matérielles quant à son organisation. Loin de LR aussi, mais là j'ai eu plus de mal à trouver, puisque je l'ai lu attentivement. Le programme sur le sujet se résume, je cite, « au respect de l'enseignement privé. » Là encore, Madame Atlan-Tapiero effectivement, ceci limite les risques d'avoir recours à de la novlangue.

L'école de la République, voilà ce qui pourrait nous unir dans cette période difficile : ouvrir tous les possibles aux générations futures. Voilà notre vision de l'international. Mais vraisemblablement, force est de constater qu'en ce moment, tout le monde n'a pas la même vision des priorités pour notre pays. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci. Nous attendons avec impatience le prochain gouvernement. Madame Comushian, vous vouliez aussi intervenir sur cette communication. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire, merci à ma collègue Madame Rocca pour ces éléments précis qui démontrent vraiment les efforts que fournit la ville de Paris et notre mairie d'arrondissement pour assurer des conditions d'études et de travail dignes et équitables à nos élèves et au personnel de l'éducation.

Cependant, force est de constater que face à la crise structurelle dans laquelle se trouve l'Éducation nationale et aux difficultés qui en découlent, la ville se retrouve de plus en plus impuissante au niveau local. Outre les fermetures de classes sur lesquelles est déjà intervenue ma collègue Isabelle Rocca, il manque au moins un enseignant dans plus de la moitié des établissements d'enseignement secondaire en France. C'est le cas dans plus d'un établissement de notre arrondissement. Il s'agit aussi bien de postes non pourvus que de remplacements de longue durée prévisibles et non remplacés, par exemple des congés maternité ou des congés longue maladie. Ainsi à ce stade, il est évident que les remplacements en cours d'année ne seront pas assurés.

Par ailleurs, après des coupes budgétaires au printemps dernier, tout et surtout le silence du précédent gouvernement démissionnaire et du nouveau gouvernement, tout porte à croire que de nouvelles coupes budgétaires se profilent. Une austérité qui risque de mettre à nouveau à mal les effectifs d'AESH dans le primaire et dans le secondaire, qui sont déjà bien faibles, mais aussi de surveillants dans les collèges et les lycées, mais aussi pour les conditions matérielles de nos établissements scolaires et enfin, pour tous les dispositifs annexes de l'Éducation nationale des cordées de la réussite aux heures supplémentaires des enseignants et enseignantes, y compris dans le cadre du pacte que le ministère tente de vendre depuis plusieurs années.

Pour couronner le tout, comme l'a dit mon collègue Pierrick Paris, cette réforme du choc des savoirs imposant des groupes de niveaux au collège pour cette année en 6^e et en 5^e désorganise les établissements scolaires déjà affaiblis et sanctionne une fois de plus les élèves selon leur niveau. Or, nous savons bien que celui-ci est bien souvent lié aux origines sociales et aux conditions d'existence des élèves.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

En cette rentrée 2024, on voulait partager à nouveau avec vous et avec les citoyens et citoyennes de l'arrondissement nos profondes inquiétudes pour le service public de l'éducation. Les syndicats de l'éducation se joindront certainement à l'appel interprofessionnel à la grève et à la manifestation du 1^{er} octobre prochain. Nous serons à leurs côtés pour soutenir leurs revendications légitimes. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Comushian. Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, **conseiller d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire. Nous voulions féliciter la communauté éducative pour cette rentrée réussie, encore une fois. Il s'est agi d'un été sportif. On aurait pu craindre certains problèmes avec les jeux paralympiques qui avaient lieu au cours de la rentrée. Pourtant, tout s'est bien déroulé dans l'arrondissement.

Évidemment, comme les autres groupes de la majorité, nous regrettons ces 5 fermetures de classes qui amènent toujours des classes plus chargées, malgré que les effectifs ne baissent pas. Ce n'est pas faute d'avoir porté le sujet, que la Maire porte le sujet, que nos députés Eva Sas et Emmanuel Grégoire portent le sujet. Pourtant, on se retrouve encore avec 5 fermetures de classes. Je vais aller dans le même sens que ma collègue Anouchka Comushian sur le désengagement de l'État et ce gouvernement démissionnaires qui casse encore un peu plus notre école publique.

Pour autant, la ville de Paris, la mairie du 12^e font des investissements massifs dans l'école. Je ne vais pas revenir dessus : de nouvelles cours Oasis encore qui améliorent toujours plus les conditions d'étude des élèves dans l'arrondissement. Ce sont aussi les rues aux enfants qui ne posent pas forcément de problème, puisque les Parisiens et Parisiennes du 12^e en réclament encore plus.

Je voulais faire un petit point aussi sur la caisse des écoles pour féliciter toutes les personnes qui travaillent à l'alimentation des élèves avec toujours plus de bio et de local dans nos écoles, avec des plateaux en inox qui permettent d'éviter le gaspillage alimentaire et des plateaux moins lourds pour le personnel et les élèves. Puis des plateaux qui ont été mis dans toutes les écoles et les collèges. Par ailleurs, on est le seul arrondissement qui fait dans toutes ses écoles le tri des déchets alimentaires. C'était également à souligner, avec cette avance que l'on a dans l'arrondissement.

Enfin, un dernier mot sur l'actualité. On était cet après-midi à l'inauguration d'une du lycée Paul Valéry. Ce sera un chantier qui nous intéressera particulièrement cette année. On en est à la 3^e phase, à la phase du collège. On a eu pas mal de remontées des enseignants et des élèves comme quoi il y avait quelques problèmes de bruit de pollution. Je pense que c'est un sujet que l'on va devoir traiter tous ensemble, la région et la ville, très rapidement pour que les enseignants et les élèves puissent maintenir un bon niveau d'éducation et pour que l'on puisse avoir un beau collège d'ici l'année prochaine, dans de bonnes conditions. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau. Merci pour vos prises de parole successives qui montrent des inquiétudes qui sont tout à fait légitimes. Il est vrai qu'à l'aube de la formation d'un gouvernement qui se fait attendre et dont les orientations nous inquiètent forte forcément, et qui ne s'inscrit pas en rupture avec une politique dont l'unique obsession était purement comptable, comme l'a rappelé Madame Rocca, nous ne pouvons qu'émettre le vœu que le budget de l'Éducation nationale soit épargné. Probablement pas sanctuarisé comme le priait Nicole Belloubet, alors même qu'il devait être revalorisé, comme la situation de l'Éducation nationale le nécessite.

Dans un contexte budgétaire difficile, alors qu'on parle d'optimisation pour justifier d'envisager une régression du peu d'avancées récentes tel que le dédoublement des classes ou la rationalisation pour justifier la diminution de l'offre éducative et la fermeture de classes, nous sommes toujours fortement mobilisés. Surtout que les chiffres montrent que nous avons de plus en plus d'élèves à accueillir. C'est donc une perte de chance des élèves. Nous devons poursuivre et amplifier notre mobilisation. Je compte sur vous pour offrir le meilleur de ce que nous pouvons mettre à disposition des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Vous l'avez aussi compris : nous veillons ensemble à maintenir des discussions nourries avec l'Éducation nationale sur ces fermetures. Nous avons fait des temps périscolaires des espaces qualitatifs d'apprentissage, de découverte et de sensibilisation dont nous sommes fiers. Il faut le vraiment le souligner. Nous poursuivons le déploiement de cours Oasis et de rues aux enfants pour offrir un cadre de vie scolaire en constante amélioration, tout a maintenant les travaux d'entretien régulier de nos établissements.

Isabelle Rocca, à qui je vais céder la parole, vous a précisé en détail les engagements de l'équipe municipale et les nouvelles avancées pour la restauration scolaire. J'en suis particulièrement fière en tant que Maire, mais aussi président de la caisse des écoles. Je crois que l'on peut s'enorgueillir de savoir que tous nos enfants, nos élèves mangent correctement tous les midis dans nos cantines.

J'en profite pour remercier l'ensemble des personnels mobilisés pour lesquels ces engagements sont constants au quotidien. Je rappelle que s'il y a des problèmes de recrutement, la rentrée nous a montré que l'ambiance dans les écoles était plutôt sereine. Nous continuerons bien évidemment à être vigilants sur tous les plans. Nous accompagnons aussi cette rentrée. Nous avons eu le plaisir de voir que tout le monde était satisfait dans ces écoles.

Madame Rocca, je pense que vous avez été interpellée sur plusieurs questions. Je suis sûr que vous vous impatientez d'y répondre. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Je vais être très brève, parce que nous avons un ordre du jour bien chargé. J'assume d'avoir en introduction et au fil de cette communication un discours politique. Que sommes-nous en train de faire ici ? Nous faisons de la politique au sens noble du terme. Je pensais avoir à plusieurs moments dans cette communication fait preuve d'un esprit de concorde en vous associant à toutes les actions positives que nous pouvions faire ensemble. Apparemment, vous n'avez pas été sensibles à cette ouverture du dialogue. Mais oui, je fais de la politique quand je fais une communication de rentrée. Oui, j'assume la novlangue qui vous échappe, qui vous hérisse, celle du progressisme éducatif et scolaire, la novlangue de la bataille culturelle pour



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

l'école publique. Je l'assume, je pense que nous l'assumons tous ici et nous en sommes fiers. Nous ne partageons pas, c'est normal, c'est possible. Je ne vais pas dire que je trouve que ce soit souhaitable, mais c'est ainsi.

Je voudrais vous faire deux ou trois points très précis par rapport à ce que vous avez dit sur les fournitures. Les enseignants ont travaillé avec leur responsable académique et leur direction académique pour envoyer avant l'été des consignes aux parents d'élèves. Si c'est arrivé tardivement dans des écoles, là aussi chacun ses compétences. Ce n'était pas de notre faute. Nous ferons en sorte d'alerter peut-être sur les remontées du terrain pour que l'exercice soit plus profitable pour tous à la rentrée prochaine.

Mais sur les fournitures quand même, les professeurs seront ravis de vous entendre Madame Atlan-Tapiero de dire que vous les traitez quand même un petit peu de gaspilleurs, que l'on peut réutiliser ce qu'on a gardé dans les placards, que l'on n'est peut-être pas obligé d'augmenter de 5 % le budget des fournitures. Les professeurs seront donc ravis de savoir que dans cet arrondissement, vous ne souhaitez pas les accompagner face à l'inflation.

Sur le dialogue exigeant avec l'Académie, nous assumons Emmanuelle Pierre-Marie, moi et un certain nombre de membres de cette équipe, d'avoir un dialogue très exigeant, jamais conflictuel, mais très exigeant pour dire que dès le mois de décembre, en janvier, en février, en mars, en juin que non, nous ne voulons pas des fermetures, que nous souhaitons une ouverture ici et pas là. Parce que c'est faire de la politique, ce n'est pas regarder de loin sans avoir une connaissance fine du terrain, ce que j'ai l'impression que vous avez plus ou moins.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce que quand vous parlez de ce qui se fait sur les dérogations, vous avez l'air de laisser dire que si les effectifs augmentent dans le 12^e, c'est parce que peut-être on n'invite plus personne aux commissions de dérogation pour éventuellement faire des dérogations entrantes. Je vous rassure : il n'y a aucune dérogation entrante cette année, pas plus que les années précédentes. Si, il y avait peut-être deux dérogations entrantes sur des enfants d'enseignants, mais c'est une autorisation qui est donnée historiquement dans toutes les académies de France.

Nous ne peuplons pas les écoles du 12^e arrondissement avec des élèves qu'on aurait été chercher partout. Les seuls élèves que nous accueillons dans le 12^e qui parfois ne résident pas dans le 12^e, ce sont des élèves qui sont domiciliés dans le 19^e, dans des centres d'hébergement d'urgence parce qu'ils sont déplacés. Or, nous leur devons une stabilité dans le cadre scolaire. Ce sont les seuls élèves qui ne résident pas dans le 12^e arrondissement.

Une dernière chose par rapport à ce que vous disiez, Monsieur Mathieu Seingier, sur la carence sur le contenu détaillé du périscolaire. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus sur certains segments. Parce que vous le savez, le périscolaire est quelque chose de très large. Je suis ravie de savoir que vous auriez souhaité que j'écrive encore plus et que je parle encore plus, mais je vous invite à venir à la deuxième édition de la Fête du périscolaire, la première ayant eu lieu le 5 juin dernier. Une publicité suffisamment large en avait été faite. Je vous inviterai donc personnellement, ainsi que tous les membres du conseil d'arrondissement. Cette après-midi festive à l'espace Reuilly est vraiment le symbole de la qualité de notre périscolaire.

Je termine par une chose. Je ne pensais pas avoir fait particulièrement d'autosatisfaction, vous l'interprétez comme vous voulez. Mais surtout pas de leçon sur l'autosatisfaction. Mon collègue Nicolas Rouveau a évoqué tout à l'heure l'inauguration festive et nous nous en réjouissons, nous nous en sommes réjouis avec Patrick Bloche, Emmanuelle Pierre-Marie, Richard Bouigue, Nicolas Nouveau et moi-même. Mais question autosatisfaction alors que nous avons des collégiens qui



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

travaillent dans la poussière, dans le bruit, qu'il pleut, que les labos ne sont pas ouverts, qu'il n'y a pas d'ordinateurs, pas d'équipement informatique, que depuis un an on attend de repositionner les tableaux à la bonne hauteur pour que les enfants au fond puissent enfin avoir quelque chose, que les connexions des enseignants ne sont même pas débridées pour les tableaux numériques, et je m'arrête là pour ne pas être un peu insolente, franchement question autosatisfaction, personne n'a à faire ni à donner de leçon aux autres.

Je vous remercie. Continuons dans la coéducation pacifiée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Rocca, merci pour les noms d'oiseaux. Ils n'ont pas lieu d'être dans ce conseil. Merci beaucoup. »

Arrivée de M. Martial (pouvoir donné à M. Bouigue), et de Mme Rota, pendant la présentation de la communication sur la rentrée scolaire.

Arrivée de Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi) et sortie de Mme Slama, après la présentation de la communication sur la rentrée scolaire.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024 015 : Inventaire des équipements de proximité du 12^e arrondissement de Paris, au titre de l'année 2025.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire **du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 23 | Contre : 00 |
| Abstentions : 6 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-160 AVIS)



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 136 : Inventaire des équipements de proximité pour **l'année 2025**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous débutons désormais l'examen des délibérations émanant de l'Hôtel de Ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire.

Nous commençons par l'inventaire des équipements de proximité du 12^e de Paris au titre de l'année 2024. Monsieur Tabacchi pour nous la présenter. Ensuite, nous aurons Madame Montandon et Monsieur Seingier qui se sont inscrits sur cet inventaire. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Chers collègues, bonsoir. C'est un rendez-vous annuel que nous avons autour de l'inventaire des équipements de proximité. Il s'agit de fixer cet inventaire des équipements de proximité pour le 12^e arrondissement.

En 2024, nous avons 214 équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Par rapport à l'année dernière, nous avons eu des modifications de numéros qui ont été effectuées comme souvent chaque année. Une modification majeure est à noter : elle concerne l'entrée du Jardin Gabriel-Lamé, puisque la cour va être transformée en jardin public et fera l'objet de la création d'un nouvel équipement jardin public géré par la DEVE. L'ouverture étant programmée pour l'été 2025, je pense.

Parmi les autres ajouts, il y a des jardinières rue Michel Chasles et rue Abel, les mêmes jardinières à l'angle du quai de la Rapée et de la Bastille, place Félix Éboué, des jardinières VGA - Végétalisation Grand Axe - du boulevard de la Bastille, et également des jardinières à l'angle du de la rue du Niger et de la rue Saint-Mandé.

Il y aura également comme équipement une crèche collective rue Georges Semprun, puis la suppression des décorations de l'inventaire et les décorations place Félix Eboué - ce sont des jardinières - en raison des travaux actuellement en cours. Puis également la suppression de l'inventaire de la crèche collective des 61-63 rue du Rendez-Vous.

Un tableau a été fourni avec l'exposé des motifs, dans lequel on peut dénombrer 220 éléments à l'inventaire. Nous partions de 214, nous en avons rajouté 8 et nous avons supprimé 2, ce qui fait 220. Je reste à votre disposition. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Tabacchi. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris.

« Merci Madame la Maire. Je me suis inscrite sur ces délibérations pour deux raisons. La première, c'était pour connaître justement les variations d'inventaire d'une année à l'autre. Or, il n'est pas tout à fait normal que dans l'exposé des motifs, il n'y ait pas justement cette variation que vous



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

avez indiquée, Monsieur Tabacchi, à savoir 2 jardinières de plus, 1 de moins, 1 crèche de plus, 1 crèche de moins.

La seule chose qui est vraiment mentionnée au niveau de l'exposé des motifs, c'est de dire que certaines écoles sont ouvertes le samedi matin, ce qui permet d'utiliser sur d'autres usages et d'autres créneaux les équipements. Mais je trouve que dans ces délibérations, il devrait y avoir quand même une explication plus importante que celle qui est faite. Surtout que finalement, élus de l'opposition, cela nous demande de rééditer l'inventaire de 2024 par rapport à celui de 2025 et de jouer au jeu des 7 différences. Vous l'aurez bien compris, ce n'est pas évident.

Mon deuxième point, c'est profiter de cette délibération pour vous demander - même si j'ai bien peur que nous ne l'ayons jamais - si un jour, la ville de Paris peut-être sous l'impulsion de la mairie du 12^e aurait un plan d'investissement de la mandature. Nous l'attendions la première année, nous ne l'avons jamais eu. Le prétexte qui a été donné était qu'il n'y avait pas de visibilité financière en raison de fortes contraintes budgétaires. Finalement, lorsqu'il y a l'augmentation de la taxe foncière, on aurait pu penser que cette marge financière supplémentaire aurait permis d'établir un plan d'investissement de la mandature, ne serait-ce que pour connaître les investissements qui seront prévus aussi bien sur Paris que dans le 12^e arrondissement. Puisqu'aujourd'hui, nous parlons des investissements et notamment des équipements de proximité.

Je le regrette. Je sais qu'il n'y a pas que notre groupe, parce que même des groupes de la majorité font part de cette intention d'obtenir un plan d'investissement de la mandature, qui est un outil indispensable pour planifier, pour comprendre, pour voir aussi la vision. Ce qui est d'autant plus? j'allais dire paradoxal, c'est qu'en cette fin de conseil, nous aurons l'occasion d'évoquer des vœux qui ont été déposés sur l'héritage des JO, où votre majorité demande des investissements de la part de l'État. Mais lorsque localement, justement sur les investissements et la vision que l'on peut avoir des équipements sportifs, on n'a même pas un plan d'investissement de mandature, il est vrai qu'il est quand même difficile de demander des investissements et de l'argent lorsque la ville n'a pas été capable de fournir ce plan d'investissement.

Voilà pour mes remarques. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Montandon. Je ne peux pas parler bien évidemment pour la Maire de Paris et pour l'exécutif parisien, mais sachez que même si on ne l'a pas appelé ainsi, on a quand même fait l'exercice en début de mandature avec l'ensemble de l'équipe municipale pour bien donner les priorités sur ce que l'on voulait flécher et que l'on essaie d'appliquer, et voire qui s'ajuste aussi au fil des ans du fait des contextes et du fait des aubaines.

Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement.

« On ne s'est pas concertés et j'allais évoquer la même idée. Il est dommage de devoir s'inscrire pour apprendre quels sont les nouveaux équipements. Je vais être court, j'avais une notion supplémentaire.

Dans certains arrondissements, cet inventaire sert réussi à soulever des demandes de transfert. Je pense à un exemple concret : le 15^e réclamait de pouvoir gérer le parc Brassens donc



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

demandait un transfert d'équipement. Ici, on a l'impression que c'est plutôt un inventaire qui est subi. Quels débats il y aurait sur des équipements que vous voudriez transférer au niveau du 12^e arrondissement, notamment aussi pour l'année prochaine ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je vais laisser Monsieur Tabacchi vous répondre. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement.**

« Sur le fait que les entrées et les sorties ne sont pas marquées, permettez-moi de mettre cela sur le crédit de la valeur ajoutée de l'élu qui fait la présentation.

Ensuite, concernant le point que vous évoquez Monsieur Seingier, nous avons eu un transfert il y a une dizaine d'années sur la piscine Reuilly par exemple, que nous avons récupérée et qui avait été transférée dans notre état spécial. Je pense que nous sommes en ligne avec la typologie de l'équipement de proximité que l'on retrouve dans la quasi-totalité des autres arrondissements. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi. Je vais donc mettre la délibération DDCT 136 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 23 | Contre : 00 |
| Abstentions : 6 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-161 AVIS)

Retour de Mme Slama, après le vote de la délibération DDCT 20240136.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC 45 : Subvention de fonctionnement, d'un montant de 175 000 euros, en faveur de la société coopérative et participative (SCOP) du "Théâtre du Soleil" du 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous évoquons désormais la délibération DAC 45 : subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 euros en faveur de la société coopérative et participative (SCOP) du "Théâtre du Soleil" du 12^e arrondissement de Paris.

Nous n'étions pas du Théâtre du Soleil, mais au Théâtre de la Tempête. Je vous y invite, parce que c'était un moment extraordinaire. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir toutes ces compagnies sur la pièce de l'Avare, en collaboration avec la Petite Requête. Je ne vous en dirai pas plus. Madame Taïeb et Monsieur Seingier ensuite pour une inscription. »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. C'est avec joie que je présente cette délibération. Un petit historique sur la Cartoucherie, ce lieu magique où nous étions encore il y a quelques jours. La Cartoucherie est un ancien lieu de fabrication d'armement et de poudres, qui est donc situé route du champ de manœuvre au cœur du Bois de Vincennes dans le 12^e arrondissement de Paris. C'est en 1970 que le site est abandonné. Le Théâtre du Soleil qui avait été fondé quelques années plus tôt et dirigé par Ariane Mnouchkine l'investit pour y assurer des répétitions pendant l'été. Sa pièce était « 1789, la Révolution doit s'arrêter à la perfection du bonheur. » C'est tout un programme. Ceci avant de s'installer définitivement. D'importants travaux de nettoyage et de rénovation ont été effectués par la troupe elle-même. Depuis, la notoriété de ce site n'a cessé de croître.

En tout cas, ce site parisien qui est entièrement dédié à la production, à la diffusion de spectacles vivants accueille plus de 100 000 spectateurs et spectatrices par saison. Les théâtres de la Cartoucherie, dont le Théâtre du Soleil, sont subventionnés pour leur fonctionnement par le ministère de la Culture. La ville en tant que propriétaire finance régulièrement les travaux sur le site et accompagne en équipements les projets d'aménagement ou d'acquisition de matériels pour tous les théâtres de la Cartoucherie.

Le modèle économique reste cependant particulièrement fragilisé par l'inflation, et notamment par le coût des fluides. Aujourd'hui, il vous est demandé d'accorder exceptionnellement une subvention de 175 000 euros à la SCOP Théâtre du Soleil, cela pour deux motifs : d'une part pour financer la création théâtrale d'Ariane Mnouchkine à l'occasion du 60^e anniversaire du Théâtre du Soleil à hauteur de 100 000 euros. Ce spectacle sera découpé en trois étapes, intitulé « Ici sont les dragons » et conçu comme une vaste fresque historique qui interrogera les impérialismes destructeurs du 20^e siècle et réunira une équipe artistique d'une quarantaine de comédiens et comédienne.

Cette œuvre sera coproduite par le Théâtre National Populaire de Villeurbanne, qui est façonné par les artisanats traditionnels et par des technologies plus contemporaines. En tout cas, la première époque de ce spectacle verra le jour à la Cartoucherie en décembre 2024. Ce spectacle poursuivra d'ailleurs son exploitation jusqu'à la création d'une première intégrale en deux époques au Festival d'Avignon en juillet 2025, puis la création de la 3^e époque en 2026.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Ensuite, pour aider au financement des charges de fluides qui ont été particulièrement importantes en 2024, il vous est demandé la somme de 75 000 euros. Vous comprendrez que la ville au soutien de la culture reste vigilante, car en effet, nos craintes sont de voir aujourd'hui l'État réduire sa participation. Or, et je le dis haut et fort puisque j'ai été adjointe au sport auparavant, la culture comme le sport permettent de se construire et de devenir des personnes accomplies. Je n'ai donc aucun doute et je suis sûre que vous allez comme moi voter avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Taïeb pour votre enthousiasme. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement**.

« Merci. Je vais peut-être couper cet enthousiasme. Je vous ai écouté avec attention. J'avais bien lu cela dans l'exposé des motifs, mais je voulais avoir la confirmation que l'on était bien dans un financement exceptionnel d'un spectacle à hauteur de 100 000 euros. Je trouve que le montant est assez important. On a l'impression que c'est un spectacle exceptionnel pour fêter un anniversaire, que ce spectacle va ensuite être joué à Avignon, donc il va y avoir de la billetterie. C'est un spectacle qui est censé avoir des recettes. On n'est pas dans une cérémonie d'ouverture, par exemple. Je trouve le montant assez important et je n'arrive pas à être convaincu par le fait de dépenser un tel argent, même pour l'amour de la culture et du théâtre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Il y a eu aussi des billets pour la cérémonie d'ouverture à prix d'or. »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement.

« J'ai juste envie d'essayer de vous convaincre encore en vous disant que vu le nombre de comédiens, la dimension du spectacle, un 60^e anniversaire doit se fêter. Je rappelle quand même que c'est aussi la participation au lieu. Vous avez vu dans l'historique comme les comédiens et la troupe elle-même ont créé ce lieu et l'ont fait vivre. Je pense que nous ne devrions pas bouder un moment aussi important.

La billetterie, certes. Mais aujourd'hui, concernant l'augmentation des fluides et la nécessité d'avoir un spectacle qui sera à la hauteur de l'événement et qui marquera un moment fort, je pense que nous ne pourrions pas – 12^e et Paris – ne pas participer à cet événement et réduire en tout cas notre participation. Ce serait un mauvais signal, surtout aujourd'hui au regard de ce que nous annonce le gouvernement. Merci en tout cas, je compte vraiment sur vous. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement.

« La première à la Cartouche en décembre, ce sera payant ou non ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement.

« Il n'y a pas de gratuité à la Cartoucherie. Aucun théâtre ne fait rentrer gratuitement. Ariane Mnouchkine, qui a quand même un certain âge, continue aujourd'hui. Les places ne sont pas chères à la Cartoucherie, il ne faut pas exagérer. Elle continue aujourd'hui à accueillir son public quand il vient dans son théâtre. Je ne voudrais pas qu'Ariane Mnouchkine pense que les élus du 12^e ne sont pas au soutien de tout ce qu'elle a fait. J'espère qu'il sera durable. Ce n'est pas du chantage, c'est véritablement le cas.

Nos débats sont suivis et publics. Toutefois, vous avez le droit de ne pas voter cette délibération. Je pensais qu'elle n'avait même pas de sujet. Je m'en étonne, chers collègues. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Ce n'est pas un débat organisé sur le théâtre. D'ailleurs, j'espère qu'on s'y retrouvera toutes et tous, que ce soit la première ou ensuite, pour pouvoir vraiment parler de la pièce. Mais effectivement, Ariane Mnouchkine est quand même l'une de nos célébrités du 12^e. Monsieur Martial ? »

M. Jacques Martial, conseiller de Paris.

« Merci Madame la Maire. On est en train de parler de la personne qui a inventé le théâtre contemporain tel qu'il se pratique en France aujourd'hui, qui travaille depuis, qui a inventé la Cartoucherie de Vincennes en tant que lieu théâtral et artistique, qui travaille et qui fait vivre le 12^e arrondissement et rayonner à travers ce lieu auquel se sont agrégées les autres compagnies et les autres théâtres.

Je suis très étonné que vous puissiez remettre en question l'aide demandée. Je crois que son spectacle se divise en trois parties. Il n'y a pas un spectacle, il y en a 3, 40 comédiens au SMIC. Vous avez évalué le coût de ce que cela représente. C'est du travail pour énormément de monde. Alors oui, des places sont payantes. La gratuité n'existe pas. Ce serait non seulement une honte, mais une hérésie si le 12^e arrondissement faisait défaut à cette personne qui fait rayonner et l'arrondissement et le théâtre et l'art à travers la France et le monde de cette manière-là. Ce n'est pas entendable. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Martial pour votre amour du théâtre. Je vous propose que vous ayez cette discussion après le conseil d'arrondissement. Monsieur Bouigue très rapidement ? »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire de me donner la parole. Je voudrais compléter la réponse qui a été faite par Fadila Taïeb, qui était déjà très complète. Je vois que dans la demande de 175 000 euros, qui est une demande exceptionnelle, il y a une demande pour 75 000 euros d'aide exceptionnelle à la participation aux charges qui ont été celles des fluides. Je pense que pour de nombreux



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

théâtres, on sait que l'inflation - notamment celle des prix des matières énergétiques - a été particulièrement pénalisante. Pour un théâtre comme le théâtre de la Cartoucherie, on peut comprendre que ce poste-là est particulièrement compliqué.

D'autre part moi, je remarque que c'est une subvention exceptionnelle qui correspond à un spectacle exceptionnel. C'est-à-dire que les 100 000 euros qui sont demandés ne sont pas demandés sur toutes les pièces par le Théâtre du Soleil de la Cartoucherie à Ariane Mnouchkine. C'est sur ce spectacle-là, parce qu'il le nécessite par son ampleur notamment en termes de répétition dans ce que disait Jacques Martial, et il a raison. La représentation est une chose, mais si on veut un spectacle de qualité, il faut aussi qu'on ait le temps des répétitions, qu'on ait le temps de tout le travail en amont. Je pense que parce que c'est exceptionnel, cette demande correspond à quelque chose qui m'apparaît concret et réel.

En revanche, habituellement on n'a pas ces demandes-là. On peut dire que le Théâtre de la Cartoucherie fait des merveilles tous les jours avec de petits budgets, avec des budgets de l'État qui sont en restriction, des budgets de la région qui peuvent être aussi ceux de la ville, qui ne sont pas extensibles.

Parce que c'est exceptionnel, pour ce spectacle particulier dans les conditions que l'on a, je trouve cette demande entendable et je la soutiens sans qu'il n'y ait un problème dans son exceptionnalité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Bouigue. Madame Montandon pour une minute, pour une explication de vote. Après, je vais vous demander de continuer les discussions. Madame Montandon »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris.

« Je vous remercie, Madame la Maire. En effet, nous ne sommes pas inscrits sur cette délibération. Notre groupe ne l'a pas vue, puisque cela faisait partie des délibérations d'urgence. Cela dit, on a toujours voté favorablement toutes les subventions de fonctionnement pour ce théâtre, notamment pour la Cartoucherie et tous ceux qui sont autour.

Si aujourd'hui on s'interroge déjà parce que la délibération est arrivée tardivement, et en plus parce que le montant est exceptionnel, c'est dans notre droit et il est normal qu'il y ait des oppositions. C'est de l'argent public et c'est un gros montant.

On s'interrogeait d'ailleurs sur le périmètre, c'est ce qu'a fait Monsieur Seingier. Il est normal que dans le doute, on vous interroge. Cela ne remet pas en cause tout le travail d'Ariane Mnouchkine, on en est conscients, elle fait un travail fabuleux avec ses équipes dans un contexte difficile, dans un endroit difficile d'accès avec plein de problématiques et notamment d'ailleurs, il n'y a pas très longtemps, de sécurité pour leur personnel et pour leurs spectateurs.

Aujourd'hui si l'on s'abstient, c'est plus parce qu'on n'a pas de visibilité. Ce n'est pas du tout sur le fonctionnement que l'on a toujours toujours soutenu. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Montandon. Je mets la DAC45 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 26 | |
| Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 26 | Contre : 00 |
| Abstentions : 04 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-162 AVIS)

Sortie de M. Marque, après le vote de la délibération DAC 20240045.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024 DAE 01 : Subventions, d'un montant de 745 000 euros - Conventions **avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets** entrepreneuriaux à fort impact social.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons à la délibération DAE 01 : subventions, d'un montant de 745 000 euros - Conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Monsieur Tabacchi pour nous la présenter, et Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Tabacchi, c'est à VOUS. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement,** rapporteur :

« La ville a pour stratégie territoriale de favoriser la création et le développement d'activités à impact social et environnemental positif. Cela concerne des entreprises qui visent à atteindre une utilité sociale par le renforcement des solidarités ou du lien social, de l'insertion socioprofessionnelle des publics fragiles, particulièrement bénéficiaires du RSA et les résidents en quartiers prioritaires, ou encore la préparation de la transition écologique.

En 2024, la seconde édition de l'appel à projet Jeunes Pousses a été lancée afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activités à impact social et environnemental positif. La période couverte s'étend de 2024 à 2026. Les programmes sélectionnés bénéficient d'une convention triennale. Néanmoins, une demande de subvention qui sera tributaire des budgets disponibles devra être déposée chaque année. Tout projet s'inscrivant dans l'un de ces modules doit rencontrer une ou plusieurs des priorités de la ville en matière de création d'activités à impact comme l'installation d'entreprises dans les quartiers prioritaires, l'accès à l'entrepreneuriat de publics prioritaires, la stabilisation des situations incertaines, l'impact social et environnemental des projets entrepreneuriaux accompagnés. En somme, l'utilité sociale au sens de la loi du 31 juillet 2014.

Une attention est portée aux projets d'accompagnement à la création d'activités permettant de développer l'économie circulaire dans les filiales alternatives au plastique, à usage unique, équipements électroniques, électriques, BTP, mobilier, textile. Également une économie bas carbone et développer l'alimentation durable en utilisant des produits de proximité.

Le jury de l'appel à projets Jeunes Pousses 2024-2026 qui s'est réuni le 19 juin 2024 a proposé de financer pour 2024 les programmes listés dans l'exposé des motifs, soit de 13 structures. Dans le 12^e, cela concerne l'association Boutique de gestion de Paris Île-de-France, BGE PaRIF, situé allée Vivaldi, dont l'objet est de promouvoir l'initiative, l'accès à la création et au développement de la gestion d'entreprise.

C'est dans ce cadre qu'une action est menée au sein de son pôle « Créer son activité ». BGE PaRIF souhaite développer dans ce pôle une offre dédiée à l'ESS en proposant un parcours utilisateur consacré à ces thématiques. L'association se fixe comme objectif en 2024 d'orienter 500 Parisiens. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 euros pour cette action au titre de 2024.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

L'association BGE PaRIF propose également deux projets de citylab dont l'objectif est de sensibiliser les partenaires et les publics des quartiers prioritaires afin de promouvoir la création d'activités et d'entreprises, de détecter des projets économiques et solidaires.

L'association se fixe comme objectif en 2024 de sensibiliser au total 200 Parisiens et Parisiennes sur ces deux projets. Il est d'accorder au BGE PaRIF une subvention de fonctionnement de 70 000 euros pour ces actions au titre de 2024.

BGE PaRIF a permis aussi aux futurs entrepreneurs de tester leur projet dans le cadre des Couveuses-Lab de BGE PaRIF. Il s'agit de proposer aux bénéficiaires de réaliser un test à grandeur réelle de leur projet de façon sécurisée dans le cadre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise. L'association se fixe comme objectif en 2024 d'accompagner 30 Parisiennes et Parisiens. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 41 000 euros pour cette action au titre de 2024.

Pour sécuriser et accélérer les parcours d'entrepreneurs et d'entrepreneuses dans des secteurs particuliers où les projets sont régulièrement plus longs à émerger et à se structurer, comme l'ESS, l'économie circulaire, l'économie verte et autres, BGE PaRIF propose également un programme d'incubation spécifique au projet ESS et impacts. L'association se fixe comme objectif en 2024 d'accompagner 24 Parisiennes ou Parisiens. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 19 000 euros pour cette action au titre de 2024.

Enfin, l'association BGE PaRIF propose un programme d'accompagnement à la création d'activités pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de fragilité, en très grande majorité bénéficiaires du RSA. Le programme de BGE PaRIF contient des dispositifs individuels qui visent à outiller le porteur de projets pour l'aider à mesurer les points forts et à identifier les faiblesses de son projet.

Je voulais préciser que l'association se fixait pour 2024 un objectif d'accompagner 260 Parisiennes et Parisiens. Il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 57 000 euros pour cette action. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-**Tapiero, conseillère d'arrondissement.**

« Merci Madame la Maire, merci Monsieur Tabacchi pour ces explications. Dans les documents qui nous ont été communiqués, il était parfaitement impossible d'identifier quelle association concernait le 12^e. Pour le coup, on aurait pu séparer ces délibérations et nous faire une présentation qui soit conforme, correcte et compréhensible.

De ce que vous avez présenté, on a un amoncellement de subventions, mais aucun bilan, aucune présentation des dirigeants de la structure. Il s'agit encore une fois de l'argent public, Monsieur Tabacchi. Est-ce que l'été a conduit à l'euphorie certains dans les services financiers de la ville ? Toujours est-il que cette présentation n'est pas acceptable. Le montant octroyé ne paraît absolument pas estimable au regard des budgets prévisionnels qui sont faits, des réelles dépenses et du fonctionnement de ces structures.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

En conséquence de quoi l'on va s'abstenir. Mais franchement, je trouve que la présentation n'est pas conforme à ce que l'on devrait avoir, elle n'est pas complète. Il faudrait à tout le monde mettre l'adresse de la structure, ce serait le minimum. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Tabacchi, vous souhaitez répondre ? »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement.**

« Au sujet de l'une des deux remarques que vous faites, qui concerne l'absence d'information concernant le détail des projets, je vous renvoie vers la convention pluriannuelle d'objectifs qui est disponible sur ODS, dans le dossier. Elle détaille dans son annexe les différents plans des différents projets avec des phasages, avec des détails sur les actions qui sont menées ainsi que le coût. Vous avez par exemple le coût du projet, la subvention de la ville, la somme des autres financements publics affectés au projet. Cela figure dans l'annexe de la convention. Je sais que cela prend du temps à lire, mais c'est présent dans ce document.

J'avais également des éléments de bilan des actions des années précédentes pour BGE PaRIF.

Le programme d'incubation de BGE PaRIF est l'un des services apportés. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 8 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 6 000 euros. 9 personnes ont été effectivement accompagnées.

En 2022, l'objectif était d'accompagner 24 personnes. 22 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, on n'a pas encore les résultats. On a des éléments de bilan qui nous ont été fournis par l'association et qui sont connus des services de la DAE.

J'ai d'autres éléments, si vous le souhaitez. Mais disons que ce n'est pas une boîte noire. Il y a une convention qui fixe bien les objectifs des travaux et des phases de chacune des parties concernées. Il y a également des éléments de bilan qui sont disponibles auprès de la direction concernant notre activité économique. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Tabacchi. Je mets la DAE 01 au voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 25 | Contre : 00 |
| Abstentions : 04 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-163 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 262 : Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons à la DAE 262 : Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants. Monsieur Richard Bouigue est toujours rapporteur et Madame Atlan-Tapiero, vous avez souhaité vous inscrire sur cette délibération. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Madame Atlan-Tapiero, allez-y. »

Mme Corinne Atlan-**Tapiero, conseillère d'arrondissement.**

« Merci. Ma question est très simple. Vous nous parlez des droits d'exonération des emplacements, ce qui est bien normal puisque beaucoup n'ont pas pu exposer puisque le marché était fermé. Mais quid de la baisse de leur chiffre d'affaires ? Parce qu'il avait été évoqué à un moment donné qu'il y aurait des compensations de la ville sur ces volets. Or, il n'en est pas fait état. Ce n'est pas l'objet, mais c'est une question subsidiaire. Merci, si vous pouvez me répondre. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement.**

« Je vous réponds : la ville peut exonérer effectivement quand il y a des arrêtés, qui sont notamment des arrêtés préfectoraux, qui viennent pour des raisons nationales et manifestes empêcher la tenue régulière des marchés.

Quant au chiffre d'affaires, c'est aux commerçants de se retourner auprès de leur assurance. Elles ne peuvent le faire que si nous avons un arrêté préfectoral. Si c'est un arrêté municipal, sachez que ce n'est pas suffisant pour qu'il puisse y avoir une prise en compte du dommage. En revanche, s'il y a un arrêté préfectoral pour une raison et une cause importante, en l'occurrence la tenue de plusieurs épreuves des Jeux olympiques ou le tracé d'une voie de délestage dans le cadre des Jeux olympiques qui n'a pas rendu possible la tenue de ces marchés, auquel cas les commerçants demandent la production d'un arrêté préfectoral qui est remis aux assureurs. Ce sont ensuite les assureurs qui se chargent de la prise en compte de la baisse du chiffre d'affaires. La ville vient en plus avec l'exonération. La ville pourrait maintenir l'exonération, mais elle n'aurait aucun intérêt à le faire puisque le marché n'a pas eu lieu. Elle ne met pas en œuvre cette exonération, ce qui doit réduire l'impact de la non-tenue de ces jours de marché pour les commerçants. C'est un sujet qu'on avait déjà quand il y avait eu l'organisation de la Fan Zone sur le Cours de Vincennes. À un moment donné, il avait été prévu qu'on ferme le marché. Il y avait la capacité de la préfecture à produire un arrêté préfectoral. Or à cette époque-là, ceci n'avait pas



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

été choisi. Les commerçants nous avaient demandé de réfléchir avec la préfecture et les autorités à pouvoir maintenir le marché, pour qu'il n'y ait pas de pénalité d'un jour de chiffre d'affaires. On imagine que pour ceux qui l'ont eue sur de très nombreuses journées, ceci a été compliqué. C'est à voir auprès des assurances. Cela prend quelques mois, mais normalement avant la fin de l'année, il y aura une régularisation. En tout cas, on est en lien avec les associations de commerçants et avec la présidente des commerçants pour s'assurer que cela se passe bien ainsi. A priori, les contacts ont déjà été tenus. Normalement, le maximum devrait être fait. Nous verrons si ce sera exactement à l'équilibre. Nous le souhaitons. Mais cela reste un remboursement d'assurance et donne lieu à d'autres jeux, comme vous le savez. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous pouvons compter sur la présidente pour négocier. Merci, Richard Bouigue, ceci a demandé de nombreuses heures d'investissement.

Je mets cette délibération DAE 262 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 29 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-164 AVIS)

Départ de M. Grégoire (pouvoir donné à M. Martial), après le vote de la délibération DAE 20240262.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DAE 123 : Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons désormais à la DAE 123 : Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public. Monsieur Bouigue pour nous la présenter et ensuite, Monsieur Margain et Madame Montandon. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

« Je vais aller rapidement, Madame la Maire, puisque tout est quasiment dit dans le titre de la délibération que vous avez nommée. Je rappelle qu'il y a 72 marchés découverts parisiens qui sont concernés, mais 71 uniquement par ce principe de renouvellement. C'est à peu près 1 200 commerçants et 7 500 volants qui sont répertoriés sur Paris. Nous avons 7 marchés dans l'arrondissement.

Bien évidemment ici, il s'agit d'une proposition qui vise à approuver le principe de reconduction d'une délégation de service public qui porte sur la gestion des marchés alimentaires découverts. Le bilan de la délégation apparaît positif, mais bien évidemment, il y a encore des points à améliorer. La délibération présente les axes sur lesquels la ville veut continuer à travailler pour arriver sur cette délibération et cette délégation qui prendra place en 2026.

C'est donc aujourd'hui le principe que nous devons adopter et non pas la signature comme nous le verrons dans une prochaine délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Bouigue, c'était net et précis. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup. Il y a plusieurs points de vigilance sur lesquels nous avons l'occasion de revenir à plusieurs moments. Ils font en effet partie des améliorations et des objectifs qui sont prévus. Je me permets juste de les rappeler et d'attirer votre attention sur les contrôles qui seront mis en place pour que justement, ces objectifs aient lieu.

Sur le marché, notamment Daumesnil, en ce qui concerne la nécessité d'améliorer la collecte des biodéchets. Puisque jusqu'à présent, souvent les déchets - qu'ils soient plastique, carton ou biodéchets - étaient amassés ensemble sans distinction. On trouvait cela dommage. Ce marché est le plus grand linéaire du 12^e et même de Paris. C'est un point de vigilance, j'espère qu'il sera amélioré.

En ce qui concerne les espaces de convivialité, j'attire votre attention sur l'importance lors des aménagements du marché sur le fait de bien faire l'articulation avec les commerçants en pied d'immeuble et les commerçants du marché. Souvent, certains commerçants des pieds d'immeubles sont gênés ou manquent de visibilité et ne profitent pas du flux de personnes venues sur les marchés, ce qui est dommage. C'est l'occasion d'améliorer cette articulation et de



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

vraiment faire en sorte qu'il y ait comme une sorte de continuité, que le flux des personnes soit amené aussi bien sur les volants que sur les sédentaires et ceux en pied d'immeuble.

Vous parlez de certains aménagements de convivialité. C'est une très forte demande des commerçants, qu'ils soient en rez-de-chaussée ou sur le marché. Je m'interroge quand même aussi lorsque vous mettez qu'il y aura des animations pour les associations. Je ne vois pas comment sera faite l'articulation. C'est déjà compliqué entre les sédentaires, les volants et les rez-de-chaussée. Il faudra bien faire en sorte que ces objectifs soient bien orchestrés.

En ce qui concerne la politique sur les fonds d'animation et de promotion, j'ai souvent eu des retours de commerçants qui cotisaient à ces fonds, mais qui se plaignaient d'être un peu bridés lorsqu'ils voulaient par exemple pour les occasions comme la fête des mères ou autre lancer une animation. Souvent, les concessionnaires leur disent « Non, on ne peut pas » ou « Pas cette fois-ci. » Il faut bien faire en sorte que les demandes soient prises en compte. Et peut-être aussi avoir de la transparence sur ces fonds, car certains ont l'impression de cotiser, mais pas forcément de voir après des animations à la hauteur du moins de leur cotisation.

Il faudrait peut-être que la ville mette en place des contrôles pour bien voir que les fonds sont utilisés avec parcimonie.

Il y a quand même une phrase que je trouve un peu bateau, je l'ai soulevée, quand on dit qu'on va accompagner les commerçants dans une démarche de pouvoir d'achat en faveur des usagers afin que soient proposés des produits de qualité à bas prix. Je trouve que cela fait un peu incantation. Bien sûr qu'on veut tous de la qualité à bas prix, mais il n'est pas précisé comment vous allez arriver à obtenir cet accompagnement des commerçants. Autant les circuits courts, je comprends bien. Certes, c'est un bel objectif. Mais quand on ne sait pas comment le développer, cela peut rester uniquement de l'incantation. Je vous remercie. Bien sûr, nous voterons favorablement tous ces objectifs qui vont dans le bon sens. En espérant qu'ils soient ensuite appliqués et contrôlés. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Montandon. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement**.

« Merci, Madame Montandon, de voter cette délibération. Je rappelle que c'est le principe de la délégation que nous devons voter prioritairement. Les axes d'amélioration que vous évoquez sont après le contenu de cette délibération qui l'accompagne, mais pour lequel il y a encore un peu de temps. Nous devons lancer le principe et derrière, les consultations.

Sur les points que vous évoquez, sur les biodéchets je pense qu'il y a toujours mieux à faire, mais il faut aussi regarder de l'endroit d'où l'on part. Il est vrai qu'on pourrait peut-être aller plus vite, plus fort, mais il y a quand même un effort qui est fait de ce côté-là.

Sur les commerçants et la liaison avec les commerçants, et c'est la même chose avec le budget, est-ce que vous pourriez la prochaine fois qu'on aura cette délibération préciser de qui vous parlez ? Parce que ce n'est pas vrai sur tous les marchés. Je n'ai pas de problème par exemple à Bercy dans l'articulation entre le marché et les commerçants des pieds d'immeuble. Où est-ce que ces problèmes sont les plus importants ? Je sais où nous avons des problèmes et où nous



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

n'en avons plus. Je sais aussi là où nous n'en avons jamais eu. Cela ne concerne pas tous les marchés, mais quelques-uns.

Vous évoquez le problème des budgets. Est-ce que vous avez plus d'un seul marché à me présenter en exemple, qui rencontre un problème avec ce budget ? Est-ce qu'un seul marché ne serait pas plutôt concerné ? C'est le cas. Disons que sur un marché, nous avons un problème. Parce qu'ailleurs, il n'y a pas ce problème-là.

Je peux être d'accord avec vous, mais je dirais que ce n'est peut-être pas dans la délégation même que l'on a à faire des choses plutôt qu'à un dialogue avec l'actuel concessionnaire pour lui demander d'améliorer les choses, précisément sur les marchés où il y a un problème. Mais ce ne sont pas des problèmes qui sont sur les 7 marchés. En revanche, on peut en avoir sur quelques-uns. Peut-être qu'on pourrait les traiter à part et dès maintenant.

Concernant le dernier point : oui, il y a un problème avec ce budget. Il faut toutefois cibler parce qu'ailleurs, il y a ces budgets et je n'ai pas de problème.

Nous voterons cette délibération, puisque le principe de la délégation est juste. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous aurons de nouveau plein de débats, puisqu'ils sont nombreux. Nous avons le plus grand marché de Paris. Les commerçants sont particulièrement nombreux, puisque nous avons des marchés 6 jours sur 7.

Je vais donc mettre cette DAE 123 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 24 | |
| Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 29 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-165 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DCPA 013 : Restructuration partielle du bâtiment Carnot, au 9-15 boulevard Carnot, 75012 Paris - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous abordons désormais la délibération DCPA 013 : Restructuration partielle du bâtiment Carnot, au 9-15 boulevard Carnot, 75012 Paris - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. Monsieur Rouveau pour nous la présenter, et Madame Marcin, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Rouveau, c'est à vous. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Dans le cadre de nos investissements dans le quartier de la ZAC Porte de Vincennes, nous avons conservé le bâtiment au 15 boulevard Carnot. C'est une délibération pour présenter la restructuration du bâtiment qui accueillera à terme deux services de la ville : les services de la propreté et la police municipale, la DPMP. Avec également un rez-de-chaussée qui sera ouvert dès l'été prochain aux associations du quartier pour faire un bâtiment ouvert, en lien avec tout le travail que l'on a mené cet été d'animation de ce boulevard Carnot dans le quartier de la Porte de Vincennes. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau. Madame Marcin ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement.

« Merci Madame la Maire. Si je me réfère au planning prévisionnel de cette délibération, je constate que les habitants de la ZAC Vincennes ou encore de la Mauricière, de Carnot, devront attendre encore 4 ans pour que la police municipale qui peut être dissuasive puisse s'implanter dans ce quartier où il est fortement attendu que la sécurité revienne, en référence au planning prévisionnel. Vous dites que l'accueil des nouveaux services est prévu pour le premier trimestre 2028.

Or, attendre 4 ans alors que lors d'une réunion de quartier, ces habitants vous avaient indiqué qu'ils n'en pouvaient plus de l'ambiance qui régnait, cela me semble un peu excessif.

Par ailleurs, de 2026 à 2027 lors de la réalisation des travaux, j'espère que la vigilance sera portée sur l'atténuation des nuisances en bruit et poussière pour les habitants et les enfants des écoles La Mauricière et Carnot. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Marcin. Monsieur Rouveau ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement.**

« Effectivement, 4 ans c'est la durée classique des projets d'urbanisme. La première chose que l'on m'a dit quand je suis devenu adjoint à l'urbanisme, c'est « L'urbanisme, c'est le temps long. Tout ce que vous allez engager sous cette mandature, vous le verrez dans la mandature prochaine. » C'est donc classique. On réduit au maximum la durée, mais ce ne sont pas 4 années de travaux concrets, vous l'avez vu dans la délibération. Il faut faire des jurys, lancer la maîtrise d'œuvre, etc.

Au sujet du bruit et de la poussière, c'est pour cela qu'on a choisi de ne pas démolir le bâtiment. C'est de la reconstruction, ce qui limite complètement la poussière et le bruit au minimum. Par ailleurs, pour ce qui est du bruit, vu où ceci est placé, je pense que les riverains ne seront pas plus dérangés que par le bruit du périphérique que l'on souhaite mettre à 50 km/h.

C'est du temps classique. Après, cela n'empêche pas que l'on travaille avec la DPMP, même si elle n'a pas aujourd'hui ses bureaux dans le quartier. Ce n'est pas pour cela qu'elle ne passe pas très fréquemment dans le quartier, on l'a vu cet été avec toutes les animations que nous avons menées. Ceci fut une réussite.

Il y aura également ce bâtiment ouvert dès l'été prochain sur le quartier, qui va amener de la présence humaine et animer ce boulevard.

Tout est classique dans ce projet d'urbanisme. Je vous invite à le voter avec joie, parce que cela fait plus de 20 ans que cette ZAC existe. On voudrait en 2028 y mettre fin en ayant fini tous les investissements qui étaient promis. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau. Je vais donc mettre cette délibération DCPA 013 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 24 | |
| Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 29 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-166 AVIS)

Sortie de Mme Derenemesnil, après le vote de la délibération DCPA 20240013.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 134 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous abordons désormais la délibération DDCT 134 sur les états spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025, par une présentation de Monsieur Tabacchi et une intervention ensuite de Monsieur Margain. Monsieur Tabacchi, c'est à vous. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Il s'agit aussi d'une délibération habituelle en cette période de l'année, puisqu'il s'agit de fixer les modalités de calcul de 2 dotations constitutives de l'état spécial d'arrondissement : la dotation d'animation locale de la dotation de gestion locale.

La dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à la formation des habitants, à la démocratie locale, à la vie locale, à la vie de l'animation locale, des activités culturelles, aux interventions motivées également par des travaux d'urgence sur des équipements de proximité de l'inventaire.

La dotation de gestion locale permet de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

Pour le calcul de la dotation d'animation locale, les dispositions du Code des collectivités territoriales indiquent que le montant de la dotation d'animation locale est calculé et réparti entre les arrondissements par le conseil municipal lors de l'examen du budget, en tenant compte notamment de la population de chaque arrondissement.

La dotation d'animation locale comprend des crédits d'animation locale proprement dits. Pour 2025, il est envisagé de proposer leur répartition entre les arrondissements dans le cadre de modalités simplifiées identiques à celles mises en œuvre depuis 2009.

Il est donc proposé d'attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire égale, puis d'attribuer 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement et d'attribuer les 50 % de crédit restants en fonction de critères socioéconomiques à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche de revenu fiscal et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du 1^{er} degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire.

S'ajoutent à cette dotation comme chaque année les crédits destinés au conseil des quartiers, qui représente 3 306 euros par conseil de quartier.

Pour la dotation de gestion locale, la répartition entre les arrondissements des sommes inscrites au titre de la dotation de gestion locale s'effectue par accord entre les conseils d'arrondissement et le conseil de Paris. À défaut d'accord, les modalités de calcul des dotations de gestion locale des arrondissements sont réalisées selon l'article du Code général des collectivités territoriales dont les principes sont détaillés dans la fin de cet exposé des motifs.

Il s'agit des modalités de calcul des montants des dotations d'animation locale et de gestion locale qui sont identiques à ceux de l'année dernière et à ceux des années précédentes. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris.

« Comment peut-on justifier qu'une dotation soit équivalente pour tous les arrondissements ? On nous explique que c'est un cadre, mais on ne donne pas les montants. Est-ce qu'on pourrait avoir les montants dont on parle ? Merci. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**

« Excusez-moi, mais nous n'avons pas entendu votre deuxième question. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris

« On n'a aucune idée du montant dont on parle. Ou alors, je ne l'ai pas vu dans les annexes. Cette subvention égale à tout le monde est-elle de quelques millions d'euros, quelques centaines de milliers d'euros ? Parce que c'est effectivement très petit, on peut estimer que ce soit une subvention identique à tous les arrondissements, sans regard de la population. Mais s'il s'agit de vrais moyens d'action pour les populations, il paraît plus surprenant que les arrondissements du centre perçoivent autant que le 12^e. C'est une simple question. Comment cela se profile ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Monsieur Tabacchi pour vous répondre. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement.**

« Votre question vise finalement à connaître les montants quand on parle de la DGL du 12^e arrondissement ou de la dotation animation locale du 12^e arrondissement. C'est l'objet de notre prochaine discussion budgétaire pour la présentation du budget prévisionnel. Également, on peut se retourner vers le compte administratif sur lequel nous avons débattu au mois de juin ou mai de cette année.

Mais globalement, notre DGL - Dotation de Gestion Locale - qui permet de s'occuper des équipements de proximité, c'est un ordre de grandeur d'environ 12 à 14 millions d'euros. Concernant la dotation d'animation locale pour le 12^e, il faudrait regarder le tableau des présentations, mais on est de l'ordre de 400 à 500 000 euros. Ce sont à peu près les volumes de nos dotations.

Pour ce qui concerne le 12^e arrondissement, si l'on se réfère au compte administratif 2023, on est sur des montants qui se situent entre 12 et 14 millions d'euros pour la dotation de gestion locale. Pour avoir les chiffres plus précis, il faut se reporter au compte administratif de l'année 2023 sur lequel nous avons débattu au mois d'avril ou au mois de mai 2024. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« On va se renseigner, mais selon moi les budgets ne sont pas très fournis. Or, ils sont bien selon le poids démographique de chaque arrondissement. Si c'était votre question précise, la dotation n'est pas la même pour l'arrondissement du centre, pour celui du 15^e et pour celui du 12^e. On va essayer de se renseigner. Dans la globalité des subventions, c'est selon le poids démographique de chaque arrondissement. On va voir sur celle-ci précisément si elle passe outre cette répartition. Je mets la DDCT 134 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 22 | Contre : 00 |
| Abstentions : 6 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-167 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 135 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons désormais à la DDCT 135 où là, nous sommes toujours sur les états spéciaux d'arrondissement, mais sur une délibération cadre-investissement 2025. Monsieur Tabacchi pour nous la présenter, et Monsieur Seingier pose une question sur cette délibération. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Il s'agit de nouveau d'une délibération que l'on retrouve à cette époque de l'année. Après avoir vu la modalité de calcul de la dotation de gestion locale et de la dotation d'animation locale voici quelques minutes, nous voyons ici les modalités de calcul de la dotation d'investissement, qui est l'une des trois constituantes de l'état spécial dans chaque arrondissement.

Les dépenses qui sont inscrites aux états spéciaux d'arrondissement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité inscrites à l'inventaire et gérées par le conseil d'arrondissement. Des dispositifs légaux en vigueur prévoient que le conseil d'arrondissement peut être autorisé à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que les équipements de proximité, et pour lesquels les marchés de travaux peuvent être passés sans formalités en raison de leur montant.

La section d'investissement de l'ESA peut être engagée sur des opérations de travaux, sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le conseil de Paris.

Par notre vote d'octobre 2023, nous avons reconduit l'autorisation donnée au conseil d'arrondissement de réaliser en 2024 des dépenses sur des équipements non inscrits à l'inventaire de l'arrondissement. Pour 2025, il est proposé de reconduire cette autorisation et les dépenses afférentes doivent être réalisées dans les conditions suivantes et classiques : les décisions de réalisation des travaux doivent être conformes aux lois et aux règlements, les avis et autorisation doivent être préalablement obtenus, les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial et les équipements concernés doivent être la propriété de la ville de Paris. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi. Monsieur Seingier, vous pouvez poser votre question. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement.

« C'est plus une explication de vote plus qu'un débat. J'ai bien compris que nous étions dans le cadre d'une délibération de référence qui va nous aider à avoir le calcul de ces dotations. Comme vous l'aviez expliqué, on reproduit à chaque fois le même schéma. Dans le cadre des débats sur l'état spécial, je regrette que l'investissement n'augmente pas plus, voire même avec l'inflation en réalité, on le perd. Enfin, il diminue. L'investissement est mal encaissé par l'inflation. J'estime



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

que cette grille, notamment pour l'investissement, devrait être revue. C'est la raison pour laquelle je vais voter contre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci. Vous viendrez avec moi pour négocier une augmentation, avec plaisir.
Je vais mettre cette DDCT 135 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 22 | Contre : 01 |
| Abstentions : 05 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-168 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE 067 : **Subventions à cinq associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection des chats libres à Paris" d'un montant de 15 000 euros.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons désormais à la délibération DEVE 067 : Subventions à cinq associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection des chats libres à Paris" d'un montant de 15 000 euros. Madame Havet pour nous la présenter, et Madame Atlan-Tapiero, vous avez souhaité vous inscrire sur cette délibération. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux en termes d'amélioration de la gestion et de la protection des chats libres et des chats errants à Paris dans le cadre de la stratégie animale en ville.

Ce nouvel appel à projets, que je me réjouis de vous présenter, s'inscrit dans le cadre du travail qui a été mené avec la préfecture de Paris pour pouvoir reconnaître et autoriser les associations parisiennes à attraper les chats libres en vue de leur identification et leur stérilisation, ce que nous avons mis en place depuis le début de la mandature.

Dans le 12^e, c'est l'association des chats libres du Bois de Vincennes qui est concernée pour ses actions qui visent à améliorer la condition de vie des chats libres en les nourrissant notamment, en les faisant adopter quand c'est possible, et également en limitant la propagation des chats par la stérilisation et par l'adoption.

Je profite de cette délibération pour remercier cette association et ses membres actifs pour les missions qu'elle remplit dans des conditions parfois difficiles. Elle fait parfois face à du vandalisme. Cette association remplit également un rôle de sensibilisation des personnes sans abri qui vivent dans le bois. Elle les sensibilise à l'importance de la stérilisation des chats, qu'elle réalise parfois pour ces personnes qui n'ont pas les moyens de le réaliser.

Nous vous proposons par cette délibération de leur attribuer une subvention de 5 000 euros qui sert en majeure partie au paiement des frais de vétérinaire, stérilisation, soins et à l'achat de nourriture.

Je vous invite à voter pour cette délibération. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Havet. Madame Atlan-Tapiero? »

Mme Corinne Atlan-**Tapiero, conseillère d'arrondissement.**

« Merci beaucoup Madame la Maire. J'ai lu avec attention cette délibération et écouté les explications de Madame Havet. Nous n'avons évidemment rien contre les chats, mais je n'arrive pas à comprendre comment on peut prôner des chats libres, financer des chats libres et errants et dire qu'on va - outre les stériliser, admettons - favoriser leur adoption. Or, il se trouve que



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

l'adoption des chats qui sont restés en liberté pendant extrêmement longtemps ne permet pas de garantir un placement sécurisé pour les gens qui vont les adopter.

Il y a vraiment des questions qui seraient à poser à l'association, parce que je pense que cela peut poser des problèmes. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je peux vous répondre tout de suite, parce que j'ai 2 chats de cette association que j'ai adoptés depuis 3 ans maintenant. Dès qu'ils sont trouvés, ils sont mis en famille d'accueil et portés à l'adoption. Ils ne sont pas libres ni errants dans le Bois de Vincennes. Dès qu'ils sont trouvés, parce que ce sont souvent des chats qu'on abandonne, ils font directement un passage au vétérinaire avec une stérilisation. Ils ont des familles d'accueil, beaucoup de familles se portent garantes comme pour nos chiens guides d'aveugle, justement en attendant qu'il y ait une adoption. Je vous donne tout de suite l'information, parce que j'ai deux chats qui viennent de cette association. »

Mme Corinne Atlan-**Tapiero, conseillère d'arrondissement.**

« Excusez-moi, je pense que la délibération aurait dû être écrite par vous, elle aurait été plus claire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je mets cette DEVE 067 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-169 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE_076 : Conventions pluriannuelles de subventions avec quatre **associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts** des 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements de Paris.

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons à la DEVE 076 : Conventions pluriannuelles de subventions avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts des 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements de Paris. Monsieur Margain, vous vous désinscrivez ? Je suis désormais obligée de la porter aux voix. »

« Je porte cette DEVE 076 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Elle est adoptée, je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-170 AVIS)

Sortie de Mme Rocca (pouvoir de M. Romero-Michel), de Mme Havet et de Mme Charnoz, après le vote de la délibération DEVE 20240076.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DFPE 088 : Subvention, d'un montant de 1 342 656 euros – Avenant **n° 4 à l'Association Pour "l'Accueil de Tous les Enfants" (APATE) du 11^e arrondissement de Paris, pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons à la DFPE 088 : Subvention, d'un montant de 1 342 656 euros – Avenant n° 4 à l'Association Pour "l'Accueil de Tous les Enfants" (APATE) du 11^e arrondissement de Paris, pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant. Madame Dallot va nous la présenter, mais Monsieur Margain vous vous êtes inscrit également sur cette délibération. Madame Dallot, c'est à vous. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

« Merci Madame la Maire. L'APATE, l'association pour l'Accueil de Tous les Enfants, dont le siège social est dans le 11^e arrondissement, a 6 établissements d'accueil pour une capacité totale de 208 places. Dans le 12^e, nous avons 2 établissements : la Maison Dagobert située 30 rue Érard, qui accueille 20 enfants, et l'école Gulliver qui est un jardin d'enfants. Je vous rappelle qu'on avait réussi à sauver ses structures. Elle est située rue des Pirogues de Bercy, avec 36 places, que nous avons visitée la semaine dernière avec Madame la Maire. L'aspect très précieux de cette association est qu'elle accueille un tiers d'enfants en situation de handicap. Nous avons pu constater combien ces enfants étaient encadrés, choyés dans ce local de rue des Pirogues de Bercy. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Dallot. Je confirme effectivement pour ce jardin et pour son importance. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris.

« Je vous remercie, Madame la Maire. Je suis bien évidemment très favorable, le groupe votera cette délibération. Toutefois, deux ou trois choses auraient été assez importantes dans cette libération pour nous informer, pour nous aider à comprendre. Sur les obligations d'accueil, compte tenu des subventions que vous donnez au privé, est-ce que vous avez des critères géographiques ou des critères financiers, familiaux ? Est-ce qu'on pourrait savoir quels sont les exigences, les souhaits ? J'imagine qu'il y a plus de demandes que de places. Ceci pour essayer de comprendre dans quelle organisation, 11^e, 12^e, etc., cela s'organise. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je vous confirme que nous avons aussi un jardin d'enfants public. Nous avons la chance d'en avoir plusieurs dans l'arrondissement. Madame Dallot va vous expliquer, mais c'est excessivement encadré, même s'ils ne sont pas en sectorisation. Madame Dallot ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**.

« C'est une question que nous avons posée justement à la directrice. Beaucoup d'enfants du 12^e, mais aussi du 11^e, du 20^e et du 13^e. Ils sont un peu choisis en fonction de leur handicap. Il peut y avoir des cas d'autisme. Par contre, nous avons d'autres enfants avec un handicap physique. La responsable a fait l'ouverture de jardin d'enfants il y a 30 ans. C'était incroyable de les observer, l'attention qu'elles avaient pour ces enfants. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Effectivement, c'est encadré autant par le rectorat que par la petite enfance. Elles ne sont pas soumises à sectorisation comme nos écoles. En revanche, elles n'accueillent que les enfants parisiens. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris.

« Vous auriez pu nous donner quelques critères sur lesquels vous aviez réfléchi. Ceci aurait enrichi la délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je ne réécrirai pas cette délibération, mais je vais le faire remonter. Merci beaucoup Monsieur Margain. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement**.

« Surtout dans le contexte du livre qui va paraître demain, je pense qu'il était important de développer cette idée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Tout à fait. Je mets cette DFPE 088 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 20 | |
| Nombre de votants : 24 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-171 AVIS)

Retour de Mme Charnoz, après le vote de la délibération DFPE 20240088.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS 115 : Convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine relative aux travaux de restauration du Vélodrome Jacques Anquetil « La Cipale » - d'un montant de 1 080 000 euros.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous abordons la délibération DJS 115 : Convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine relative aux travaux de restauration du Vélodrome Jacques Anquetil « La Cipale » - d'un montant de 1 080 000 euros. Madame Comushian s'est proposé de la présenter en l'absence de Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon, vous vous êtes inscrite sur cette belle délibération. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Cette délibération propose la signature d'une convention relative aux travaux de restauration du Vélodrome Jacques Anquetil la Cipale avec la Fondation du patrimoine, afin de bénéficier d'une aide financière de 1 080 000 euros, dont 180 000 euros apportés par la Fondation d'entreprise de la Française des jeux, qui seront spécifiquement affectés au financement de la dimension sociale du projet.

Ce site inauguré en 1896 est un lieu historique du cyclisme français qui a accueilli les Jeux olympiques de 1900 et de 1924, les arrivées du Tour de France entre 1969 et 1975, mais aussi des concerts célèbres tels que celui de Jean-Jacques Goldman, ou encore plusieurs cross du Journal de l'humanité.

Ce site nécessite aujourd'hui d'être rénové de manière conséquente. Bien qu'il ne bénéficie pas de protection au titre du patrimoine, il fait preuve d'une architecture remarquable, notamment une tribune qui est dotée d'une charpente métallique due à Jean-Camille Formigé. C'est à ce titre que la Fondation du Patrimoine, fondation reconnue l'utilité publique, a décidé de retenir le projet de la ville de Paris de mise en valeur de ce vélodrome la Cipale pour bénéficier d'un soutien financier de la Française des jeux et de la Fondation d'entreprise Française des jeux, partenaires avec lesquels elle a signé des conventions-cadres de mécénat. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Comushian. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris.

« Merci. Je voulais vous dire bien sûr que nous allons voter positivement la convention de mécénat, les fondations. C'est une bonne nouvelle.

Mais en lisant le titre, je me suis demandé si les travaux de restauration qui en effet sont nécessaires prévoyaient aussi d'améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap. Je me suis dit que peut-être j'allais trouver la réponse dans la délibération, mais je me suis aperçue que ceux qui l'ont écrite s'étaient certainement posé la même question.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Puisqu'en page 2, il est dit que les travaux étaient estimés à 2 083 000 euros pour les travaux de restauration. Et entre parenthèses, il est marqué « et de mise aux normes ? »

Finalement, celui qui a rédigé s'est posé la question de savoir si c'était juste de la rénovation et s'il y avait une mise aux normes, et notamment d'accessibilité.

Je vous pose la même question que celui qui a rédigé et qui a oublié d'envie d'enlever la pastille. »
Concernant les 2 080 000 euros, il y a donc 1 000 euros provenant de la fondation et le complément viendra, je suppose, de la ville de Paris ? Je préférerais le demander parce que, là aussi, je n'ai pas forcément vu s'il y avait d'autres collectivités, l'état, ou si c'était simplement la ville qui complétait les budgets de ces fameux travaux avec ou pas accessibilité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Il y a effectivement une nécessité de mise aux normes et d'accessibilité, puisque c'est dans l'obligation légale. J'espère aussi enfin la mise en place d'un parking vélo, puisque c'est quand même une hérésie, car il n'y en a pas à la Cipale. Nous allons y arriver. Madame Comushian ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Ce que je sais, c'est que Paris Seine doit donner un arbitrage sur l'organisation précise des travaux. Il est possible que ce point d'interrogation réside dans le fait qu'on ne sait pas encore exactement quelle sera la teneur des travaux, puisqu'il y a une étude en cours de Paris Seine. Par ailleurs, il est vrai que ce sont de lourds travaux. Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj m'a dit qu'ils étaient estimés entre 4 et 10 millions d'euros au total, et qu'il y a une partie qui était déjà chiffrée au PIM. Je ne sais pas si vous avez d'autres éléments. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je pense que sur ce sujet, vous pourrez redemander à Nicolas Bonnet-Oulaldj qui connaît par cœur ce dossier et qui est président de Paris Seine. Je pense qu'il aura tous les éléments que nous ne pouvons vous donner à l'instant.

Je mets la délibération DJS 115 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 21 | |
| Nombre de votants : 25 dont 4 pouvoirs | |
| Pour : 25 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-172 AVIS)

Retour de Mme Rocca (pouvoir de M. Romero-Michel), de Mme Havet, après le vote de la délibération DJS 20240115.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous abordons la DLH 157 : Réalisation au 8-16 rue de Gravelle, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme de rénovation comportant soixante-six logements par Paris Habitat - Subvention, d'un montant de 1 672 282 euros. Madame Slama pour la présenter et Madame Montandon, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

« Je peux aussi parler de la DLH 242. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

Merci Madame Slama. Il y aura également Monsieur Seingier. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Merci beaucoup Madame la Maire. Ces deux délibérations concernent le logement, 3 si l'on rajoute celle sur le BRS qui vient juste après.

La première délibération DLH 157 concerne la rénovation de 66 logements sociaux au 8-16 rue de Gravelle, dont le bailleur est Paris Habitat. Les travaux envisagés - qui respecteront bien entendu les objectifs du Plan climat air énergie de la ville de Paris - permettront d'améliorer le cadre de vie et le confort des locataires en apportant une réduction des consommations d'énergie. C'est un projet gagnant-gagnant à la fois bon pour la planète et bon pour le portefeuille des locataires. La deuxième délibération, la DLH 242, fait suite à une préemption intervenue le 16 juillet 2024 concernant les immeubles du 1 et 5 rue Paul Crampel. Elle vise à conclure un bail emphytéotique avec le bailleur RIVP pour une durée de 65 ans, pour créer une pension de famille de 23 places dans l'immeuble 1 rue Paul Crampel et environs 20 logements sociaux familiaux dans l'immeuble situé au 5 rue Paul Crampel, dont la répartition sera la suivante : 7 PLAI, 7 PLUS et 7 PLS pour les logements sociaux.

J'en profite pour rappeler à chacun que les pensions de famille sur les structures qui offrent aux personnes sans abri très désocialisées un logement autonome dans un cadre à taille humaine : 30 logements en moyenne, pas plus. Un cadre chaleureux, sécurisant, avec un collectif animé par un hôte de maison. C'est un dispositif qui mérite vraiment d'être connu et d'essaimer sur tout le territoire, et pas seulement dans quelques communes comme la nôtre. En effet, dans le 12^e arrondissement, nous participons activement à la promotion de ce type de structure et nous en sommes particulièrement fiers. Ce sont au moins 4 pensions de famille qui auront été réalisées avant la fin de la mandature dans l'arrondissement. Nous avons déjà eu le plaisir et l'honneur d'inaugurer celle du 9 place d'Aligre et du 15-17 rue de Prague. Demain soir, Madame la Maire, nous aurons le plaisir d'inaugurer une pension de famille dédiée spécifiquement aux femmes isolées au 73 boulevard Poniatsowski avant, dans plusieurs mois je l'espère, d'inaugurer celle de la rue Crampel pour laquelle vous êtes amenés à vous prononcer maintenant. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Slama et merci de m'indiquer ce que je fais demain soir. Madame Montandon et ensuite Monsieur Seingier. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris.

« Merci Madame la Maire. Je vous remercie d'avoir accepté de grouper ces délibérations, ce qui nous permet globalement de réexprimer nos positions de vote sur des sujets assez récurrents qui ne vous surprendront pas.

Pour vous dire que nous voterons favorablement la délibération qui planifie la rénovation, notamment dans le cadre du Plan Climat. Il n'y a pas de sujet, nous voterons favorablement bien sûr.

Nous voterons contre la préemption parce qu'en plus, dans cet ensemble identifié, il n'y a pas forcément d'état de délabrement ou même de problème de vétusté. C'est une préemption qui, en plus, fait jouer les loyers capitalisés. Là encore, nous pensons que ce n'est pas la politique du logement qu'il faut mener et qu'au contraire, c'est plus sur la rénovation qu'il faut le faire.

Je me permettrai aussi d'intervenir sur le BRS. Même si ce n'est pas une DLH, cela reste une DU. Je ne l'avais pas groupée, parce qu'elle était arrivée dans la deuxième vague des délibérations. Nous voterons aussi favorablement le BRS. C'est peut-être la seule accession à la propriété sous cette mandature que vous avez effectuée, donc on ne va pas vous décourager. Au contraire, on va vous encourager. Mais je regrette qu'il n'y ait pas plus d'accessions à propriété, que ce soit dans les aides qui ont été supprimées, mais aussi dans la possibilité qu'offre la loi ELAN de pouvoir proposer une partie d'accessions à la propriété dans le parc social. Peut-être qu'une fois cela vous arrivera, sait-on jamais, et que vous puissiez vous saisir de cette opportunité. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Montandon. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement

« Mon intervention était dans le même esprit. Nous critiquons l'utilisation des loyers capitalisés et peut-être même leur répartition. On a bien compris la pension de famille, mais vous auriez pu faire un effort sur l'autre immeuble pour qu'il y ait par exemple plus de PLUS et pas seulement 4. Je n'avais pas compris qu'on examinait aussi la 102, le BRS. Effectivement, nous saluons l'utilisation de l'accession sociale et votre changement de paradigme, je sais qu'il remonte un peu, mais c'est quand même suffisamment rare pour pouvoir le souligner.

Nous votons favorablement la DU 102, favorablement la DLH 157 et nous sommes contre la DLH 242. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Si j'ai bien compris, vous êtes intervenu déjà sur la DU 102. Si vous me le permettez, on va redonner la parole à Madame Slama. Vous pouvez aussi intervenir peut-être sur la DU 102. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire. Sur le BRS, en effet c'est une fierté, un plaisir que de, ce soir, voter cette première délibération pour permettre aux Parisiens de devenir propriétaires d'un logement à prix réduit. C'est un dispositif qui est porté par la foncière de la ville de Paris. C'est un outil de plus, un outil supplémentaire pour assurer le maintien de la mixité sociale dans la capitale. Pendant cette mandature, il y aura environ 1 000 logements qui seront concernés, qui sont actuellement en cours de développement concernant ce BRS, dans 7 arrondissements que je vais me permettre de vous citer : le 18^e, le 19^e, le 20^e, le 12^e, le 13^e, le 14^e et le 15^e. Tous les arrondissements ne sont pas concernés et n'ont pas souhaité « mettre au pot » des logements pour ce type de dispositif. Je m'en réjouis vraiment, puisque nous allons proposer des logements abordables et de haute qualité environnementale.

Pour le reste, on ne fait pas une vraie mixité : 7 PLAI, 7 PLS, 7 PLUS sur l'opération de la rue Crampel. Je n'ai pas bien compris quels sont les 4 logements dont vous parlez.

S'agissant du droit de préemption, pour nous c'est un outil comme un autre pour continuer à créer du logement social par tous les moyens à Paris. Conventionnement, création avec construction, réhabilitation, préemption bien évidemment et BRS font partie de l'ensemble des dispositifs que nous pouvons utiliser dans ce type de cas, avec toujours une volonté de maintenir la mixité sociale dans nos quartiers malgré nos difficultés avec un territoire dense, un marché de l'immobilier dérégulé et des opportunités foncières qu'il devient difficile de saisir. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Slama. Monsieur Rouveau pour la DU 102. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Il s'agit de la dernière délibération ce soir, mais qui est peut-être l'une des plus importantes, puisque c'est effectivement comme vous l'avez dit la première délibération sur du BRS – Bail Réel Solidaire – que nous allons voter.

C'est un dispositif que l'on a beaucoup poussé avec la Maire, avec Eléonore Slama, pour l'avoir dans l'arrondissement. J'entends toutes les félicitations et le fait que tout le monde est ravi. Je suis ravi.

Avec ce dispositif, des familles modestes vont pouvoir accéder à la propriété avec des prix qui seront en dessous de 5 000 euros du mètre carré dans ce quartier.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Pour vous répondre Madame Montandon : nous avons d'autres grands projets urbains sur lesquels on va pousser pour avoir du BRS sur les Messageries, sur Bercy Charenton et sur tous les tous les projets urbains que vous connaissez dans l'arrondissement. C'est juste la première pierre à l'édifice du BRS dans le 12^e, mais il y en aura d'autres. Il faut bien commencer quelque part. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau. Je mets la DLH 157 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-173 AVIS)



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 242 : Location des immeubles du 1 et 5 rue Paul Crampel, dans le 12^e arrondissement de Paris, à la RIVP – Bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

Je mets la DLH 242 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 22 | Contre : 6 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-174 AVIS)



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DU 102 : Opération au 13 impasse Tourneux, dans le 12^e arrondissement - Déclassement du domaine public et cession à la Foncière de la Ville de Paris en vue de la réalisation de cinq logements en bail réel solidaire (BRS) et un local associatif.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Je mets la DU 102 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2024-175 AVIS)



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Vote global :

Délibération n°12-2024-DAE_09 : Budget participatif parisien – Conventions, avenants et subventions d'un montant de 898 000 euros, en faveur de onze structures parisiennes **lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire.**

(DELIB 12-2024-176 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE 149 : Tarification et financement du service de restauration de **l'école Boule d'un montant de 120 000 euros.**

(DELIB 12-2024-177 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE 150 : **Écoles d'arts appliqués** - Dotation complémentaire de fonctionnement de 229 000 euros.

(DELIB 12-2024-178 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE 151 : **Écoles d'arts appliqués** - Dotations de fonctionnement d'un montant de 2 068 **200 euros, et subventions d'investissement d'un montant de 1 200 000 euros**, au titre des exercices 2024 et 2025.

(DELIB 12-2024-179 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 034 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 626 720 euros, subventions d'équipement de 258 760 euros, et subventions pour travaux d'un montant de 191 858 euros.

(DELIB 12-2024-180 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 035 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 d'un montant de 8 699 901 euros.

(DELIB 12-2024-181 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 036 : Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025, d'un montant de 2 708 721 euros.

(DELIB 12-2024-182 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 043 : Subventions d'investissement, d'un montant de 156 089 euros à quatorze collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024.

(DELIB 12-2024-183 AVIS)



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO 056 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris d'un montant de 96 846 euros, pour les actions éducatives des collèges **publics au titre de l'année 2025.**

(DELIB 12-2024-184 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 100 : Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et les hôpitaux accueillant des centres de loisirs hospitaliers (CLH) parisiens.

(DELIB 12-2024-185 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 138 : Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris d'un montant de 1 399 395 euros, pour les actions éducatives des collèges publics au titre de **l'année 2025.**

(DELIB 12-2024-186 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE 078 : Subventions accordées, d'un montant de 1 395 004 euros à treize associations pour le fonctionnement de seize accueils enfants parents à Paris et **participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans les centres sociaux.**

(DELIB 12-2024-187 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 127 : **Subvention d'investissement**, d'un montant de 10 000 euros **et convention pluriannuelle avec l'association "AGATE" pour l'aménagement de quatre appartements de transition pour des parisiens en situation de handicap psychique.**

(DELIB 12-2024-188 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSP 61 : Subventions, d'un montant de 244 814 euros et conventions avec six organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien **dans le cadre du dispositif Paris Med', dans les 11e, 12e, 13e, 15e et 18e arrondissements de Paris.**

(DELIB 12-2024-189 AVIS)

Délibération n°12-2024-DVD 110 : Stationnement de surface – **Mesures d'ajustements.**

(DELIB 12-2024- 190 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-SG 61 : **Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public** entre la Ville de **Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation** de casiers sportifs dans Paris.

(DELIB 12-2024-191 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement intérieur, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elles sont adoptées, je vous en remercie. »

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

Sortie de Mme Slama et de M. Delmestre et retour de Mmes Havet et Derenemesnil, après le vote global des délibérations.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

V122024-018 : **Vœu relatif à l'héritage des JOP24**, proposé par le groupe Paris En Commun.

Le premier héritage des JOP24 ne peut pas être celui d'une baisse du budget consacré au sport par l'État.

Les Jeux olympiques et paralympiques ont été une réussite exceptionnelle saluée unanimement en France comme à l'étranger.

On le doit aux exploits des sportifs, à la qualité des sites exceptionnels qui ont accueilli les épreuves, aux organisateurs - en particulier à la Maire de Paris, Anne Hidalgo, au préfet de police, Laurent Nunez, au président du comité d'organisation, Tony Estanguet et au mouvement sportif et olympique – mais également à l'action remarquable des agents du service public, au premier rang desquels ceux des forces de l'ordre et de secours – aux agents de la collectivité parisienne et des milliers de volontaires.

Nous saluons l'engouement du public dans les stades (plus de 12 millions de billets vendus), comme à l'Arena de Bercy, ou dans les fans zones, en particulier celle installée au cadran solaire, sur la promenade René Dumont, dans le 12^e.

Ce moment incroyable et inoubliable a été une formidable promotion de la pratique de l'activité physique et sportive. Il a déjà suscité des vocations, notamment parmi les plus jeunes. Ce qui veut dire concrètement qu'il y aura un afflux de demandes d'inscriptions dans les clubs dès cette rentrée 2024, ce que l'on appelle « l'effet JOP » visible tous les quatre ans. L'organisation de l'événement en France amplifiera sans doute le phénomène.

Le ministère des Sports et les fédérations sportives, avec l'appui de l'Agence du Sport, ont tenté d'anticiper cette situation, mais bien trop tard. Or le temps presse. Dès ce week-end dans le 12^e et ailleurs à Paris, les aspirants sportifs vont visiter des forums des associations pour trouver leur pratique sportive. Il s'agit de ne pas les décevoir.

Cet élan nous oblige et nous alerte : une baisse du budget des sports sera-t-il le premier « héritage » des JOP2024 ?

Le budget du sport en France, estimé à 1,06 milliard d'euros en 2024, était déjà jugé insuffisant. Mais il va diminuer en 2025, comme indiqué dans la lettre plafond adressée au ministère des Sports par Matignon. Dans le détail :

- Le programme 350 dédié aux Jeux olympiques, qui s'éteindra en 2026, verra ses crédits fortement réduits.
- Les taxes sur les jeux d'argent et la baisse des droits télévisés du football entraînent également une diminution des financements pour le sport.
- Enfin, le programme 219, principal budget pour le sport, subira une baisse de 130 millions d'euros dès 2025, ce qui impactera fortement les financements sportifs post-JO.

Pour le budget 2025, on enregistre une baisse du budget du Sport de 11%, soit le deuxième secteur le plus touché, après l'aide publique au développement !



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Ce budget n'est pas à la hauteur. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons à la
Maire de Paris :

- D'alerter le prochain ministre des Sports pour que ce budget soit à la hauteur de l'enjeu de faire de la France une nation sportive
- De demander que ce budget soit abondé de manière significative afin de permettre aux clubs de sport, dans le 12^e arrondissement et à Paris, d'être accompagnés pour accueillir les nouvelles et nouveaux pratiquants, mais aussi de les garder dans la durée.
- De travailler avec les députées et députés parisiens, notamment avec ceux de la 7^e et de la 8^e circonscription, Eva Sas et Emmanuel Grégoire, pour que des amendements à ce budget soient déposés pour aller vers les 1% consacrés au sport pour :
 - Développer la pratique du parasport et le sport féminin - ce qui passe par des investissements dans les équipements et les infrastructures, mais aussi dans un soutien à l'emploi dans les associations et les clubs
 - Développer l'activité physique et sportive à tous les moments de la vie, de l'école à l'EPHAD.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Mesdames et messieurs, l'ordre du jour appelle désormais l'examen de vœux pour continuer cette séance du conseil d'arrondissement de ce soir.

Le premier vœu est relatif à l'héritage des JOP24 proposé par le groupe Paris En Commun. C'est Monsieur Richard Bouigue qui va le rapporter, et Madame Marcin et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur ce vœu. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire, ravi de porter ce vœu au nom de la majorité. J'espère qu'il pourra trouver un écho auprès de nos collègues de l'opposition.

Les Jeux olympiques et paralympiques ont été une réussite et c'est exceptionnel. Ces jeux ont été salués unanimement à la fois en France et à l'étranger. On doit bien évidemment cette réussite à la fois aux exploits des sportifs, à la qualité des sites exceptionnels qui ont été retenus pour accueillir les épreuves, on le doit aux organisateurs et à leur coordination, en particulier la Maire de Paris Anne Hidalgo, le préfet de police Laurent Nunez, le président du comité d'organisation Tony Estanguet, au mouvement sportif qui s'est très impliqué. On le doit également bien évidemment aux agents des services publics, à la fois ceux de l'État et ceux de la ville de Paris, et à l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés. Mention spéciale pour les forces de l'ordre et de secours bien évidemment qui ont été très présentes au cours de ces moments.

Bien évidemment, l'engouement du public était au rendez-vous. Il faut saluer ce que l'arrondissement a pu mettre en place à la fois avec un site comme celui de l'Arena de Bercy, mais aussi la Fan Zone dans le 12^e, qui a permis au Cadran solaire, sur la Promenade René Dumont, d'accueillir à la fois le monde parce qu'il y avait des invités venant de tous les pays, et de proposer aussi des activités culturelles, sportives et autres à l'ensemble des habitants, et notamment aux plus jeunes qui ne partaient pas en vacances.



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

C'était un moment incroyable, une promotion formidable pour le sport, pour les activités physiques et sportives, et un moment qui a déjà suscité des vocations parmi les plus jeunes. On l'a vu encore le week*end dernier à l'occasion du forum des Associations quand des clubs sportifs nous ont dit accueillir de nouveaux arrivants, de nouvelles arrivantes aussi. Puisque bien évidemment, dans ce qui a été visible tout au long de ces semaines, il y a eu à la fois le sport tel qu'on le connaissait et qu'on le voit régulièrement, mais aussi la promotion du sport féminin et du para-sport qui a été mise à l'honneur plus d'une fois.

Bien évidemment, il va falloir que nous prévoyions un regain d'intérêt pour les activités physiques et sportives dans nos clubs. Cet élan nous alerte et nous oblige. Nous oblige parce qu'il va falloir accueillir ces nouveaux arrivants, et d'autre part nous oblige parce qu'il faut pour cela qu'un budget conséquent soit adopté pour que l'on puisse accueillir ces nouveaux arrivants, les garder, les accueillir dans des équipements qui soient adaptés, rénovés, et les accueillir pour pratiquer des sports qui sont divers en fonction des attentes des uns et des autres.

Je vais vite, Madame la Maire, mais bien évidemment le budget des sports tel qu'il est présenté, tel que les différentes lettres qui ont été passées au ministère le laissent entendre, montre une baisse de ce budget de 11 % à minima. Mais on est même plutôt sur 15 à 20, si l'on en croit les premiers travaux qui ont été faits autour de ce périmètre budgétaire.

C'est pourquoi il est demandé dans ce vœu de demander à la Maire de Paris d'une part d'alerter le prochain ministre des Sports quand il sera désigné, pour que ce budget soit à la hauteur de l'enjeu de faire de la France une nation sportive. Ce n'est pas mon expression, c'est celle du Président de la République lui-même. De demander que ce budget soit abondé de manière significative encore une fois, pour qu'il permette notamment aux associations et aux clubs du 12^e arrondissement d'accueillir ces nouvelles et nouveaux pratiquants, de travailler avec l'ensemble des députés de l'arrondissement pour que le budget soit vraiment à la hauteur cette fois-ci. 0,2 à 0,3 % aujourd'hui du budget de la nation, c'est insuffisant.

On propose que la Maire de Paris demande avec l'appui de ses députés - Emmanuel Grégoire et Eva Sas, de le passer à 1 %. Je pense que c'est vraiment le minimum. Il ne faudrait pas que le premier héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 soit un budget en berne pour les sports. Ce serait rater une belle occasion. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Bouigue. Madame Marcin ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'**arrondissement**

« Merci Madame la Maire. Présenter en conseil d'arrondissement un vœu sur des questions relatives au projet de loi de finances 2025 de l'État que l'on ne connaît pas pour l'instant et une fois que les Jeux olympiques et paralympiques sont passés, c'est tout de même étrange, voire même singulier. Votre vœu est sans portée et sans effet juridique. C'est une pure déclaration d'intention quelque peu démagogique. Car à vrai dire, nous aurions préféré vous entendre sur des mesures effectives qui impactent plus directement nos citoyens. Vous embrouillez une fois de plus les Parisiens et Parisiennes du 12^e. En réalité, nous aurions préféré vous entendre nous présenter vos actions pour dynamiser dans le 12^e l'accès à la pratique sportive de proximité. Voilà ce qui intéresse tous les jeunes du 12^e arrondissement de Paris, de la Mauricière, de Carnot, de



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Picpus, de Bercy, de Bel-Air ou encore des 15-20. Quelles sont les retombées des JOP pour les quartiers du 12^e arrondissement et quel en est l'héritage ? Voilà ce qui importe.

Notre conseil d'arrondissement de rentrée 2024 et particulièrement la majorité municipale a un devoir : celui d'amplifier ces actions, ces projets pour amplifier l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques à travers une feuille de route que je pensais à étoffer.

Cette feuille de route étoffée serait à l'avantage du maillage des associations sportives, des établissements scolaires, des clubs sportifs, des piscines et centres sportifs en termes d'activité d'accompagnement, d'aménagement, d'amélioration de la qualité et du cadre de vie. Tout cela pour faciliter et accentuer la pratique sportive, notamment en élargissant les créneaux d'accès aux structures sportives à toutes les écoles de l'arrondissement. Cette feuille de route aurait été étoffée à l'avantage d'un état des lieux, d'une programmation et de l'entretien régulier et performant des infrastructures de l'arrondissement. Je prends l'exemple de la piscine Jean Boiteux qui est confrontée à un phénomène de vétusté.

Plus qu'un vœu d'interpellation de l'État, c'est une interpellation en responsabilité de l'équipe municipale que je souhaite ici livrer à propos d'une véritable stratégie transgénérationnelle plus ambitieuse de développement du sport dans le 12^e arrondissement. Un accompagnement renforcé des associations sportives, un état des lieux des infrastructures sportives en y intégrant le parcours au sein du Bois de Vincennes dans l'objectif d'établir un plan de réflexion et d'entretien pluriannuel.

Un accompagnement des établissements scolaires pour amplifier la pratique sportive des jeunes, voire même un partenariat avec le fleuron de la préparation olympique que nous avons sur le territoire municipal du 12^e, l'INSEE, l'Institut National du Sport qui est porteur d'une expertise de performance et de sportifs de haut niveau.

C'est au prix de cette feuille de route que je viens de vous livrer, rénovée, que vous pourrez prétendre, vous, majorité du 12^e arrondissement, porter l'héritage des JOP afin d'encourager la pratique sportive des habitants du 12^e pour éduquer au sport, pour favoriser la santé et le bien-être, pour promouvoir l'inclusion à travers le sport. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci. Vous nous proposez de nous faire un vœu à nous-même. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement

« Merci Madame la Maire, mes chers collègues, je vais être rapide. Je regrette que l'on ait un budget en baisse sur le sport, mais ce n'est pas perdu : le Parlement doit se prononcer sur le sujet. C'est aussi la raison de mon interpellation.

Je suis surpris que ce soit vous qui faisiez cette remarque alors qu'on attend toujours un plan d'investissement de mandature qui devrait comporter les questions sportives, un audit sur l'état des terrains de sport à Paris. Avant peut-être de vouloir faire du lobby auprès du Parlement, on pourrait commencer par la ville de Paris.

Je regrette aussi que ce vœu soit un peu vache, puisqu'il rend hommage à tous les participants, à tous ceux qui ont fait le succès des Jeux et l'on oublie la Région et la Métropole. Je trouve cela un peu dommage, alors que le succès des Jeux, c'est justement la force du collectif, de toutes les collectivités et de l'État, évidemment.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Enfin, troisième remarque : au moment où l'esprit de la Constitution est malmené, je suis surpris aussi que ce vœu porte atteinte au principe de nullité du mandat impératif, puisque vous demandez à des députés d'agir pour la ville de Paris. Je pense qu'ils le feront évidemment eux-mêmes, mais ce n'est pas un vœu de la municipalité de dire ce que doivent faire des députés indépendants.

Nous allons donc voter contre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Seingier. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire. Madame Marcin, je pense qu'il y a une petite confusion sur l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement. Nous ne sommes pas l'établissement des feuilles de route, mais sur les vœux. Je pense qu'il est de notre responsabilité, en tant qu'élus d'arrondissement, de nous interpellier aussi et d'interpeller l'État sur les budgets qui ne sont pas à la hauteur pour avoir une politique ambitieuse en matière d'héritage. Une grande partie du budget dédié aux associations et aux clubs n'est pas un budget aujourd'hui qui est en hausse. C'est un budget qui est en berne. On connaît ce budget. Vous dites qu'on ne le connaît pas, on le connaît depuis plusieurs mois. Il a été rappelé récemment. Des lettres de cadrage ont été adressées, donc nous connaissons aujourd'hui les montants et nous connaissons les montants qui sont ceux des baisses affectées notamment dans les différents titres du budget des sports. Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous dites deux fois. Cela nous regarde et deuxièmement, s'il y a un budget en baisse, bien évidemment derrière, ce sont les associations et les clubs qui en seront les premiers responsables et qui ne pourront pas accueillir les jeunes qui viendront frapper à leur porte pour pratiquer de l'activité physique et sportive. C'était déjà le cas lors des précédents JO, c'est encore plus fort parce que cette fois-ci, ils se sont déroulés en France.

Pas de méprise Monsieur Seingier sur ce que vous évoquez, aucune intention de demander aux députés de l'arrondissement de défendre, simplement de dire à la Maire de Paris puisque le vœu émane du 12^e qu'elle prenne aussi l'attache des députés pour défendre non pas un budget du 12^e. Il est vrai que le PLF n'est pas encore dirigé vers le 12^e. Le PLF et le budget sont nationaux. C'est bien une politique nationale qui va être défendue par nos députés et ce sont bien des députés de la Nation que nous avons, même s'ils sont élus dans un arrondissement comme vous le savez. C'est bien une politique d'intérêt général qu'ils porteront. Le lien simplement est que la Maire de Paris peut prendre l'attache de ces élus-là notamment, mais peut-être d'autres, pour défendre un budget qui est global.

Deuxièmement, vous avez tous les deux insisté sur la rénovation des équipements sportifs. Je suis complètement d'accord, mais qui aujourd'hui détermine le budget concernant la rénovation des équipements sportifs ? C'est l'Agence nationale du sport. C'est au sein de l'Agence nationale du sport que cela se déroule. L'Agence nationale du sport est en lien avec l'activité d'un ministère des Sports, et son budget n'est pas propre au ministère. Il y a aussi d'autres partenaires. Mais concrètement, ce n'est pas aux collectivités de pratiquer cette rénovation. À titre d'exemple, on



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

arrive aujourd'hui à 50 % d'équipements en France qui ont plus de 50 ans. Cela vous dit à peu près l'état de vétusté dans laquelle se trouve une partie de ces équipements.

Je pense que ce vœu n'est pas un coup d'épée dans l'eau, c'est une alerte qui est lancée pour que demain dans notre arrondissement, les associations et les clubs sportifs puissent accueillir des jeunes qui ont envie de pratiquer suite à ce qu'ils ont pu vivre et découvrir pendant cette période fantastique des Jeux olympiques et paralympiques.

Je suis d'accord avec la remarque sur la Région, l'État, je pensais l'avoir signifié à travers la notion notamment du préfet de police, qui a été plus que le préfet de police pendant ces Jeux. Sur la Région, il faudra le rajouter. Mais je crois que les villes d'accueil ont été nommées par ailleurs, mais c'est un oubli pour la Région. Il faudra le rajouter. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Monsieur Bouigue. Je mets ce vœu relatif au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs | |
| Pour : 22 | Contre : 06 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. | |
| Le vœu est adopté | |

(DELIB 12-2024-192 VŒU)



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

V122024-019 : **Vœu des Élu**-es de la majorité municipale en faveur de repas à 1 euro dans les restaurants universitaires du Crous.

En cette rentrée universitaire, les files d'étudiantes et d'étudiants ne désemplissent pas devant les associations et les banques alimentaires. Elles sont l'un des symptômes de la pauvreté des étudiants.

Le coût de la rentrée universitaire a atteint en septembre 2024 la somme de 3 157,01 euros, soit une augmentation de 85,69 euros par rapport à 2023 (+ 3,79 %), selon le dernier baromètre La Fédération des associations générales étudiantes (La Fage), premier syndicat étudiant, qui calcule chaque année le coût de la vie étudiante. Logement, alimentation, matériel scolaire... L'inflation touche tous les produits nécessaires aux étudiants, augmentant de fait leur pauvreté.

L'alimentation est devenue une variable d'ajustement pour de nombreux étudiants. Une fois le logement payé (qui représente jusqu'à 50% de leur budget), il ne reste pas grand-chose aux étudiants pour se nourrir, et tout simplement pour vivre. Selon La Fage, les étudiants sautent en moyenne plus de trois repas par semaine et près de 20 % ne mangent pas à leur faim. Cela touche près de 30% des boursiers, mais également plus de 15% de non-boursiers.

Cette précarité alimentaire a des incidences sur la santé des étudiantes et des étudiants, mais aussi sur leur réussite dans leur parcours universitaire.

Notre arrondissement accueille de nombreux étudiants, en particulier depuis l'installation de La Sorbonne Nouvelle dans le quartier Nation-Picpus. De nos échanges avec la direction de l'université et avec les associations étudiantes, nous savons que de nombreux étudiants sont contraints de sauter des repas dans la journée. Cette situation est inacceptable. Si la jeunesse est l'avenir de notre pays, elle ne peut pas se trouver en difficulté pour se nourrir.

En réponse, le gouvernement a mis en place le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers et précaires à la rentrée 2020. Il avait même étendu le dispositif à tous les étudiants en janvier 2021, avant de le restreindre de nouveau aux seuls boursiers et précaires sous conditions à partir de la rentrée 2022-2023. Or, ce dispositif, qui n'est accessible qu'à une partie de la communauté estudiantine, se révèle insuffisant pour enrayer la pauvreté des étudiants. Il repose en effet sur le système des bourses qui apparaît désuet dans le public qu'il cible, ses modalités de fonctionnement, ses effets de seuils et le montant des aides attribuées.

C'est pourquoi, face à l'urgence de la situation, nous demandons à la Maire de Paris en lien avec les députées et députés de Paris, et en particulier avec celui de la 7^e circonscription, Emmanuel Grégoire et celle de la 8^e circonscription, Ev Sas, de demander au gouvernement **de mettre en place l'élargissement des repas 1 euro** dans les restaurants universitaires du CROUS pour tous les étudiants, **comme l'a proposé Fatiha Keloua-Hachi, actuelle présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, dans une proposition de loi** qui avait été repoussée par la majorité présidentielle avant la dissolution.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Vœu désormais des élu-es de la majorité municipale en faveur de repas à 1 euro dans les restaurants universitaires du Crous. Toujours Monsieur Bouigue pour nous le présenter. Madame Rota ainsi que Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrites sur ce vœu. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Je vais aller très vite pour présenter ce vœu. Comme vous le savez, chaque année la FAGE - Fédération des Associations Générales Etudiantes -, qui est le premier syndicat étudiant aujourd'hui en France, calcul chaque année le coût de la vie étudiante. Cette année, bien évidemment, les dépenses ont encore augmenté, mettant à mal beaucoup d'étudiants. Parmi les postes qui sont les plus importants et les plus impactants, il y a bien évidemment le logement, mais il y a aussi l'alimentation qui est devenue une variable d'ajustement pour de nombreux étudiants. Une fois le logement payé, il ne reste plus grand-chose pour vivre ou pour survivre. Selon la FAGE, aujourd'hui les étudiants sautent en moyenne plus de 3 repas par semaine et près de 20 % ne mangent pas à leur faim. Cela touche près de 30 % des étudiants boursiers, mais également plus de 15 % d'étudiants non boursiers.

Cette précarité alimentaire alimente une véritable pauvreté aujourd'hui des étudiants qui sont impactés, mais aussi qui ont un impact sur la réussite dans leur parcours universitaire. Notre arrondissement accueille de nombreux étudiants, en particulier depuis l'installation de Sorbonne Nouvelle dans le quartier Nation Picpus. Nous avons échangé avec la direction et avec des associations dans le quartier. Bien évidemment, elles nous ont toutes dit qu'il y avait des difficultés pour de nombreux étudiants qui sont obligés de sauter des repas dans la journée.

Le gouvernement a eu une réponse à une époque qui a été de mettre en place les repas à 1 euro. Il l'avait étendu à l'ensemble des étudiants avant de le restreindre à des conditions particulières, notamment pour les étudiants boursiers et précaires, et là encore sous conditions à partir de la rentrée 2022-2023. Ce dispositif aujourd'hui n'est pas accessible à tous les étudiants. Face à la recrudescence des difficultés des étudiants pour se nourrir, pour ne pas sauter de repas, il nous semble qu'il faut aller au-delà.

Une proposition de loi avait été discutée à l'Assemblée nationale, elle proposait notamment des repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants. Elle n'avait pas été votée à une voix près. Aujourd'hui, vu la situation de la pauvreté étudiante, vu les difficultés de précarité alimentaire, il nous semble qu'il faut revoir cette situation. Nous demandons à la Maire de Paris, là encore en lien avec les députés, de revoir la mise en place de ces repas à 1 euro pour les étudiants, et donc de remettre cette proposition de loi à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale. C'est la demande que nous faisons à la Maire de Paris. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Bouigue. Madame Rota ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Ophélie Rota, **conseillère d'arrondissement**.

« Bonjour, merci Madame la Maire. Nous nous mêlons encore une fois de l'agenda et de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Comme vous l'avez bien rappelé Monsieur Bouigue, l'écrit rappelle bien l'historique de la mesure du repas à 1 euro qui existe depuis 2020, et explique bien aussi le périmètre des bénéficiaires qui s'est recentré en 2021 sur les étudiants qui en ont le plus besoin, les étudiants que l'on appelle boursiers ou précaires. Aider ceux qui en ont plus besoin n'est pas choquant, l'équité plutôt que l'égalité sur certains points. Mais pour être parfaitement juste, votre vœu doit aussi rappeler que dans les faits, n'importe quel étudiant qui en fait la demande peut bénéficier de ce repas à 1 euro et sans justifier d'une bourse. D'ailleurs, ceci a été largement utilisé par des étudiants.

Enfin, sur les débats parlementaires que le vœu exprime également, sans rentrer dans le détail des débats, dans mes souvenirs l'idée de pérenniser la mesure pour les étudiants boursiers et précaires a été au contraire largement partagée sur l'ensemble des bancs de l'Assemblée, sauf par quelques députés RN.

En tout cas dans le même esprit, nous voterons en faveur de ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Rota. Madame Atlan-Tapiero? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, **conseillère d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire. Monsieur Bouigue, le vœu que vous nous présentez, s'il est intéressant et participe d'un grand élan de générosité, nous a appelé quelques réflexions. En effet, lorsqu'on mène des politiques publiques, le mot « solidarité », le mot « entraide » sont ceux qui reviennent le plus souvent. Mais n'oublions-nous pas trop souvent que la première cellule de solidarité, c'est la famille ? On ne peut pas toujours considérer que les familles sont démissionnaires ou défaillantes. Nous devrions plutôt nous interroger sur la pertinence de la migration que l'on organise des jeunes vers les lieux universitaires éloignés de leur lieu de vie de lycéens. Nous voulions savoir si vous aviez chiffré cette demande. Imaginons que ceux à qui vous donnez un mandat impératif, à savoir Emmanuel Grégoire et Eva Sas, n'obtiennent pas satisfaction, on peut imaginer que la mairie de Paris qui abonde souvent dans ce sens, sur de telles initiatives, pourrait le proposer. Est-ce que vous avez chiffré le coût de cette mesure ?

En tout état de cause, nous ne votons pas ce vœu bien sûr, nous voterons même contre. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Bouigue ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire. Merci Madame Rota pour les précisions. L'idée est vraiment de dire qu'aujourd'hui, le système qui est celui en place notamment qui définit précisément les étudiants boursiers et précaires n'est pas suffisamment pertinent. Puisque vous le dites vous-même, si des étudiants en font la demande, encore faut-il qu'ils le fassent, mais tous ne le font pas. L'idée ce serait de dire « Étendons-le et n'attendons pas qu'ils le demandent pour l'avoir. » Ceux qui en ont besoin pourraient accéder à ces repas à 1 euro. Mais sur la précision que vous avez apportée, oui. Mais cela n'empêche qu'aujourd'hui, ce système n'est pas pertinent. Vous savez tout comme moi que la définition même des critères concernant les étudiants boursiers fait aujourd'hui l'objet de discussions, puisqu'on sait que les critères seront probablement à revoir. Il serait dommage pour une question simplement d'accès à l'alimentation que ce système soit défavorable aux étudiants qui en ont besoin.

Merci du soutien et à cette précision près que vous le dites vous-même, si les étudiants qui en font la demande en ont besoin, évitons qu'ils en fassent la demande et créons l'offre. S'ils en ont besoin, ils iront. Cela ira, je pense, beaucoup plus vite que de leur demander de le faire.

Madame Atlan-Tapiero, cette proposition émane d'une proposition de loi qui avait été déposée à l'Assemblée nationale et qui a été chiffrée. D'abord, cette proposition a été débattue et chiffrée. Sinon, elle n'aurait pas existé. Elle a été chiffrée parce qu'il y a eu une commission. Au sein de l'Assemblée nationale, quand vous présentez une proposition de loi, c'est souvent un projet qui fait l'objet de débats. Tout ceci est chiffré, mais le chiffrage n'a pas fait l'objet d'un véritable débat parmi les députés. On peut donc imaginer que ce chiffrage était juste.

Quand vous dites « Est-ce que c'est à la ville de Paris de prendre en charge, si jamais on n'arrive pas au bout ? », pourquoi serait-ce à la ville de Paris de le faire ? C'est une politique nationale. Les CROUS et les restaurants universitaires ne sont pas des lieux financés uniquement par la ville de Paris. Ils n'ont pas à être financés par des villes. Vous demandez là à la ville de se substituer à l'État. Or, ce n'est pas son rôle d'une part.

D'autre part, je finis en disant : vous le demanderez donc à toutes les collectivités locales, et notamment à ce moment-là aussi en partie à la Région et aux villes d'où sont originaires les jeunes. À quoi va-t-on jouer ? C'est une politique nationale. En plus, c'est un système qui a déjà été mis en place. Ce n'est pas quelque chose qu'on imagine. On demande juste à remettre en place une mesure qui a existé, qui a été chiffrée. À l'époque, il n'y avait pas de problème sur le chiffrage. Ce n'est pas ce qui posait problème. Ceci a déjà existé. C'est une mesure qui est crédible, elle a été resserrée. Nous demandons aujourd'hui à ce qu'elle soit desserrée pour permettre à plus d'étudiants de pouvoir avoir accès à cette offre, et de le faire parce que la situation aujourd'hui des étudiants en cette rentrée est plus précaire encore qu'elle ne l'était à la rentrée précédente. Nous parlons non plus aujourd'hui de précarité étudiante, mais de pauvreté. Ceci nécessite une politique nationale. Elle a existé, on demande à ce qu'elle soit reconduite. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Bouigue. Je mets au vote ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Ce vœu est adopté, je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|--|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 04 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté | |

(DELIB 12-2024-193 VŒU)

Retour de Mme Slama et de M. Delmestre, après le vote du vœu 122024 en faveur de repas à 1 euro dans les restaurants universitaires du Crous.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

V122024-020 : **Vœu** relatif, pour un héritage concerté des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, présenté par Ophélie Rota et les élus du groupe Indépendants et progressistes.

Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 nous ont passionnés et rendus fiers, malgré les critiques ou annonces d'échecs de tout bord, la beauté des sites, l'audace de cette magnifique cérémonie d'ouverture sur la Seine et le palmarès de nos athlètes marqueront durablement les Français et le monde.

La réussite de ces Jeux est en grande partie l'œuvre de l'enthousiasme de notre pays, outre les organisateurs, les pouvoirs publics et les bénévoles.

Aussi l'héritage des Jeux doit être à la hauteur de ce qu'ils nous ont procuré. Même si le principe de cet héritage a été traduit dans la loi relative à la candidature de Paris 2024, la Cour des comptes ayant à rendre un rapport sur cette question, la Ville de Paris doit aussi s'en emparer, dans le même esprit de concertation et du respect du collectif qui a animé les Jeux, à l'opposé d'annonces unilatérales comme celle du maintien des anneaux olympiques sur la tour Eiffel.

La diversité des formes que peut prendre cet héritage au-delà du souvenir demande une réflexion globale et concertée avec les Parisiennes et les Parisiens.

Sur proposition des élus du 12^e du groupe Indépendants et progressistes.

Le conseil du 12^e arrondissement formule les **vœux** auprès de la Maire de Paris de mener :

- **Une analyse d'opportunité** sur l'ambition de cet héritage matériel et immatériel qui pourrait conserver la mémoire de ces Jeux à Paris, il peut prendre plusieurs aspects :
- **Une analyse sur l'héritage sportif** de l'héritage de Jeux 2024, afin d'améliorer l'accès au sport, notamment pour élargir les créneaux d'accès aux structures sportives ;
- Une analyse culturelle et artistique autour de thématiques, d'événements, de sculpture, d'empreintes urbaines, le maintien de la vasque, etc. ;
- Une analyse de ce qui a été amélioré en matière d'aménagement, de mobilités, de sécurité, d'accessibilité aux espaces publics pour le pérenniser ;

Et à l'issue une large consultation des Parisiennes et Parisiens sur les propositions qui émergeront de chacune de ces analyses sur l'héritage matériel et immatériel des Jeux 2024 pour conserver l'esprit de partage et de la force du collectif.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous abordons désormais le vœu relatif, pour un héritage concerté des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, présenté par Ophélie Rota et les élus du groupe Indépendants et progressistes. Madame Rota pour la présentation du vœu. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

Mme Ophélie Rota, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Nous avons tout fait pour que ce vœu soit adopté. Nous avons pesé chaque mois.

Je ne vais pas vous relire le vœu, vous l'avez tous lu. Je me félicite d'être élue ce soir et de pouvoir m'exprimer sur un sujet qui m'anime depuis des années. Je dis des années, car je dois faire partie des rares Parisiens et peut-être même des rares élus à croire à ces Jeux depuis le premier jour et à vouloir le vivre à fond. Je crois que Paris a été clairement à la hauteur de l'événement.

Notre ville a été à la hauteur évidemment par sa beauté, par ses infrastructures, par ses équipes, par les décisions qui ont été prises. Je salue évidemment l'engagement de la région, de l'État, tous aux côtés de l'équipe du COJO.

Ce vœu parle d'héritage. L'héritage était d'ailleurs au cœur de la candidature de Paris. L'héritage matériel, qui était facilement anticipable avec les équipements sportifs, les piscines, les logements qui ont été construits et qui vont maintenant bénéficier aux étudiants, mais pas que. L'héritage en matière de transport : les JOPJ ont permis d'accélérer des travaux et des prolongations de lignes attendues depuis longtemps. Mais ce qui n'était pas anticipable à ce point, je crois, c'est l'héritage artistique, culturel et immatériel que les Jeux de Paris vont nous laisser.

Par héritage culturel, on entend évidemment les créations qui ont été réalisées expressément pour la cérémonie d'ouverture, de mon point de vue merveilleuse, audacieuse et extrêmement française, tellement française, dont on veut tous pouvoir profiter un peu plus longtemps. Mais surtout qui, aujourd'hui, sont un bout d'histoire de notre ville comme l'était la Tour Eiffel à l'époque de l'Exposition Universelle.

Je pense évidemment au statut des 10 femmes qui ont compté dans l'histoire de France - évidemment elles sont beaucoup plus - qui sont aujourd'hui exposées à l'Assemblée. Mais après, où seront-elles ? Je pense aussi à la vasque olympique qui a ébloui les Tuileries et le ciel de Paris tout l'été.

Sur l'héritage immatériel, je veux ici parler d'une méthode, à savoir un collectif qui a dépassé les clivages et qui a su se fédérer autour d'un projet. On sait tous que cela se produit régulièrement et plus souvent qu'on le croit, mais les parties ne l'assument pas. Est-ce que l'héritage immatériel ne pourrait pas être aussi certains projets qui doivent nous permettre de l'assumer beaucoup plus fort ?

En résumé, le vœu demande à mettre l'héritage culturel, artistique et immatériel au cœur d'une réflexion, puis d'une consultation. La Maire de Paris ne doit pas et ne peut pas - ce serait contraire à l'esprit des Jeux - décider seule de cet héritage. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Rota. En l'absence de Monsieur Bonnet-Oulaldj, c'est Madame Comushian qui va vous répondre. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Je souhaite avant tout saluer la présentation de ce vœu par Ophélie Rota et les élus du groupe indépendant et progressiste qui nous rappelle en effet l'importance d'inscrire les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans la durée, dans l'intérêt de nos habitants et de nos habitantes.

Malgré certaines conséquences sociales déplorables qui accompagnent malheureusement systématiquement l'organisation de tels événements d'ampleur internationale, ces Jeux, au-delà de leurs moments sportifs, ont permis de rassembler une partie des citoyens français autour de valeurs communes, de paix et de fraternité, de dépassement de soi et de solidarité. En effet, l'héritage que nous souhaitons laisser doit être réfléchi sur le long terme, tant sur les plans matériels qu'immatériels. En ce sens, nous partageons pleinement l'idée que la ville de Paris doit s'impliquer de manière proactive à travers une démarche concertée dans la définition et la mise en œuvre de cet héritage.

Dans le 12^e arrondissement, nous avons déjà engagé en amont des Jeux olympiques et paralympiques une réflexion globale et concertée. Les rénovations et les embellissements des TEP ont été réalisés en concertation avec les utilisateurs et les utilisatrices, notamment pour le choix des visuels. Nous avons travaillé et nous continuerons de le faire pour améliorer l'accès au sport pour toutes et tous. Nous pouvons citer les dispositifs tels que Paris Sportif, Paris Sport Vacances, ou encore Paris Sport Seniors. Puis également l'expérimentation l'année dernière de l'ouverture de TEP Courteline aux associations sportives dans une démarche concertée entre le collège, les directions et les associations.

Nous avons également demandé à la Direction de la jeunesse et des sports d'étudier les possibilités d'ouverture de créneaux autonomes le matin avant les créneaux scolaires pour que les athlètes puissent s'y entraîner. Nous serons aussi l'un des seuls arrondissements à avoir un nouveau gymnase boulevard Carnot d'ici la fin de la mandature. Ce projet a également été discuté, débattu, concerté avec les associations et les écoles de quartier pour que ce gymnase réponde aux besoins des utilisateurs et utilisatrices dans le respect des contraintes techniques.

Les jeux ont donc permis d'améliorer certains aspects de notre ville, que ce soit en termes de mobilité, d'accessibilité et de sécurité. Nous devons nous assurer que ces progrès soient non seulement pérennisés, mais aussi multipliés et qu'ils bénéficient réellement aux Parisiennes et aux Parisiens.

C'est le sens de la démarche que la Maire de Paris présentera lors du prochain conseil de Paris. Pour ces raisons, je suis désolée de vous dire que la position de la majorité est de voter contre votre vœu.

La position de la majorité est de voter contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Comushian. Je mets ce vœu au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est rejeté. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|--|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 06 | Contre : 24 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté | |

(DELIB 12-2024-194 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024 – 19H

V122024-021 : **Vœu relatif, à la création d'un guichet numérique unique par usager, présenté par Matthieu Seingier et les élus du groupe Indépendants et progressistes.**

Considérant que :

La complexité des démarches administratives renforce la défiance des usagers vis-à-vis des administrations ;

La ville de Paris a déjà entrepris la fusion de portails internet pour réaliser des démarches administratives en ligne et a créé, à partir du site Paris.fr, un espace personnel avec un compte de connexion unique (Mon Paris), pour les usagers particuliers, afin d'accéder à de nombreux services publics relevant de compétence de la Ville de Paris ;

Trop de démarches ne peuvent toujours pas être effectuées en ligne ;

Il existe cependant encore des guichets numériques différents (par exemple, concernant le domaine scolaire, un parent doit utiliser le portail « *Paris Familles* » - anciennement *Facil'familles* - pour les démarches relatives au périscolaire et centres de loisirs, comme les inscriptions ou le paiement des factures, le portail de la Caisse des écoles pour la cantine et le portail ENT de l'État pour les questions purement scolaire) ;

De nombreuses collectivités ont déjà réussi à créer des guichets numériques uniques pour l'ensemble des démarches administratives de service public se rattachant au territoire de la commune par usager, y compris pour celles qui ne relèvent pas de leurs compétences, avec la collaboration des différentes administrations concernées ;

Sur proposition de Matthieu Seingier pour les élus du groupe Indépendants et Progressistes du 12^e arrondissement.

Le Conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le **vœu** que la Mairie de Paris :

- Permette au site internet de Paris.fr de devenir, pour les usagers, le guichet unique de toutes les démarches administratives relevant de la compétence de la Ville de Paris, de ses établissements publics, des arrondissements de Paris et des établissements publics des arrondissements qui peuvent être réalisées en ligne ;
- **Sollicite l'État, la Région ou les autres organismes publics ou privés en charge de service public pour qu'ils permettent d'accomplir toutes les démarches administratives en ligne** qui se rattacheront à un service public relevant du territoire de Paris ou qui ont un lien direct avec un service public de la compétence de la Ville de Paris sur le site internet de Paris.fr.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Vœu relatif, à la création d'un guichet numérique unique par usager, présenté par Matthieu Seingier et les élus du groupe Indépendants et progressistes. Monsieur Seingier, c'est à vous. »



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Ce vœu se veut concret. J'ai eu la joie de découvrir les différentes applications. Par exemple, lorsqu'on doit inscrire des enfants à l'école, on est confronté à un certain nombre d'applications. Il y a eu énormément de progrès avec l'application Paris Famille qui a changé et surtout avec la création d'un compte unique au niveau du site internet de Paris, « monparis.fr ». Ce site, qui est un compte utilisateur unique, devrait pouvoir être utilisé pour toutes les démarches au niveau communal.

C'est déjà possible dans certaines collectivités, il est possible aussi d'avoir des interactions entre les différentes administrations. Un exemple concret : pour avoir les tranches tarifaires pour les inscriptions, ce site a mis en place un lien avec France Connect qui permet d'avoir directement le lien avec le site des impôts, et donc déterminer le tarif horaire.

Il y a des interactions à faire. J'estime qu'un Parisien, un usager ne devrait avoir qu'une seule porte d'entrée. C'est le sens de ce vœu que de pouvoir créer cette porte unique pour accéder à tous les services en ligne de la ville de Paris, mais également des autres administrations. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Tabacchi pour vous répondre. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**.

« Merci pour votre vœu, qui va nous permettre de souligner notamment les efforts conséquents réalisés par la ville de Paris, de façon à rendre plus aisées et plus performantes les interactions avec les différents services que procure la ville par l'intermédiaire d'interfaces numériques bien sûr.

Les premiers bénéficiaires sont les usagers, notamment les parents d'élèves. Il est désormais plus simple et plus transparent, plus rapide d'inscrire ses enfants aux services relevant des compétences de la ville de Paris : que ce soit les études, la cantine, le centre de loisirs, des ateliers, etc.

Ce progrès résulte directement du projet colossal entrepris depuis plusieurs années avec la création de « Mon Paris » qui à terme, rassemblera dans un seul espace l'ensemble des services numériques proposés aux Parisiennes et aux Parisiens, qui en rassemble déjà un grand nombre. Je ne vais pas tout vous citer, mais il y a quand même les titres d'identité avec le service numérique de prise de rendez-vous pour la CNI, le passeport, la certification d'identité numérique, tous les actes d'état civil, des archives en ligne non numérisées, le PayFiP, le paiement en ligne par carte bancaire pour régler les taxes balayage, l'abonnement à la bibliothèque. Tout ceci est possible. Et bien d'autres services comme des prises de rendez-vous en ligne pour les demandes de RSA, le service numérique de l'APA, etc.

En ce qui concerne le cas des démarches liées aux caisses des écoles, elles devraient intégrer la plateforme Mon Paris d'ici 2 ans.

Dans votre vœu, vous évoquez la nouvelle application Paris Famille. Lorsque vous l'utiliserez, vous vous apercevrez que ces services sont bien désormais intégrés dans Mon Paris avec un seul accès pour les usagères et les usagers.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Pour une ville comme Paris, qui est à la fois commune et département, il faut avoir conscience de la complexité et des moyens que ce chantier numérique mobilise depuis plusieurs années. Il faut également avoir à l'esprit que notre ville fait fréquemment l'objet de nombreuses cyberattaques auxquelles font face nos services. Il en résulte que les processus informatiques associés sont longs, coûteux et d'une grande complexité.

D'autre part, je voudrais vous indiquer que l'ENT que vous signalez dans votre vœu n'est pas une application visant à proposer des démarches administratives, mais bien un service de dialogue et d'information entre les institutions scolaires et périscolaires, leurs représentantes et représentants et les parents.

Enfin, il nous semble important de rappeler que de nombreuses Parisiennes et Parisiens ont des difficultés à utiliser l'outil informatique. Pour y faire face, la ville consacre des moyens importants par la création de conseillers numériques, et en soutenant des milieux associatifs qui créent de nombreux espaces publics numériques avec des médiateurs.

Par conséquent, au regard des éléments fournis précédemment, il nous semble que ce vœu n'est plus motivé. Je vous propose donc de le retirer. Dans le cas contraire, j'appellerai à voter contre son adoption. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi. Je mets ce vœu au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ce vœu est rejeté. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 06 | Contre : 24 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. | |
| Le vœu est rejeté | |

(DELIB 12-2024-195 VŒU)



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

V122024-022 : **Vœu relatif aux terrains de sports dans le Bois de Vincennes, dans le 12^e arrondissement de Paris**, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^e.

Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques ont été une formidable vitrine pour le sport et ont suscité un véritable enthousiasme ;

Considérant que la réalité des conditions de pratique sportive à Paris est bien plus difficile, contrastant fortement avec les images idéalisées des JOP, et que l'accès au sport de proximité reste compliqué pour de nombreux habitants ;

Considérant que l'entretien des plaines de jeux est complexe en raison de l'usage mixte et intensif de ces espaces, ce qui détériore les gazons et génère des conflits d'usage, et qu'il est nécessaire de mieux encadrer ces pratiques pour assurer la durabilité des installations ;

Considérant que lors de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes, les associations sportives ont majoritairement déploré le mauvais état des plaines de jeux dans ces bois, les rendant souvent impraticables, au point que certains clubs sont contraints de refuser des jeunes, faute d'équipements adaptés ;

Considérant que la plaine de Mortemart fait l'objet d'une restructuration pour devenir un espace paysager et sportif, avec notamment la création d'un terrain de rugby et la réouverture de la rivière, mais que des inquiétudes subsistent concernant la réduction du nombre de terrains et la compatibilité avec les pratiques sportives, notamment pour le baseball ;

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris :

-Les associations sportives soient pleinement associées à la conception et à la configuration du Projet de la plaine Mortemart, afin que les activités sportives et la valorisation paysagère soient Compatibles et répondent au mieux aux besoins de chacun.

-La Ville de Paris fournisse un calendrier précis et une méthodologie claire pour la mise en **œuvre** de la préconisation numéro 15 relative au bois de Vincennes à savoir :

« Étudier les possibilités de reconquête des terrains de sport en herbe soumis à une très forte Fréquentation en : -expérimentant des revêtements innovants, comme des pelouses hybrides sans produit synthétique, adaptés à leurs usages et à la fréquence de leur utilisation ;

-étudiant un meilleur éclairage des équipements sportifs en tenant compte Des enjeux de biodiversité et de saisonnalité pour augmenter les créneaux disponibles, Notamment **les soirs d'hiver** ».



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Vœu relatif aux terrains de sports dans le Bois de Vincennes, dans le 12^e arrondissement de Paris, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12e. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Précédemment, nous avons justement eu des débats sur les héritages des arrondissements. Il y a dans le 12^e arrondissement des leviers que nous pouvons actionner dès à présent. Cela concerne les terrains de sports dans le Bois de Vincennes. L'accès au sport de proximité reste compliqué à Paris et l'entretien des plaines de jeux est complexe en raison de l'usage mixte et intensif de ces espaces qui détériorent les gazons et génèrent aussi des conflits d'usage. On sait qu'il est nécessaire de mieux encadrer ces pratiques.

Concernant la mission d'information et d'évaluation sur la gestion des deux bois, les associations sportives ont largement témoigné sur le mauvais état des plaines de jeux dans ces bois, les rendant souvent impraticables au point d'avoir un effet sur le fait de vouloir refuser parfois des jeunes, faute de terrains et d'équipements adaptés.

Il y a aussi un autre sujet plus spécifique : celui de la Plaine de Mortemart qui fait l'objet d'une restructuration, ce dont je vous remercie. Ce projet est lancé. Toutefois, des inquiétudes subsistent concernant la réduction du nombre de terrains et la compatibilité avec les pratiques sportives, notamment le baseball. La rivière risque d'entraver une certaine pratique du baseball et je pense que ces conflits peuvent être anticipés avec un peu plus de concertation.

C'est pour cela que ce vœu vous demande de choses : la première de façon plus générale que la ville de Paris fournisse un calendrier précis avec une méthodologie claire pour la mise en œuvre d'une préconisation précise lancée par la MIE : il s'agit d'étudier les possibilités de reconquête des terrains de sport en herbe soumis à une très forte fréquentation en expérimentant des revêtements innovants comme les pelouses hybrides sans produits synthétiques adaptés à leurs usages et à la fréquence de leur utilisation, puis étudier un meilleur éclairage des équipements sportifs en tenant compte des enjeux de la biodiversité et de la saisonnalité pour augmenter les créneaux disponibles, notamment les soirs d'hiver.

Il s'agit de la mise en place de façon précise de cette préconisation, avec une méthodologie et un calendrier précis. Ensuite, c'est plus précisément sur la Plaine Mortemart de faire en sorte qu'il y ait plus de concertations avec les associations sportives afin justement d'anticiper ces conflits que je décrivais précédemment et afin de pouvoir réaliser la valorisation paysagère, mais qu'elle soit également compatible et qu'elle réponde au mieux aux besoins de chacun. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Montandon. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit aussi sur ce vœu pour une explication de vote. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement.

« Oui, pour dire que ce vœu est très satisfaisant et que je vous invite tous à le voter également. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Madame Comushian ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Merci. Je vous remercie, Madame Montandon, pour votre proposition et pour les préoccupations que vous soulevez concernant l'état des plaines de jeux et la nécessaire articulation entre la pratique sportive et la valorisation paysagère à Paris en particulier sur la Plaine de Mortemart.

Nous partageons votre souci de garantir des infrastructures sportives de qualité tout en veillant à préserver l'environnement et la biodiversité de ces espaces. Nous avons travaillé avec la Direction du bois et la Direction de la Jeunesse et des Sports afin d'articuler au mieux la reconquête d'espaces pour la réouverture de la rivière et les pratiques sportives du bois. La Direction du bois s'est engagée à accompagner la DJS pour un meilleur entretien des terrains et comme vous le mentionnez, à une réfection complète du terrain de rugby. Nous travaillons conjointement avec les services et les clubs sportifs pour améliorer les conditions de pratique. Mais comme vous l'avez dit également, l'articulation des diverses pratiques sportives avec l'environnement et la biodiversité peut s'avérer très complexe.

Nous prenons très au sérieux les préconisations également de la mission d'information et d'évaluation sur la gestion des Bois de Boulogne et de Vincennes. C'est pourquoi nous souhaitons travailler à la création d'une instance de concertation pour le Bois de Vincennes.

Pour finir, nous étudierons les possibilités d'installation de revêtements innovants et d'éclairage dans le bois en accord avec les acteurs du bois. Malheureusement, nous voterons contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Comushian. Nous mettons donc ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Ce vœu est rejeté. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs | |
| Pour : 06 | Contre : 24 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. | |
| Le vœu est rejeté | |

(DELIB 12-2024-196 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Q122024-010 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12e, relative aux associations sportives.

Madame la Maire,

Depuis la crise sanitaire de la Covid le monde associatif peine à se relever. De nombreuses associations ont dû cesser toute activité, privant les usagers de temps de loisirs à proximité de leur domicile.

Régulièrement les associations nous font part de leurs difficultés et le forum des associations est un temps d'échanges autour des attentes de tous ces bénévoles. Nous vous avons d'ailleurs déjà alerté sur ces problématiques par une question orale de notre collègue Franck Margain lors du CA du 19 septembre 2023.

Dans le prolongement des Jeux olympiques et paralympiques quels sont les moyens mis en œuvre par la municipalité du 12e pour ouvrir des créneaux horaires plus nombreux pour toutes les associations sportives qui en font la demande ?

Je vous remercie

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons désormais aux questions orales, au nombre de deux. Nous commençons par celle de Madame Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12^e relative aux associations sportives. Nous restons dans le même thème. Je vous donne la parole, Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Corinne Atlan-**Tapiero, conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Depuis la crise sanitaire, vous avez pu constater comme nous que le monde associatif a un peu de mal à se relever. Beaucoup d'associations ont cessé toute activité, privant les usagers d'un temps de loisir à proximité de leur domicile. Effectivement, nous avons déposé le vœu avant le forum des associations, mais comme nous les rencontrons assez fréquemment et qu'ils nous font part de leurs difficultés, nous avons souhaité en parler. Il est vrai que le forum des associations a cette année eu lieu un peu plus tard que d'habitude, ce qui posait aussi quelques problématiques. Il est vrai que nous avons déjà alerté le conseil d'arrondissement de quelques difficultés, notamment en septembre 2003. Nous voudrions savoir quels sont les moyens mis en œuvre par la municipalité du 12^e pour ouvrir des créneaux horaires plus nombreux pour toutes les associations sportives qui en font la demande, puisqu'il y a des pressions sur certains sports comme vous le savez. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Avant de passer la parole à Madame Comushian pour vous répondre, il n'a pas eu lieu plus tard que les années précédentes puisque c'est toujours le



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

deuxième weekend de septembre. Même si on avait voulu faire le 7, nous avons les paralympiques jusqu'au 8. Et s'il n'y a pas eu de marché, il n'aurait pas pu y avoir de forum. Puisque vous savez que l'avenue Daumesnil était l'avenue de déstagement d'urgence des sites paralympiques. Je vous assure que c'est toujours le deuxième weekend de septembre. Madame Comushian ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

« Merci encore. Vous l'avez dit, le forum des associations est une excellente occasion de rencontrer justement les associations sportives de l'arrondissement. Mais il est important quand même de souligner que notre écoute et notre dialogue ne se limitent pas à cet événement. Tout l'été, autant Nicolas Bonnet-Oulaldj que Geoffroy Coiffard ont été en lien avec toutes les associations sportives de l'arrondissement.

Nous sommes en permanence attentifs aux besoins de nos acteurs locaux et nous cherchons constamment des solutions à leurs problématiques. Cette question des créneaux nous revient souvent.

On est bien conscients de la demande croissante et de la pression qui pèse sur les infrastructures sportives. La municipalité du 12^e a pris quand même plusieurs initiatives pour répondre à ces besoins, en particulier pour préparer l'après des Jeux olympiques et paralympiques qui ont renforcé l'engouement pour la pratique sportive. Notre arrondissement se distingue par une offre d'équipements sportifs parmi les plus riches de Paris, il faut quand même le souligner, grâce à ceux situés dans le Bois de Vincennes, la diversité des infrastructures disponibles permet déjà une large gamme de disciplines. Nous avons choisi de faire preuve de solidarité avec les autres arrondissements en accueillant certaines associations sportives venant de territoires moins bien dotés.

Nous sommes fiers d'accueillir des clubs sportifs de tout Paris dans le 12^e. Mais pour faire face à la pression sur les créneaux, notre équipe municipale a quand même initié plusieurs projets majeurs. Il y a d'abord la couverture du TEP Courteline avec l'ouverture de créneaux pour les associations en soirée, en semaine, la construction d'un gymnase boulevard Carnot avec un calendrier prévu d'ici la fin de la mandature, des réunions de travail également avec les services de la DJS pour une meilleure organisation des créneaux disponibles. Là-dessus, nous travaillons beaucoup avec les questions de jeunesse. Puis l'application prochaine du multi-usage qui permettra la création de nouveaux lieux pour des pratiques diverses.

En conclusion, nous sommes pleinement conscients des préoccupations des associations sportives du 12^e et nous nous engageons à continuer à travailler activement pour résoudre ces difficultés rencontrées. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci beaucoup Madame Comushian. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Q122024-011 : Question orale de Françoise Marcin et du Groupe Changer Paris 12e, relative aux accès PMR dans les écoles du 12^e arrondissement

Madame la Maire,

Garantir dans les écoles l'accueil de chaque enfant, quels que soient ses besoins, est un défi pour l'école. Assurer l'intégration des enfants avec une reconnaissance de handicap nécessite un traitement et attention particulière.

Par conséquent, l'accessibilité PMR revêt une importance toute particulière, dans le cadre des travaux réalisés dans les écoles, en référence à la loi du handicap du 11 février 2015, et particulièrement celles du 12^e qui se veut un arrondissement à hauteur des enfants.

Pourtant des établissements scolaires ne sont pas en capacité d'accueillir des élèves ou des enseignants en situation de handicap temporaire ou permanent, afin de favoriser l'inclusion. C'est souvent à l'enfant et à sa famille de s'adapter en plus du traumatisme du handicap.

D'énormes travaux d'aménagement sont réalisés dans le 12^e, mais ceux de mise aux normes du bâti scolaire ne semblent pas être une forte priorité.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer comment vous entendez répondre aux attentes des familles d'élèves en situation de handicap ?

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Nous passons à la dernière question orale de Françoise Marcin et du Groupe Changer Paris 12e, relative aux accès PMR dans les écoles du 12e arrondissement. Comme nous avons commencé ce conseil avec Isabelle Rocca, nous le terminerons avec Isabelle Rocca. »

Mme Françoise Marcin, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Madame la Maire, merci. Garantir dans les écoles l'accueil de chaque enfant, quels que soient ses besoins est un défi pour l'école. Assurer l'intégration des enfants avec une reconnaissance de handicap nécessite un traitement et une attention toute particulière. Par conséquent, l'accessibilité PMR revêt une importance dans le cadre des travaux réalisés dans les écoles, en référence à la loi sur le handicap du 11 février 2005, et particulièrement celle du 12^e qui se veut être en arrondissement à hauteur des enfants.

Pourtant, les établissements scolaires ne sont pas en capacité d'accueillir des élèves ou des enseignants en situation de handicap temporaire ou permanent afin de favoriser l'inclusion. C'est souvent à l'enfant et à sa famille de s'adapter, en plus du traumatisme du handicap. D'énormes travaux d'aménagement sont réalisés dans le 12^e, mais ceux de mise aux normes du bâti scolaire ne semblent pas être une forte priorité.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer comment vous entendez répondre aux attentes des familles d'élèves en situation de handicap ? Merci. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Marcin. Madame Rocca ? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement.**

« Merci Madame Marcin de poser ici la question essentielle, qui est celle de l'accessibilité que nous évoquions tout à l'heure.

Néanmoins, dans cette question orale, vous vous focalisez sauf erreur de ma part uniquement sur le handicap moteur et sur les bâtiments scolaires. J'ai envie de vous dire : pourquoi ? Une personne à mobilité réduite doit pouvoir se rendre à l'école, mais aussi au gymnase, dans une bibliothèque. Si l'institution scolaire doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, elle doit l'être aussi pour les personnes souffrant d'un handicap sensoriel, mental et cognitif.

Pour répondre pleinement aux besoins des personnes en situation de handicap, l'accessibilité doit donc être envisagée de manière globale. Elle doit inclure à la fois les différents types de handicaps et les différents espaces de vie, permettre à toutes et à tous d'accéder aux services et fonctionnalités du quotidien – hébergement, sport, santé, commerces, école, culture –. C'est une priorité pour la ville de Paris et la mairie du 12^e arrondissement.

Si je peux me permettre, votre question révèle plutôt une méconnaissance des enjeux de l'accessibilité et bien sûr, de la politique parisienne à ce sujet. Pour parler de celle-ci, vous savez peut-être ou pas apparemment qu'au-delà des actions menées par la ville de Paris et la mairie du 12^e arrondissement en faveur de l'accessibilité globale des espaces et des services à travers la démarche des quartiers dits d'accessibilité augmentée – ce n'est pas faute d'avoir organisé des débats à ce sujet et des visites ouvertes à tous les habitants -, le 12^e compte à ce jour 13 écoles accessibles pour tous types de handicaps. Une école supplémentaire le sera d'ici la fin de l'année et deux autres d'ici la fin de la mandature.

En parallèle, 4 écoles sont accessibles pour les handicaps sensoriels et dans le second degré, sur les 6 collèges publics du 12^e hors cité scolaire, 4 sont à ce jour accessibles pour tous types de handicaps et un de plus le sera d'ici la fin de la mandature.

Si la ville de Paris et la mairie du 12^e font de la mise en accessibilité de ces équipements une priorité, je vous le confirme, il est important de rappeler que l'accessibilité d'un établissement scolaire n'est pas suffisante pour permettre aux enfants en situation de handicap de bénéficier d'une scolarité dans de bonnes conditions, voire d'une scolarité tout court. Ceci a été évoqué tout à l'heure par plusieurs de mes collègues en commentaire de la communication de rentrée.

En effet, les accompagnantes et les accompagnants des élèves en situation de handicap, les AESH, représentent le maillon essentiel de l'accessibilité réelle de l'institution scolaire. Les AESH sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont aussi pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap. Ce sont des acteurs clés qui contribuent à la mise en place d'une école pleinement inclusive pour offrir à chaque élève de la maternelle au lycée une scolarité adaptée à ses besoins.

Si le discours gouvernemental ne cesse depuis des années d'insister sur la nécessaire inclusion de tous les élèves et sur l'accompagnement du handicap au sein des établissements scolaires, force est de constater que les moyens ne sont pas à la hauteur en cette rentrée non plus et que les élèves comme les personnels de l'école publique pâtissent d'un manque criant d'AESH. Les



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

difficultés de recrutement sont liées en grande partie à un manque de considération de ces personnels et à des rémunérations insuffisantes.

Mais là encore, la ville de Paris - dont ce n'est pourtant pas la compétence - est particulièrement engagée au service de l'inclusion. En effet, au vu des difficultés de recrutement d'AESH à l'Éducation nationale, la ville de Paris a proposé une convention à l'État, à l'éducation nationale pour permettre à des animateurs et animatrices d'assurer en plus de leur mission d'animation des missions d'AESH. Force est de constater que les premiers retours par rapport à ce qui a été mis en place ont permis de favoriser le recrutement de ces personnels indispensables pour les besoins particuliers.

Madame Marcin, je vous confirme l'accessibilité bâtementaire pour tous les types de handicaps et notre plein d'engagement pour l'inclusion réelle globale. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« Merci Madame Rocca. Madame Marcin, j'ai l'impression que vous êtes impatiente de reprendre la parole. »

Mme Françoise Marcin, **conseillère d'arrondissement**.

« Merci Madame la Maire. Madame Rocca, mon intervention s'inscrit vraiment dans le prolongement des propositions du groupe Changer Paris dont Madame Montandon a à plusieurs reprises attiré l'attention par l'intermédiaire de vœux et a même fait une proposition d'implantation d'une structure d'accueil de tous types de handicaps au sein de l'école Netter.

Nous espérons que lors de la réunion du 25 septembre, vous pourrez apporter des réponses très précises sur le sujet. Je ne me suis pas cantonnée uniquement à cet accès PMR, puisque nous sommes déjà un peu avancés sur notre réflexion au niveau du groupe Changer Paris.

Je voudrais juste souligner que des parents dans des établissements scolaires, dans des écoles du 12^e s'inquiètent de la mise en place d'un ascenseur et d'accès PMR.

Je suis quand même assez étonné que vous élargissiez autant le sujet, que vous vous attardiez aussi longtemps et qu'on en arrive aux AESH. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« On a fait une rentrée avec Madame Rocca. Je n'ai pas encore terminé, parce que vous savez qu'il y a quand même 41 écoles, 7 collèges et un nombre important de crèches. Mais tout se passe très sereinement, sauf la présence des AESH. Vous connaissez aussi les difficultés Madame Marcin, puisque vous êtes spécialiste en la matière, que sur l'accessibilité, c'est pour tous les types de déficiences, mais aussi toutes les prises en charge. Quand il n'y a pas d'AESH dans une école, vous pouvez comprendre que cela vient largement dégrader non seulement l'accueil de l'enfant, mais aussi le travail des équipes.

Madame Rocca ? Puis nous allons arrêter là. Nous pourrions continuer ce débat hors conseil. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 septembre 2024– 19H

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement.**

« On ne va pas refaire un débat ce soir. Je suis déjà intervenue sur les AESH et la réponse n'était pas du tout aussi étoffée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris.

« C'est une question orale, comme me le reprecise mon premier adjoint, et non un débat.

Mesdames et messieurs, nous avons terminé avec notre ordre du jour, notre séance et les nombreux débats. Je n'ai jamais vu autant d'échanges et de débats en conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour votre présence ce soir et pour le bon déroulement de nos échanges pour faire vivre ici notre assemblée et la démocratie de proximité.

Je voulais vous indiquer que nos prochains conseils sont prévus le mardi 5 novembre et le mardi 3 décembre. Ainsi, vous avez les deux dernières dates de fin d'année.

Je voulais remercier tout particulièrement les services. Encore une fois, on peut les applaudir non seulement pour les élections pour les Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi pour cette rentrée particulièrement sportive.

J'ai oublié de le faire en introduction, mais ce n'est pas grave puisque le moment est venu aussi de saluer l'arrivée de Karim Aït-Braham, qui a déjà « mis les mains dans le cambouis » de tous les dossiers du 12^e, et remercier bien évidemment Ghania Fahloun qui est là en tant que DGS depuis peu de mois, mais qui est déjà sur tous les fronts. Bien sûr, remercier l'ensemble de mon cabinet pour la préparation de ce conseil qui, vous l'avez compris, a été un peu compliqué puisque les délibérations sont arrivées très tardivement. Il a été difficile de tout mettre en œuvre.

Merci, je vous renouvelle mes vœux de bonne rentrée. Au plaisir de vous retrouver, et toujours bien évidemment à votre écoute. Bonne soirée. »

La séance est levée à 22 h 55.

| | |
|--|--|
| Signature | Signature |
| Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris. | Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance. |